

**Diane Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ-Vallon, 2012, 385 p.**

**Benoît Garnot**

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2014/2 n° 670 , PAGES 3850 À 4170

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130629412

DOI 10.3917/rhis.142.03850

Date de mise en ligne : 13/06/2014

**Article disponible en ligne à l'adresse**

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2014-2-page-3850?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# COMPTES RENDUS

Annie Allély, *La Déclaration d'hostis sous la République romaine*, Bordeaux, Ausonius, « Scripta antiqua » 47, 2012, 320 p.

Obtenir du sénat que son adversaire politique soit considéré comme un ennemi de la cité, c'est-à-dire un étranger hostile, est la solution qu'a inventée L. Cornelius Sulla en 88 pour trancher la première phase de la guerre civile qui l'a opposé à Marius, au tribun Sulpicius Rufus et à leurs partisans. Cette mesure entra alors dans l'arsenal des procédures qui permirent d'éliminer légalement les adversaires politiques aux côtés du sénatus-consulte ultime (SCV), de la *lex de Maiestate*, des tribunaux *de vi* et de la proscription. Ces pratiques ont une finalité identique mais ne sont pas équivalentes. Dans cette étude, issue de son habilitation à diriger les recherches, A. Allély se consacre à la seule déclaration d'*hostis*, rappelle dès l'introduction les spécificités et explique son intention de la traiter en soi alors qu'elle a souvent été envisagée soit comme la mesure d'application du sénatus-consulte ultime, soit comme un brouillon annonçant la proscription, soit comme une anticipation des pouvoirs législatifs attribués au sénat au début du principat. Or, le SCV et la déclaration d'*hostis* ne sont pas toujours utilisés ensemble, donc leur lien n'est pas nécessaire. En outre, la proscription ne ressortit pas de la même autorité. Enfin, le lien avec la transformation du rôle du sénat doit être fortement nuancé. On ne peut qu'adhérer à ces arguments et reconnaître que l'attention ainsi portée à cette mesure se justifiait pleinement et que son étude apporte un point de vue très intéressant sur la fin de la République.

L'auteur a opté pour une démarche qui a fait ses preuves pour les proscriptions par Fr. Hinard en articulant son travail en deux axes : une étude des cas (circonstances, procédure, conséquences, annulation) et un catalogue prosopographique des victimes. La synthèse combine une approche chronologique allant de Marius à Antoine en privilégiant trois périodes de durée inégale : la première guerre civile, la conjuration de Catilina, les dernières guerres civiles considérées comme une période de banalisation de la procédure selon l'auteur. Dans une dernière partie conclusive, se place une analyse comparative de la répercussion de la mesure. Ce découpage n'est pas sans soulever des questions : pourquoi mettre la déclaration de 48 contre Milon

avant celle prononcée contre César en 49 ? On comprend qu'en fait ces regroupements ont été opérés selon une logique défendable mais jamais explicitée qui isole les deux guerres civiles où la déclaration d'*hostis* trouve pleinement son emploi puisqu'il y a un recours aux armes par les deux camps et des cas situés hors de ce contexte et donc plus problématiques.

A. Allély s'attache tout d'abord à la genèse de la déclaration en recherchant ce qui aurait pu être le préalable à cette procédure. Elle souligne que les différences sont patentes avec les précédents grecs et macédoniens (l'exemple gaulois rapporté par César paraît douteux, quoi qu'elle en dise) et donc que cette invention législative est parfaitement romaine. La seule inspiration envisageable restait celle des rituels archaïques d'éviction de l'*adfectator regni* et du *sacer*. Cela a pu influencer car Sulla et une partie de ses contemporains étaient férus d'antiquités juridiques et historiques. Mais là encore, cela ne saurait être vu comme une simple transposition en raison des divergences fondamentales dans la mise en application (absence de ritualisation et indifférence sur la personne de l'exécutant). A. Allély mentionne également le glissement de sens du mot *hostis*, au départ l'étranger, sans connotation agressive, devenu l'équivalent du *perduellis*, l'ennemi de la patrie. Le terme de cette évolution se trouve chez Cicéron et Varron, donc à l'extrême fin de la République et l'évolution du mot est liée à l'invention de la procédure. Elle souligne avec justesse que l'expression *hostem iudicare* laisse entendre que c'est un jugement, épine que la terminologie historique (déclaration d'*hostis* ou *hostis-Erklärung*) a évacuée. Il ne faut donc pas oublier que cette mesure étend la sphère de compétences du sénat dans un domaine, celui de la citoyenneté, qui est l'apanage normal des comices ou des tribunaux, c'est-à-dire du *populus*.

L'étude de cas placés dans l'ordre chronologique (ou presque) trouve tout son sens ; elle souligne le poids des circonstances dans la décision de recourir à cette condamnation et les différences importantes dans son application. Elle permet aussi de faire un tri dans les déclarations réelles ou supposées. Il s'en dégage un socle commun. En effet, pour y recourir il importe que l'on ait pour soi Rome et le sénat. Par ailleurs, ses conséquences théoriques en font une arme radicale : pour la victime, la décision sénatoriale l'exclut de la citoyenneté, c'est-à-dire, en premier lieu, qu'elle est privée de garanties judiciaires donc qu'elle est évincée des charges liées à son statut, privée de ses biens ; en outre, comme elle est assimilée aux ennemis étrangers, elle peut être tuée par quiconque la trouve sur son chemin, son corps démembré, laissé sans sépulture, sa tête exposée afin que la corruption et l'infamie dissolvent son souvenir. L'unique salut vient donc de l'exil au-delà des territoires régis par Rome mais aussi, comme le montre l'exemple de 88, hors des royaumes et des cités amis et alliés du peuple romain.

Cependant, les conclusions insistent surtout sur les différences et l'élasticité de la mise en œuvre. Selon que la mesure est postérieure à une défaite militaire (Sulla contre Marius en 88, Cicéron contre Antoine en 43), ou en est le préalable (Cinna contre Sulla en 87, Pompée contre César en 49), selon qu'elle est ciblée (les 12 *hostes* de 88, Catilina et Manlius), ou qu'elle est collective (Dolabella, Antoine, Lépide et leurs armées en 43) avec un délai de renonciation pour les partisans qui souhaiteraient changer de camp, la déclaration n'a pas le même sens ni les mêmes finalités. Si elle est préventive, son but est de « rebattre les cartes », priver l'adversaire d'un pouvoir légitime et si possible de son armée. Si elle est postérieure à la victoire, elle amplifie les conséquences du sort des armes en condamnant le perdant et en suspendant toutes ses garanties civiques ; elle permet alors une épuration. Il existe des degrés dans l'application des mesures. Le quatrième chapitre fait le point sur l'ampleur des procédures. Par exemple, comme les *hostes* ont encore une armée dans la plupart des cas, la déclaration ne va pratiquement jamais jusqu'à ses ultimes conséquences.

De même, le cas de la privation du patrimoine a considérablement varié puisqu'il a été souvent préservé pour les enfants. Se pose alors la question de l'utilité pratique de cette mesure et des raisons de son invention et de sa mise en œuvre. Sur ce point, A. Allély montre bien les différences et les complémentarités existant avec les autres procédures répressives. Le SCV n'est pas toujours possible : si l'on n'est pas à Rome face à une émeute, il ne peut être mis en place. De plus, le SCV a montré ses limites : il est ponctuel et il ne désigne pas clairement l'adversaire, de sorte qu'il a été jugé préférable de le combiner avec la déclaration d'*hostis*. En outre, le consul, c'est le cas de Cicéron en 63, peut répugner à ce qu'une répression impopulaire soit imputée à son seul arbitre, et espérer, en associant le sénat plus intimement à son action, conférer un surcroît de légitimité à celle-ci. Quant à la relation entre la déclaration d'*hostis* et la proscription, elle y voit pour 43 une différence d'intensité : la proscription est l'arme absolue de la répression. Ce constat est tout à fait juste mais n'épuise pas pour autant les raisons qui ont fait préférer l'une ou l'autre des solutions. Alors que l'auteur donne à son lecteur toutes les pistes pour comprendre les différentes dimensions qu'a pu revêtir son objet, elle n'explique pas certaines d'entre elles. En effet, la portée symbolique de la déclaration telle que l'a créée Sulla consiste à faire du sénat l'arbitre d'un conflit entre des pouvoirs également légitimes (*imperium* contre *imperium* ou *imperium* contre *tribunicia potestas*). Elle permet en outre de priver l'adversaire de ce pouvoir sans le recours hasardeux au *populus*, d'autant plus épineux dans le cas de Sulla qu'il s'attaquait à un tribun (et qu'il ne pouvait invoquer le SCV puisque le fauteur de troubles c'était lui !). La proscription fut inventée en novembre 82 à la suite du refus du sénat d'endosser une nouvelle fois la responsabilité de la répression : la proscription ressortit de l'*imperium* du proconsul. On mesure une fois de plus la fertilité législative de Sulla qui trouva toujours une solution légale aux nœuds gordiens de la guerre civile. La déclaration en affirmant l'autorité du sénat dans la régulation des crises politiques s'inscrit dans la logique de ses réformes. C'est pourquoi, aussi riche d'information que soit la prosopographie des victimes, il eût été bon d'insister aussi sur le profil des auteurs de la mesure car ce choix ne relève pas que de la tactique, mais aussi de son parcours politique ou de la volonté de mettre en scène la répression. Le refuser est aussi la marque d'une autorité qui veut affirmer son soutien populaire... ou qui a de bonnes raisons d'épurer le sénat. C'est pourquoi, en dépit de la fréquence du recours à cette extrémité il ne paraît pas très heureux de parler de banalisation de la mesure. Elle est une arme des guerres civiles et l'employer en dehors de ce champ d'action relève aussi de la mise en scène : faire de Catilina un *hostis* pour Cicéron revient à justifier son action contre un ancien collègue et à lui donner une dimension épique.

Annuler la déclaration d'*hostis* est aisé du point de vue institutionnel, mais n'est pas toujours simple au regard des conséquences pratiques et cette partie de l'analyse aurait mérité d'être comparée plus profondément aux études menées sur la réintégration des proscrits, même si la proscription a de plus lourdes implications. Les nombreuses remarques formulées ici soulignent l'intérêt et la richesse de cette étude en aparté de la déclaration d'*hostis* et on ne peut que louer A. Allély de l'avoir menée à bien, en dépit des contradictions des sources. Son travail ouvre la discussion sur une question dont elle fait comprendre l'intérêt et les ambiguïtés. Enfin, il ressuscite la complexité de la vie politique romaine et montre que nous devons tous nous défier de l'idée trop simple d'une République idéale régie par le *mos* et les lois, trahie par les dérèglements sociaux et le conflit des ambitions, pour la penser aussi comme une *praxis* évoluant perpétuellement à la recherche d'un équilibre entre ses éléments constitutifs qui ne trouva jamais le repos.

Marie-Claire FERRIÈS

Pierre Fröhlich et Patrice Hamon (éd.), *Groupes et associations dans les cités grecques (III<sup>e</sup> s. av. J.-C. – I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)*, Actes de la table ronde de Paris, INHA, 19-20 juin 2009, Genève-Paris, Droz-EPHE, « Hautes Études du Monde Gréco-Romain » 49, 2013, 344 p.

Cet ouvrage rassemble les communications présentées lors d'une table ronde organisée à Paris en juin 2009 par Pierre Fröhlich et Patrice Hamon. Dans une introduction historiographique et programmatique, les éditeurs expliquent avoir pensé cette rencontre en continuité avec le colloque « Citoyenneté et participation » de 2004 (P. Fröhlich et Chr. Müller [éd.], *Citoyenneté et participation à la basse époque hellénistique*, Actes de la table ronde de Paris, BnF, 21-22 mai 2004, Genève-Paris, Droz-EPHE, coll. « Hautes Études du Monde Gréco-Romain » 35, 2005) ; une nouvelle fois, il s'agissait de réfléchir aux mutations de la basse époque hellénistique, mais en quittant l'histoire des institutions pour l'histoire sociale. Le constat de départ est clair : les « groupes et associations » apparaissent massivement dans les sources aux époques hellénistique et impériale. Mais l'historiographie en a privilégié une lecture institutionnelle et les a longtemps considérés comme le signe du déclin des structures civiques. Ici, l'objectif était au contraire d'approcher le dynamisme, la complexité et la diversité des sociétés civiques d'époque hellénistique et impériale à travers l'étude de la « multiplicité de regroupements » qui apparaît dans les sources, principalement épigraphiques.

L'ouvrage est divisé en deux parties : dans la première (« Types et pratiques »), R. Van Bremen, P. Fröhlich, L. Migeotte et A.-V. Pont évoquent des types de regroupements connus dans plusieurs, voire toutes les cités ; dans la seconde (« Études de cas »), les auteurs analysent le phénomène dans des cités ou régions particulières, à Athènes (E. Perrin-Saminadayar et P. Ismard), dans les îles égéennes (S. Maillot à propos de Cos et M.-F. Baslez sur Délos), en Asie Mineure (T. Boulay sur Téos) et dans le Pont (M. et D. Dana). Une conclusion générale de L. Migeotte clôt l'ouvrage.

La nature des « groupes et associations » étudiés n'était pas prédéfinie par les organisateurs de la rencontre, et il en résulte un ouvrage abordant des types de regroupements très différents. Mais, loin de desservir la cohérence du volume, cette hétérogénéité est en elle-même d'un grand intérêt parce qu'elle est interrogée tout au long des communications. Elle constitue ainsi l'un des fils conducteurs du livre. En effet, chacun des articles propose des réflexions stimulantes sur la notion de « groupe constitué ». Certains se définissent explicitement comme des groupes organisés, des associations ayant un nom, un local, des dirigeants (les associations d'utilisateurs du gymnase étudiées notamment par P. Fröhlich, les associations religieuses, par exemple à Cos sous la plume de S. Maillot, ou encore les groupes de voisinages dans l'article d'A.-V. Pont) et parfois une forte dimension identitaire (A.-V. Pont, P. Ismard) ; mais des « regroupements informels » peuvent tout autant fonctionner comme des associations (T. Boulay à propos des magistrats, E. Perrin pour les éphèbes athéniens). En outre, plusieurs études concluent finalement à l'absence de groupe constitué (M. et D. Dana sur les indigènes de Dionysopolis et Odessos, S. Maillot sur les regroupements professionnels à Cos). Les cités étudiées connaissent donc une grande diversité de regroupements, des plus stables (les associations religieuses ou funéraires, notamment) aux plus précaires (par exemple les regroupements de magistrats dans les inscriptions funéraires de Téos étudiées par T. Boulay).

Le deuxième point sur lequel les articles, tous intéressants en eux-mêmes, s'enrichissent de leur mise en relation les uns avec les autres, est la question de

la chronologie. Il est clair que les mentions de groupes infra-civiques de toute sorte se multiplient à la basse époque hellénistique, à une exception près : les souscriptions privées étudiées par L. Migotte sont plutôt caractéristiques des débuts de l'époque hellénistique et s'effacent ensuite devant les dons des grands bienfaiteurs. Mais au-delà de ce constat général, les nuances sont à relier aux origines des différents types de groupes. Par exemple, à Délos, les associations restent rares avant 166 et l'introduction du modèle athénien, et elles apparaissent comme des produits de réseaux internationaux (M.-F. Baslez) ; au contraire, les *géné* athéniens sont le produit d'une évolution interne de la société athénienne. Bien souvent, le développement des groupes infra-civiques est à relier à la place croissante des notables, à qui ils servent de lieu de rencontre (*éphébie*, *géné*) ou de clientèle (Téos, groupes de voisinage). Si des ruptures importantes peuvent s'être produites au moment de la mise en place du principat augustéen (voir par exemple les hypothèses de P. Ismard sur la transformation des *géné* en *ordo* de type romain, dans le cadre d'une réforme de la boulè), les caractéristiques des groupes de l'époque impériale sont bien souvent le produit d'évolutions entamées aux deux derniers siècles de l'époque hellénistique (P. Fröhlich sur le rapport complexe entre les associations de *presbyteroi* à l'époque hellénistique et le développement des *gerousiai* à l'époque impériale).

La diversité des groupes tient également à leur rapport avec la cité. La thèse d'une déliquescence de la vie civique à partir de l'époque hellénistique étant définitivement abandonnée par tous, les auteurs tentent de comprendre l'imbrication entre les institutions civiques et les groupes infra-civiques. Même si les subdivisions politico-administratives du type des *dèmes* ont été volontairement laissées de côté, l'ouvrage évoque des domaines dans lesquels le contrôle civique reste fort (R. Van Bremen sur le contrôle de la jeunesse à travers l'organisation des *neoi*, pensée en continuité avec l'*éphébie*). Le très grand nombre de groupes liés au gymnase (R. Van Bremen, P. Fröhlich, E. Perrin, T. Boulay, M. et D. Dana) reflète la place croissante de cette institution dans la vie civique, et non la disparition de celle-ci : c'est l'ouverture du gymnase à des catégories de population de plus en plus larges (citoyens après l'*éphébie*, étrangers...) qui implique la formation d'associations d'usagers, en particulier pour le financement de leurs activités. L'imbrication du public et du privé, de l'obligatoire et du volontaire, est ainsi parfois difficile à démêler (T. Boulay, S. Maillot). Il est en tout cas certain que bien des associations et regroupements servent aux notables à acquérir et accroître leur capital social (P. Fröhlich, E. Perrin, T. Boulay, A.-V. Pont) et à renforcer les liens au sein du groupe qui domine de plus en plus nettement la vie politique et civique (voir par exemple les remarques de P. Ismard sur l'aristocratisation à Athènes aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> s. a. C.). Moyen d'intégration dans le monde des notables (M. et D. Dana), la participation aux associations peut aussi servir à se constituer une véritable clientèle, en particulier à l'époque impériale (A.-V. Pont).

Mais au-delà de ces points communs, l'ouvrage met en lumière la diversité des pratiques civiques et les cas d'étude sont autant d'éclairages sur des cités ayant chacune leur histoire et leurs spécificités. La plupart des articles sont accompagnés de corpus et constituent également une base précieuse pour d'autres études. Ce livre, stimulant tant par les questions qu'il pose que par les conclusions des études de cas qu'il propose, intéressera donc tout autant les spécialistes de telle ou telle région du monde grec que les lecteurs cherchant une approche synthétique du phénomène des groupes et associations dans les cités grecques.

Gabrielle FRIJA

Didier Méhu, Néri de Barros Almeida, Marcelo Cândido da Silva (dir.), *Pourquoi étudier le Moyen Âge ? Les médiévistes face aux usages sociaux du passé*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012, 260 p.

Les médiévistes le savent depuis fort longtemps : le Moyen Âge est tout sauf uniforme. Tout en possédant une cohérence globale, cohabitent en son sein des temps et des espaces qui divergent par de nombreux aspects. De la même manière, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, notre vision de l'objet « Moyen Âge » est sans cesse réactualisée, déformée, réinvestie lors de commémorations qui le déclinent sous toutes sortes de formes, aussi bien concrètes que virtuelles. Saisir comment ces deux perspectives peuvent s'articuler afin de dégager les études médiévales de certains présupposés semble être un projet aussi nécessaire que neuf. Injustement passé inaperçu malgré un premier compte rendu détaillé (Eduardo Henrik Aubert, « Apontamentos sobre a legitimidade atual da história medieval tecidos no entorno de uma obra recente », *Medievalista* [revue en ligne], n° 14, juillet-décembre 2013, <http://www2.fcsh.unl.pt/iem/medievalista/MEDIEVALISTA14/aubert1411.html>, site consulté le 31 décembre 2013), l'ouvrage collectif sous la direction de Didier Méhu, Néri de Barros Almeida et Marcelo Cândido Da Silva, *Pourquoi étudier le Moyen Âge ? Les médiévistes face aux usages sociaux du passé* (2012), mérite donc tout d'abord d'être salué pour son approche aussi atypique que courageuse.

L'axe commun des contributions du volume est en effet une interrogation sur les *perspectives* sociales multiples dans lesquelles les études médiévales peuvent venir s'intégrer. En cela, le plan du livre semble judicieux, malgré d'inévitables recouvrements : la première partie correspond à une approche sociologique systématique (« (In)utilité et légitimation des études de la société médiévale »), la seconde évoque la situation des études médiévales envisagées comme *champ* disciplinaire (« Structuration du champ de l'histoire médiévale et relations avec les autres sciences sociales »), la dernière enfin, la situation (essentiellement) chronologique de la période au sein de la discipline historique (« Champs, coordonnées et usages des "âges moyens" »). Ainsi fondé, le volume tisse les liens d'une dialectique complexe (rapport au Moyen Âge et plus largement aux « âge moyens » / rapport à la société médiévale, et aux relations que ces deux objets entretiennent), couvrant un champ d'investigations très large. Dans le contexte scientifique actuel, fait de marchandisation du savoir, de restrictions budgétaires et de contrôles accentués, cette entreprise autoréflexive apparaît comme salutaire !

Les trois premières communications, qui représentent à elles seules la moitié du volume, offrent un cadre directionnel au projet. Abordant la question par la philosophie de l'histoire, Julien Demade (« L'histoire (médiévale) peut-elle exciper d'une utilité intellectuelle qui lui soit spécifique ? ») tente tout d'abord de dépasser la problématique de l'utilité et de la légitimité de la médiévistique en examinant les démonstrations employées afin de la justifier. Il montre ainsi avec toute la clarté nécessaire que ni l'argument de la proximité (« le Moyen Âge c'est nous » / question de nos « origines » médiévales), ni l'approche par l'altérité ne permettent de dépasser la crise de légitimité diagnostiquée par les auteurs du volume. L'élégante solution proposée par l'auteur, qui consiste à faire passer le critère d'utilité au second plan, semble néanmoins n'être possible qu'à travers une refonte assez large de notre système social. Revenant sur son essai remarqué de 2007, *L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat. Réflexions sur les finalités de l'Histoire du Moyen Âge destinées à une société dans laquelle même les étudiants d'Histoire s'interrogent*, Paris, 2007, Joseph Morsel (« L'Histoire (du Moyen Âge) est un sport de combat... deux ans après : retour sur une tentative de légitimation sociale ») montre quant à lui qu'une part du problème de l'utilité

pourrait être évacuée si les historiens (médiévistes) acceptaient une « décrispation » disciplinaire. Cet argument, qui permet d'entrevoir qu'ainsi les études médiévales seraient mieux intégrées aux SHS et plus globalement à la Science en train de se faire, nous semble particulièrement juste. L'auteur montre d'ailleurs qu'un travail sur les présupposés encadrant notre pratique aboutirait *de facto* à cette meilleure intégration, en mettant en lumière qu'il n'y a pas de Moyen Âge en dehors d'une pensée du présent. C'est d'ailleurs dans cette même optique que se situe l'article de Didier Méhu (« L'historien médiéviste face à la "demande sociale" »), optimiste et dynamique, qui tente de déconstruire le sens de la « demande croissante de sur-légitimation des activités non rentables ». Observant l'espace occupé par le Moyen Âge dans la communication culturelle depuis les années 1980 (expositions, commémorations, reconstitutions), revenant sur des expériences personnelles face à cette « demande d'âges moyens » (aussi bien de la part de conservateurs que d'amateurs, dans le réel que dans le virtuel), il montre que le rôle de l'historien est éminemment social et que son activité peut être considérée comme une nécessité politique, car elle permet, par comparatisme, la critique des dynamiques sociales contemporaines.

Fondant sa réflexion sur un corpus circonscrit (la revue *L'Homme*), Eliana Magnani (« Un Moyen Âge des anthropologues ? ») renverse quant à elle la perspective qui consiste à interroger les apports de l'anthropologie à l'histoire du Moyen Âge et pose la question suivante : d'où les anthropologues tirent-ils leurs connaissances de la société médiévale ? En cela, l'article donne le ton du second axe du volume : où localiser nos études en tant que champ disciplinaire ? Cette perspective décentrée l'amène à s'interroger sur l'utilisation des concepts par les médiévistes et sur les pratiques d'importations « sauvages » que ces derniers adoptent, en particulier à partir des travaux de Maurice Godelier. Cette approche, assimilable à celle de la *Begriffsgeschichte*, apparaît comme particulièrement riche. Les contributions de Néri de Barros Almeida (« L'histoire médiévale au Brésil : du parcours solitaire à l'inclusion dans le champ des sciences humaines ») et de Marcelo Cândido da Silva (« Pourquoi étudier le haut Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle, au Brésil ? ») convergent par ailleurs dans une même direction : de quelle manière étudier le Moyen Âge dans un cadre non-européen (le Brésil) au XXI<sup>e</sup> siècle ? C'est par l'adoption d'une perspective géographique renouvelée qu'ils tentent de saisir la structure de notre champ disciplinaire et son insertion sociale. En cela, ils s'inscrivent dans la perspective qu'avaient retenue les médiévistes participant à la série de rencontres consacrées au *Moyen Âge vu d'ailleurs* (en 2002-2006 : Eliana Magnani [dir.], *Le Moyen Âge vu d'ailleurs : voix croisées d'Amérique latine et d'Europe*, Dijon, EUD, 2010 ; Ead. [dir.], *Le Moyen Âge vu d'ailleurs*, dans *BUCEMA*, Hors-série n° 2, 2008, <http://cem.revues.org/3912>, site consulté le 31 décembre 2013). Comme dans le cas de l'article de Jérôme Baschet, les deux auteurs montrent que c'est en pratiquant une interrogation conjointe sur le « double rapport d'enchaînement » entre « dynamique et altérité », qu'il devient possible de dégager l'historiographie des perspectives colonialistes et nationalistes et, indirectement, des lectures utilitaristes.

La contribution de ce dernier (« Entre le Moyen Âge et nous »), occupe ainsi une place particulièrement importante au sein de l'économie de la troisième partie. En « réanimant » la question de la transition entre « système féodo-ecclésial » et capitalisme, il montre qu'il est urgent de placer le problème de la dynamique des sociétés historiques au cœur de nos réflexions (Baschet propose de parler d'une « mondialisation féodo-ecclésiale », et fait référence aux travaux d'Immanuel Wallerstein), d'abord pour en comprendre le sens. Les contributions de Gadi Algazi (« Les âges moyens et les reliques vivantes : deux figures de l'imagination historique ») et de Luiz Marques (« 130-300 *circa*. Les coordonnées mentales de l'Occident médiéval se sont-elles définies entre Hadrien et Dioclétien ? ») vont aussi dans cette direction.

Elles visent à comprendre l'insertion du Moyen Âge au sein d'une typologie plus vaste : celle des âges moyens, que les intellectuels construisent face à l'Antiquité et aux « âges modernes », presque toujours « en creux ». En définitive, la contribution de Pierre Chastang (« Le texte médiéval et l'hypertexte. Éditer des documents du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle »), clôturant le volume, montre qu'une des voies possibles pour mettre en œuvre pratiquement ces lectures théoriques consiste dans le traitement numérique des textes. Prenant acte du renouveau du système technique (en particulier d'Internet – un point déjà abordé par Joseph Morsel en 2007) et du rapport au texte ainsi induit, il montre que la mise en base de textes anciens permet de revisiter certains liens scripturaires, en rendant possible des lectures non-linéaires de productions qui étaient, à l'époque médiévale, considérées comme un tout.

À ce titre, on aurait sans doute aimé lire plus de propositions pratiques permettant de mettre en œuvre le(s) programme(s) théorique(s) défini(s) dans les contributions – qui sont, au total, relativement variées et nuancées, quelquefois inégales. Passer, en quelque sorte, du « pourquoi » au « comment », de la causalité à la conditionnalité (*i.e.* non pas seulement « Pourquoi étudier le Moyen Âge ? », mais aussi « comment ? »), ce qui est à notre sens une condition nécessaire afin de dépasser efficacement et pour de bon les critères utilitaristes. Ce « comment » pourrait d'ailleurs jouer un rôle central, en permettant la « décrispation disciplinaire » que semble appeler de leurs vœux l'ensemble des contributeurs. Reste que le volume offre la démonstration qu'une réflexion abstraite sur la pratique des historiens (médiévistes) ne nuit pas à leur activité, bien au contraire, et qu'elle peut même en devenir une composante centrale, un élément clé du renouveau. Gageons que la miniature du XV<sup>e</sup> siècle retenue pour illustrer la couverture de l'ouvrage, montrant la colombe apportant à Noé un rameau d'olivier, soit porteuse d'un message positif à l'attention de ceux qui souhaitent entamer des études d'histoire (médiévale), dans cette perspective dynamique et renouvelée.

Nicolas PERREAUX

Sylvie Joye, *La Femme ravie. Le mariage par rapt dans les sociétés occidentales du haut Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, « Haut Moyen Âge » 12, 2012, 528 p.

S. Joye propose la version publiée de la thèse de doctorat qu'elle a soutenue en 2006. L'auteur y analyse la pratique, la perception et la répression du rapt du IV<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle, dans un Occident chrétien à l'échelle duquel s'organisent les stratégies matrimoniales de familles aristocratiques. Désireuse de dépasser la seule approche institutionnelle, elle entend « remettre dans leur contexte idéologique, politique et social les cas individuels de rapt tout comme les mesures prises plus généralement à l'encontre de cette pratique » (p. 31). Après une réflexion historiographique sur l'émergence du concept de rapt, élaboré *a posteriori* par les anthropologues et les juristes au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (chap. I), elle engage une analyse critique des sources à la disposition du chercheur (chap. II) : sources juridiques séculières et canoniques (droit tardo-antique, lois barbares, capitulaires, conciles, pénitentiels), quelques actes de la pratique (notamment judiciaire pour le seul espace italien), la littérature épistolaire, les sermons, les œuvres de moralistes et les sources narratives, soit un corpus qui lui a permis de constituer un répertoire de 38 affaires de rapt. Ces sources

fonctionnent comme des « miroirs déformants » d'une réalité que l'historienne réussit toutefois à reconstituer. La violence du rapt y est révélatrice de la compétition sociale à l'œuvre autour du mariage et les conditions mêmes de l'enlèvement, reconstituées dans le chapitre III, sont l'occasion d'une « démonstration de force » dans laquelle deux camps jaugent leur pouvoir respectif. Le désordre social généré par le rapt procède donc bien autant de la rupture des échanges matrimoniaux que d'un risque d'explosion de violences physiques. La question du consentement de la femme enlevée est délicate à élucider car aucun témoignage féminin ne nous est parvenu. Seul son travestissement peut donner à penser qu'elle est consentante, comme ce fut probablement le cas avec la fille de Charles le Chauve, Judith, en 862, qui aurait délaissé volontairement ses habits de veuve. Dans le chapitre IV (« image de la femme déshonorée »), l'auteur décrit surtout l'humiliation et le déshonneur subis par la famille de la femme enlevée, en réponse à l'humiliation d'une fin de non-recevoir à une demande en mariage. L'intrusion violente dans la maison de celui qui détient la *patria potestas* ou le *mundium* sur la femme constitue l'élément clé du rapt, qui ne pourra pas être confondu avec un mariage clandestin. La nature particulière de l'union subséquente au rapt est ensuite questionnée et donne l'occasion d'une mise au point historiographique sur la *Friedelehe* (pp. 163-168). C'est la fin du chapitre qui semble justifier le titre donné à l'ensemble, puisque l'auteur y étudie quelques figures emblématiques de femmes enlevées et propose une typologie des ravisseurs du plus glorieux (le souverain) au plus dégradant (l'esclave).

Le chapitre V (« Obtenir une épouse honorable par rapt, IV<sup>e</sup>-mi VIII<sup>e</sup> s. ») est l'occasion d'une réflexion sur ce qui peut pousser un homme à risquer la peine capitale afin d'obtenir coûte que coûte une épouse. La richesse et la position sociale de la famille victime du rapt sont les principales motivations du ravisseur. Les femmes enlevées peuvent être des jeunes filles, mais aussi des moniales ou des veuves (respectivement évoquées pour la première fois dans des constitutions de 354 et 364). Le profil type de la jeune fille enlevée est l'héritière que fragilise la mort récente du père et du frère. Le droit barbare et les premières décisions ecclésiastiques contre le rapt se sont beaucoup préoccupés du sort des fiancées, dont le rapt est plus lourdement pénalisé que celui des jeunes filles. Est-ce imputable à la sévérité de telles législations au haut Moyen Âge ? Mais la documentation narrative donne très peu d'exemples de rapt de fiancées. Les épouses sont parfois objets de rapt, mais cela se confond alors souvent avec l'adultère, puisque le mariage subséquent est impossible. Quant aux veuves, bien qu'évoquées dans les sources juridiques comme *miserabiles personnae* que le législateur a l'obligation de protéger du rapt, elles sont peu mentionnées comme victimes effectives dans les sources narratives et épistolaires. Le rapt des religieuses préoccupe le législateur impérial à partir de 458 et fait l'objet d'une réprobation unanime car il contrevient aux droits de ceux qui ont autorité sur la femme et viole le vœu dont le Christ est le bénéficiaire.

L'histoire de la criminalisation du rapt (IV<sup>e</sup>-mi VIII<sup>e</sup> s.) fait l'objet du chapitre VI. Les années 320 voient l'invention par Constantin du « crime » de rapt, *crimen* au sens du *Code Théodosien*, acte répréhensible ouvert à la dénonciation de tous (esclaves inclus) et passible de la peine de mort, et rapt, pour la première fois distinct du viol puisque le projet matrimonial y est pris en compte. Les mariages réparateurs étaient de fait impossibles dès l'époque de Constantin, mais c'est en 533 que Justinien fait du rapt un empêchement dirimant. Les difficultés d'interprétation des lois barbares et la nécessité de replacer chaque législation dans un contexte d'énonciation qui lui est propre invitent à la prudence. L'auteur engage ainsi une fine analyse des législations barbares et notamment des types de peines prévues, compositions, amendes ou peines afflictives, tout en intégrant de nombreuses variables (consommation de l'union, statut social du ravisseur, ou de la raptée, fiancée ou non, consentante ou

non). Ce corpus normatif ne donne toutefois qu'un faible éclairage sur les modalités de règlement d'affaires de rapt à une époque où plusieurs types de droits coexistent. L'interdiction stricte du mariage subséquent n'apparaît que dans la loi des Visigoths. Toutefois la lourdeur des compositions prévues par exemple par la loi des Alamans invite à douter de la fréquence de ceux-ci. Et pourtant, les formules conservées témoignent de la diversité des arrangements possibles, grâce à la médiation de *boni homines* ou d'ecclésiastiques, et à condition que des compensations financières et des *doles* soient envisagées et que les statuts respectifs des parties prenantes soient compatibles. La transformation de la fonction royale et le renforcement de la place accordée à l'institution matrimoniale chez les ecclésiastiques expliquent que le rapt carolingien et sa répression présentent un visage nouveau. Les prétentions du « roi pasteur » sont à replacer dans une conception d'une société chrétienne fortement hiérarchisée que le souverain carolingien contribue à promouvoir.

Les législations laïque et ecclésiastique contre le rapt (chapitre VII) sont intimement liées et se renforcent mutuellement. L'enjeu de la répression civile est la mise en ordre de la société dont le roi est le garant. En témoigne le paiement du ban royal par les coupables. Pour Charlemagne, l'enjeu est de s'imposer comme le protecteur de la paix des familles et le garant des vœux de fiançailles. Ses successeurs se présentent surtout comme les garants d'un mariage sacralisé, mais aussi des biens ecclésiastiques dont le vol est présenté avec le même vocabulaire que le rapt des jeunes filles. En Francie occidentale, où la législation est plus développée qu'ailleurs en Occident, l'excommunication vient renforcer l'arsenal des peines prévues contre les voleurs de femmes. Les conciles mérovingiens dénonçaient déjà le rapt, mais c'est à partir du milieu du VIII<sup>e</sup> siècle que l'arsenal législatif ecclésiastique s'affine, en proportion du souci des évêques de promouvoir l'honorabilité du mariage et d'assurer l'indissolubilité du lien créé. Le rapt devient l'archétype de l'union illégale et illégitime. L'analyse du traité synodal *De raptu*, à la rédaction duquel Hincmar a participé, témoigne de la place accordée au mariage dans l'économie ecclésiale du milieu du IX<sup>e</sup> siècle. Le chapitre VIII est enfin consacré aux « dames » des époques carolingienne et ottonienne, « trésor familial » toujours « convoité ». Les VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles constituent aussi une époque à part dans la mesure où des rapt royaux défraient la chronique, « symptômes de l'échec [du] modèle social et politique que le souverain carolingien entendait imposer ». Les rapt de princesses de plus en plus nombreux s'expliquent par l'importance croissante accordée à la mère dans la transmission de la noblesse et des honneurs et le blocage des échanges matrimoniaux dans la haute aristocratie.

Le rapt défini comme crime social au IV<sup>e</sup> siècle, s'impose donc comme une transgression des règles de l'échange matrimonial en ce qu'il met en cause la capacité du père à protéger sa fille ; le législateur impérial ou barbare réprovoie bien davantage l'atteinte à la *patriapotestas* que la violence (notamment sexuelle) perpétrée contre la jeune fille qui est moins pensée comme victime que sa famille. Il fut un moyen effectif de contourner les règles du mariage, et un instrument d'ascension sociale. Le milieu du IX<sup>e</sup> siècle en fait plus que jamais un fléau social en ce qu'il remet brutalement en cause l'ordre social chrétien de l'*Ecclesia* et l'image du roi carolingien, ministre de Dieu et père de ses sujets. Pensé comme une « souillure sociale » (p. 158), il se pare toutefois de vertus nouvelles dans l'imaginaire des deux derniers siècles d'étude.

Lectrice avertie de l'anthropologie juridique et sociale, attentive aux problématiques du *gender*, S. Joye signe ici une étude qui allie l'érudition la plus rigoureuse au souci de déjouer tous les pièges de son précieux corpus. C'est une histoire de la société aristocratique qu'elle nous propose en filigrane, ainsi qu'une contribution essentielle aux réflexions actuelles sur le mariage médiéval.

Carole AVIGNON

Christian Raffensperger, *Reimagining Europe, Kievan Rus' in the Medieval World*, Cambridge (Mass.), Londres, Harvard University Press, 2012, 330 p.

Dès l'introduction, Christian Raffensperger (Chr. R.) souligne combien la recherche historique concernant la Rus' de Kiev est difficile tant les sources disponibles sont rares, fragmentaires et tardives (p. 1). L'auteur reprend à son compte l'affirmation de Simon Franklin : « Les historiens de la culture kiévienne passent l'essentiel de leur temps à essayer de rendre plausibles leurs hypothèses pour combler les vides entre des fragments épars d'évidences réelles, contemplant l'inconnu et l'inconnaissable. Tout récit organisé de la culture kiévienne est un conglomérat d'hypothèses. »

Pourtant, l'auteur parvient à nous offrir un livre de 330 p., réparties en cinq chapitres : « L'idéal byzantin », pp. 10-46 ; « Les liens qui rassemblent », pp. 47-70 ; « Les mariages dynastiques russes », pp. 71-114 ; « Kiev, centre du commerce européen », pp. 115-136 ; « La micro-chrétienté de la Rus' », pp. 136-185 ; « Conclusions : la Rus' dans un monde plus large », pp. 186-190. Appendices, notes, bibliographie et index, pp. 191-325. Une seule carte, au demeurant très peu explicite, p. 126.

Chr. R. souligne que les princes russes adoptèrent les *regalia* byzantins pour créer « l'image d'un royaume achevé et puissant » (p. 37) dans la continuité de la tradition romaine (p. 46). Parmi les liens forts qui rattachaient les princes de la Rus' à la dynastie impériale byzantine, il y a le mariage dynastique qui, outre le fait d'unir deux familles, envoyait aussi une femme vivre dans un pays étranger (p. 57). Or ces femmes ne portaient jamais seules et gardaient toujours contact avec leur famille et parfois même s'en retournaient dans leur patrie (p. 58). Certes, ces mariages étrangers étaient organisés pour éviter les effets de la consanguinité. Les mariages entre proches parents étaient condamnés par les églises d'Orient et d'Occident. Toutefois, nous n'avons aucune dispense accordée par le patriarche de Constantinople pour un tel mariage ; il semble bien que les princes russes respectaient cette règle (p. 59). Quelques pages sont consacrées plus particulièrement au mariage d'Anne Jaroslavna avec Henri I<sup>er</sup> de France. L'auteur s'intéresse particulièrement au choix du prénom de Philippe choisi pour leur fils et successeur d'Henri I<sup>er</sup> (pp. 94-96). Il est incontestable que le choix du prénom de Philippe pour l'héritier du trône capétien marque une rupture avec la tradition ; il aurait dû s'appeler soit Robert soit Hugues, prénoms portés par les frères cadets, mais alors pourquoi ce choix de Philippe qui, de plus, ne s'inscrit absolument pas dans la tradition occidentale, ni d'ailleurs romaine ou byzantine ? Les hypothèses classiques sont présentées, mais peu satisfaisantes ; il est clair que cette question du prénom de Philippe doit faire l'objet d'analyses solides et approfondies. Le rôle de Kiev comme centre du commerce européen tant sur l'axe Nord-Sud, sur la célèbre « voie des Varègues aux Grecs » et selon l'axe Ouest-Est sur la voie *radhanite* aurait mérité de bien plus larges développements. Ces relations ne sont pas seulement à l'origine des « micro-chrétientés » (p. 155).

Le travail de Chr. R. n'est pas une thèse ; il s'attache surtout à évoquer différents aspects de la Rus' de Kiev. En ce sens, ce travail peut être utile pour une initiation des étudiants à cet espace trop peu souvent étudié. Il faut aussi rappeler que la connaissance de la Rus' de Kiev implique un champ linguistique ouvert. Nous ne pouvons que déplorer les innombrables lacunes de la bibliographie concernant les recherches récentes, voire plus anciennes, conduites en Allemagne, France, Russie et Ukraine. Ainsi sont absents les travaux de Vladimir Vodoff comme ceux de P. P. Toločko, et ce ne sont que des exemples !

Jean-Pierre ARRIGNON

Alban Gautier et Sébastien Rossignol (éd.), *De la mer du Nord à la mer Baltique. Identités, contacts et communications au Moyen Âge*, Actes de l'atelier de jeunes chercheurs, Boulogne-sur-Mer, les 15-17 octobre 2009, Lille, IRHiS-CEGES, 2012, 259 p.

En seize articles (dont l'un, sans doute à la suite d'une erreur d'impression, manque dans la table des matières) et un article de conclusions, le recueil d'actes dirigé par Alban Gautier et Sébastien Rossignol relève le défi qu'il s'est posé dès le départ : reconstituer les dynamiques des relations entre la mer du Nord et la Baltique tout au long du Moyen Âge. Étant donné la diversité des sociétés concernées et le nombre d'interventions, le risque de l'éparpillement en une multitude d'études de cas devait être pris en compte. Il l'a été, dans un recueil solidement encadré par l'article liminaire des deux organisateurs et par les conclusions de Stéphane Lebecq.

Le premier aspect qui pourra frapper le lecteur à la lecture des articles est la dissymétrie que l'on peut observer entre le monde baltique et la mer du Nord. Ces deux mers sont *a priori* bien différentes, la mer du Nord étant largement ouverte et la Baltique une mer fermée (pp. 6-8), quoique cette fermeture ne soit qu'apparente puisque les voies fluviales y prennent nettement le relais de la circulation maritime. Autant la mer du Nord apparaît résolument occidentale et européenne, autant la Baltique semble plus tournée vers l'est et les *terrae incognitae*. En évoquant les représentations cartographiques de la mer Baltique, Wojciech Iwańczak remarque que cette mer souvent représentée de manière erronée apparaît sur les cartes du monde les plus anciennes, héritées de l'Antiquité, comme « la frontière entre l'Europe et l'Asie » (p. 29). Dans son article sur l'image de la Livonie – aujourd'hui Lettonie et Estonie – dans la littérature occidentale des IX<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, Rafał Simiński utilise le modèle centre-périphérie pour expliquer le regard porté sur la région, au moins avant Adam de Brême au XI<sup>e</sup> siècle (p. 191). S'appuyant sur les théories contemporaines de la communication, il soutient que ce sentiment d'éloignement constitue aussi bien l'image de la Livonie à l'ouest de l'Europe que celle qui lui est renvoyée (notamment par le biais de localisations erronées ou imprécises), créant de fait une asymétrie entre un centre constitué par l'Occident et une périphérie polarisée, située au fond de la Baltique. Ce modèle se retrouve dans les relations anglo-norvégiennes étudiées par Florent Lenègre : posant l'hypothèse d'une « Méditerranée septentrionale » des XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (p. 206 et titre), il ne cache pas que cette dernière est « dominée par le roi d'Angleterre » (p. 206). Il montre ainsi comment l'aristocratie norvégienne se réapproprie les mœurs britanniques, perçues comme plus raffinées, afin de paraître moins « barbare », de « changer l'image que le royaume renvoie à l'étranger, d'affirmer sa modernité » (p. 216). Remontant un peu plus haut dans le temps, au XI<sup>e</sup> siècle, Alban Gautier livre des observations similaires au sujet des Anglo-Saxons et des Scandinaves « au miroir de la violence » : à partir de l'exemple du lancer d'os en plein banquet, une punition collective pratiquée chez les anciens Scandinaves, l'auteur montre que les chroniques anglo-saxonnes dépeignent un peuple à la fois très proche du leur, admiré comme tel, mais également considéré comme barbare, païen et plus violent. Allant encore plus loin, Alban Gautier souligne qu'un tel regard ne porte pas seulement de la mer du Nord vers la Baltique, mais révèle également des dissensions internes à l'Angleterre, entre le Sud « civilisé », centre de pouvoir et de culture, et les régions du Nord et de l'Ouest, imprégnées de culture scandinave, et où « le monopole royal de la violence légitime, relativement effectif dans le Sud, n'existait pas, ou plus » (p. 141). Ces relations asymétriques concernent les transferts culturels, bien plus que les échanges économiques : Magdalena Wojcieszak montre ainsi que les circulations commerciales dans le monde hanséatique s'accompagnent

de transferts culturels, ces derniers toutefois s'opérant « à sens unique, d'Ouest en Est » (p. 244). La Pologne médiévale, qui constitue le cœur de son étude, apparaît alors comme une « périphérie » du Saint Empire et de l'Europe occidentale.

Ces relations asymétriques sous-tendent un autre problème, lui aussi souvent abordé dans les interventions, celui de la communication entre les peuples. Les questions linguistiques trouvent ici toute leur place : comment pouvait-on communiquer dans un monde aussi divers et ne comportant apparemment pas de *lingua franca* ? Les langues sont proches (p. 17) mais les pratiques culturelles peuvent différer (p. 21). Il existe des interprètes, professionnels ou non, et même des « truchements » tels que les *tulkar* scandinaves présents dans les ports de la Baltique ; à leur sujet, reprenant les travaux de Maurice Gravier, Sébastien Rossignol insiste sur le fait qu'ils sont à la fois traducteurs et négociateurs (p. 116). Mais ces échanges restent localisés, ici dans des *emporia*, ailleurs dans des « espaces culturels mixtes », comme l'écrit Florent Lenègre p. 214. Hors de ces zones, les incompréhensions sont multiples, même dans un monde censément latinisé : le cas du roi de Norvège Hákon Hákonarson (Håkon Håkonsson en norvégien), peinant à lire en latin au crépuscule de sa vie et se faisant apporter des livres en norrois (p. 214), en est emblématique.

Les problèmes de communication entre peuples naissent non seulement des idiomes, mais également de questions ethniques. Les problématiques touchant à l'ethnogenèse, à la conscience d'une identité propre et aux contacts entre peuples constituent un axe fort de l'ensemble des articles. Magali Coumert reconstitue ainsi l'apparition, ou plutôt la réapparition du terme ethnique « Angle » en Angleterre à partir du VI<sup>e</sup> siècle. Conjointement utilisé, entre autres par Bède le Vénérable, avec le terme « Saxon », il semble désigner une identité religieuse singulière, celle des Anglo-Saxons chrétiens (p. 53). Dans un autre registre, Florent Jouffret remarque que l'esclave-marchandise du haut Moyen Âge, le *slavus*, est l'étranger lointain, tandis que le *servus*, l'asservi, demeure inclus dans la société sans être « un exclu radical que l'on pouvait vendre et acheter » (p. 103) : les relations d'identité et d'altérité jouent également à plein dans un trafic aussi particulier que peut l'être la traite. Quant aux deux articles de Jean Soulat et de Vianney Rassart, ils soulèvent la question essentielle du rapport entre l'identité ethnique et les objets matériels : V. Rassart écrit à ce sujet des lignes d'une grande pertinence pp. 76 et 78. La question des influences réciproques entre peuples est donc posée, et mène J. Soulat à voir dans les tombes mérovingiennes du Kent un fort ascendant franc dans la région, peut-être consécutif à des relations entre aristocrates des deux côtés de la mer.

Il n'est pas anodin d'évoquer la mer ici, dans la mesure où elle est présente tout au long du recueil : c'est par la voie maritime que se pratiquent les échanges d'un bout à l'autre des deux bassins. Agnès Guérolé évoque dans un bel article la mer des Danois dans les *Gesta Danorum* de Saxo Grammaticus. Elle y fait appel à des concepts qui entraîneraient bien des débats et des études comparatives – l'idée d'une « mer territoriale » pp. 176 et suivantes, celle d'un *imperium* danois qui serait à comprendre comme un « empire » (p. 186), notion fort débattue actuellement, l'application au Danemark de la notion de « thalassocratie » (pp. 180-181) en s'appuyant sur les travaux de Jan Rüdiger – pour souligner l'importance de la mer comme terrain de circulation des populations scandinaves. De fait, c'est cette même mer qui sert de support au commerce, dont l'importance est révélée dans les articles d'Adrien Quéret-Podesta, de Filip Laval, de Marek Słoń et de Magdalena Wojcieszak. L'irrigation d'une partie de l'Europe orientale (Hongrie, Bohême et Pologne) par des flux économiques venant de la Baltique apparaît ainsi nettement. Nous ne pouvons donc que rejoindre Stéphane Lebecq lorsqu'il voit dans l'ensemble des interventions un « hommage au dynamisme de l'économie maritime » (p. 257). Il nous semble à cet égard que l'article le plus éclairant sur les spécificités de ces régions septentrionales

est précisément celui qui a été omis à l'impression dans la table des matières, le travail de Florent Jouffret portant sur « Le commerce d'esclaves dans les mers du Nord au haut Moyen Âge : un bilan historiographique ». L'auteur montre les liens étroits qui unissent dans le nord de l'Europe l'esclavage aux relations entre parentèles, distinguant ainsi radicalement l'esclavage du Nord de « l'esclave-marchandise » du Sud. Ce faisant, son intervention offre une contribution intéressante aux débats portant sur la transition médiévale entre esclavage et servage (notamment aux pp. 101-104). Faisant déborder son travail du cadre des échanges internes aux mers septentrionales, il livre ici une étude aux dimensions comparatives qui fait véritablement ressortir certaines spécificités de ces régions, à la portée européenne.

Frédérique LAGET

Steven A. Epstein, *The Medieval Discovery of Nature*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, 208 p.

*The Medieval Discovery of Nature* entreprend de renouveler l'approche de la nature au Moyen Âge, autant à la fois par la méthode d'analyse des sources que par les perspectives choisies. Pour ce qui est de la méthode, Steven A. Epstein s'inscrit dans un courant historiographique actuellement en faveur aux États-Unis, l'histoire pragmatique. Cette appellation, aux contours un peu flous, rassemble des historiens d'horizons différents qui appliquent à l'écriture de l'histoire les enseignements de la philosophie pragmatique du début du XX<sup>e</sup> siècle (Cf. J. T. Kloppenberg, « Pragmatism and the Practice of History: from Turner and Du Bois to Today », *Metaphilosophy*, 34, 2004, pp. 202-226). Epstein ouvre ainsi son ouvrage par une citation de William James, l'un des fondateurs américains de la philosophie pragmatique.

La méthode pragmatique se caractérise en histoire par un intérêt spécifique pour les pratiques, dans le but de confronter les disciplines, de relier des activités relevant de divers domaines, et de faire apparaître le sens qu'elles prennent pour leurs acteurs. Appliquée à l'histoire intellectuelle, cette méthode porte un intérêt spécial au lexique et à la signification des mots dans leur contexte d'énonciation. En l'occurrence, Steven Epstein dit s'intéresser à la fois au sens explicite des discours médiévaux et à leur signification implicite. Il n'examine pas seulement ce que les auteurs disent de la nature, mais aussi avec quels mots ils le disent, quelles habitudes de pensée, dans quelle position culturelle et quel environnement économique et social. L'historien voudrait ainsi promouvoir une approche empathique du passé qui mette en lumière des pans de l'expérience médiévale de la nature jusqu'alors peu étudiés ou passés inaperçus.

Cette méthodologie pragmatique s'articule avec de nouvelles perspectives, que Steven Epstein introduit pour renouveler la connaissance actuelle des conceptions médiévales sur la nature. Son fil conducteur est la transmission héréditaire, *inheritability*. L'auteur part d'une définition médiévale, celle de Guillaume de Conches, qui considère la nature comme « un pouvoir greffé dans les choses, reproduisant le même à partir du même » (p. 10). Cette formule tient lieu de truisme, « le même produit le même » (*similia de similibus*), très répandu dans les sources médiévales. Elle entre en contradiction avec certaines situations éprouvées par les auteurs, dans lesquelles le même ne produit pas le même. C'est ce type de conflit entre un principe séculaire et des pratiques ancrées dans les habitudes culturelles qui intéresse Epstein et qui le guide dans son exploration des textes médiévaux.

Le parcours proposé en cinq chapitres s'articule autour d'une question directrice : comment l'axiome de la permanence des espèces, inlassablement reproduites selon un principe de ressemblance – cette idée exprimée par la formule *similia de similibus* – coexiste-t-il au Moyen Âge avec des activités et des croyances qui le mettent en péril ? Les chapitres I et II examinent sous cet angle deux pratiques de manipulation de la nature attestées chez les agriculteurs et les éleveurs médiévaux : la greffe, qui consiste à mélanger deux espèces de plantes pour en obtenir une troisième de meilleur rendement, et la mule, espèce hybride née d'un cheval et d'un âne, dont on apprécie alors la puissance de portage. Dans le chapitre III, l'auteur interroge de manière comparable le problème de la transmission du péché tel qu'il se pose dans l'exégèse chrétienne : comment s'accomode-t-il du principe selon lequel « le même produit le même » ? Le chapitre IV envisage sous le même rapport les idées médiévales sur la propriété privée, sur l'esclavage, et sur les problèmes spécifiques qui en découlent en termes de transmission et d'héritage. La perspective du chapitre V est un peu différente : il s'agit d'examiner les situations dans lesquelles la nature, loin d'être une force domestiquée, agit par elle-même au détriment de l'homme. Les catastrophes naturelles en sont un exemple ; dans le cas des pandémies, on retrouve d'ailleurs le principe de reproduction de même en même, fil rouge de l'enquête. Quelles sont les réactions médiévales à ces désastres ? Quelles leçons tirent-ils alors de la nature ?

La greffe, la mule, le péché, la propriété privée et les calamités sont les cinq objets de cette *Medieval Discovery of Nature*. En partant de la notion de transmission héréditaire, considérée comme l'un des principes fondamentaux de la vision médiévale de la nature, l'ouvrage montre comment les auteurs médiévaux se représentent la nature, quels bénéfices ils en retirent et comment ils s'en protègent. Différents types de sources sont rassemblés : Bible, patristique et exégèse, auteurs antiques, dictionnaires et encyclopédies, textes littéraires ou juridiques, traités d'agriculture ou de philosophie naturelle. Les thématiques que l'on croise ici sont rarement abordées ensemble ailleurs : ainsi la botanique, la génération humaine et animale, le droit de propriété, la judéité, le péché originel ou la peste noire. L'auteur donne un aperçu de sa profonde connaissance des sources et de sa capacité à les mettre en relation dans une approche originale. Il excelle dans cette lecture et cette interprétation historiques.

En revanche, on a parfois du mal à le suivre dans sa présentation globale des différentes problématiques. Pourquoi ouvrir chaque chapitre par un lot de généralités embarrassantes et invérifiables, déconnectées de toute référence chronologique ou textuelle ? Pourquoi désigner l'objet de la recherche par un nom propre, la Nature, alors que l'enquête montre que l'élément naturel n'a nullement été personnifié au Moyen Âge, qu'on ne lui trouve pas de définition valable en toute occasion, et que les préoccupations qui s'y rapportent sont d'une incroyable diversité ? Si le lecteur peut dépasser les réticences suscitées par ces généralisations, il parvient à se plonger dans l'ouvrage en appréciant sa richesse, l'attention délicate apportée à la singularité de chaque texte, les analyses de mots fines et précises, les raisonnements et les motivations de chaque auteur. Au terme de l'enquête, il apparaît que *The Medieval Discovery of Nature* défriche un champ nouveau, que l'auteur souhaite élargir par de futures recherches. Steven Epstein conclut par trois remarques.

Premièrement, la vision médiévale de la nature est une vision anthropocentrique. L'analyse du *Catholicon* de Giovanni Balbi illustre cet aspect. Dans ce fameux dictionnaire latin, rédigé en 1286 et qui a circulé en Europe jusqu'à l'époque moderne, les articles sur la mule, l'âne et le cheval ont de larges implications : ils sont l'occasion pour Balbi d'aborder la question de l'inceste, du suicide et de la génération humaine. Cependant cette tradition séculaire, qui examine la nature du point de vue de l'homme, connaît certaines exceptions. Saint François, note Epstein, représente une autre manière de comprendre la nature. Son rapport particulier aux plantes et aux

animaux prend sens dans un cadre spirituel plus étendu, sans rupture entre nature et surnature, entre nature et providence. Une telle mystique de la nature serait propre à saint François. Deuxièmement, l'étude d'Epstein aboutit à un aphorisme négatif : la nature ne délivre pas de leçon de morale. Ses enseignements ne sont ni clairs, ni concis ; la nature ne parle pas d'une seule voix. L'ambiguïté prédomine, même pour un principe aussi évident que « le même produit le même ». Au Moyen Âge, la nature ne remplace pas la religion et il n'y a pas d'espace pour une religion de la nature. Troisièmement, ces considérations sur la nature lancent une réflexion sur le bonheur. Pour les auteurs médiévaux, le bonheur est possible ici-bas, un bonheur imparfait, première expérience avant l'au-delà. Le principe selon lequel « le même produit le même » conduit à voir le monde comme un lieu fixe, créé une fois pour toutes, impossible à modifier. Par cette conception, fonder trop d'espoirs sur la vie d'ici-bas est vain, ce qui évite une trop grande désespérance. Au Moyen Âge, conclut Steven Epstein avec un brin de poésie, la nature est une portion d'éternité (*a kind of eternity*, p. 191).

Béatrice DELAURENTI

Karin Becker, *Le Lyrisme d'Eustache Deschamps. Entre poésie et pragmatisme*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 264 p.

Karin Becker remanie et présente en français dans ce volume une série de sept articles qu'elle a publiés depuis 1993 sur la poésie pragmatique ou « utilitaire » d'Eustache Deschamps. Le livre est organisé en trois parties : la première, intitulée « Le poète expert », traite des « poèmes juridiques, médicaux et alimentaires » ; la deuxième, intitulée « Chez soi et en route », porte sur « le ménage bien organisé et les inconvénients du voyage » ; la troisième, intitulée « La question du mariage et le corps du poète » traite des « modes d'existence problématiques ». Cette refonte et consolidation des travaux antérieurs est encadrée par un premier chapitre et une conclusion entièrement nouveaux et par une introduction qui remanie la « Présentation littéraire » qu'elle a publiée en 1997 dans *Eustache Deschamps en son temps*, dirigé par Jean-Pierre Boudet et Hélène Millet (Publications de la Sorbonne).

Les œuvres poétiques de Deschamps participaient aux grands efforts de vulgarisation du savoir de son époque, non seulement par la traduction de textes érudits du passé mais aussi par « l'explosion » de la littérature en langue française de conseils pratiques, parfois tirés des traditions orales et des expériences vécues. La plus grande part de cette littérature étant en prose, Deschamps a fait le choix original de la transposer en vers dans des formes lyriques très brèves. Becker pense que ses poèmes ont servi non seulement à communiquer les conseils de Deschamps d'une manière mémorable, mais aussi « à décharger la mémoire et à fixer ses connaissances pour ses propres besoins » (p. 90). Le manuscrit BnF, fr. 840 compilé après sa mort à partir de ses « papiers » formerait ainsi une sorte de livre de mémoire, une « somme » de ses connaissances mises en vers pour instruire et pour divertir son entourage, et sans doute aussi pour s'exercer et s'amuser.

Tout au long de sa vie d'officier et d'administrateur au service des rois et des princes, Deschamps a expérimenté l'utilisation des formes fixes de la poésie courtoise pour donner son conseil ou son avis sur des sujets divers, non seulement de nature politique ou morale mais aussi de nature quotidienne : l'alimentation, la cuisine, la

santé, la médecine, les tenues vestimentaires, le ménage, le mariage, le voyage et d'autres thèmes. Karin Becker parle de « littérarisation du quotidien », sous-titre de son premier chapitre sur l'ambition « encyclopédique » de Deschamps, qui a voulu donner une forme poétique écrite non seulement aux savoirs érudits des arts libéraux, mais aussi aux savoirs utilitaires des « arts mécaniques ». Sur quelque 1 500 pièces à formes fixes, et quelque 700 balades de conseil moral ou politique, Deschamps en a écrit « une bonne centaine » (p. 22) sur des thèmes « pragmatiques ». On pourrait se demander si les poèmes de conseil moral ou politique, même basés sur des lectures érudites, ne seraient pas « pragmatiques » aussi. Ce qui comptait pour Deschamps était la mise en pratique, l'application d'un savoir (peu importe sa source) à un problème courant.

En bon rhétoricien, il combinait *utilitas* et *delectatio* pour donner des conseils ou instruire son entourage sous une forme bien ordonnée, brève et esthétiquement plaisante ou divertissante. Les formes qu'il utilisait le plus souvent étaient les formes fixes de la poésie lyrique courtoise en strophes rimées (ballades, chansons royales, rondeaux, virelais, lais) habituellement utilisées pour exprimer, à la première personne, les états d'âme du poète-amant. Deschamps se servait de ces formes fixes pour exprimer ses avis concernant tout ce qui le touchait, toujours à la première personne (ce qui n'empêchait pas son « je » d'être un rôle). En abandonnant toute musique d'accompagnement, Deschamps a transformé les formes fixes poétiques en modèles d'expression écrite. Dans son traité de 1392, *L'Art de dictier*, le premier art de versification connu en langue française, Deschamps explique que l'agencement des sons naturels des paroles crée une harmonie suffisante sans l'ajout de musique composée (musique « artificielle ») pour l'accompagner. Son *Art de dictier* est une sorte de manuel, avec modèles tirés de sa propre production poétique, pour faire connaître les règles de construction des différentes formes fixes de la poésie française contemporaine. Deschamps semble l'avoir conçu comme pendant poétique aux *artes dictaminis* qui donnaient des modèles de composition en prose latine pour différents types de lettres utilisées, par exemple, par les cours judiciaires et les chancelleries.

À la fin de son chapitre « Deschamps juriste : pièces judiciaires et chartes parodiques » et dans son chapitre de conclusion, Karin Becker avance que la grande innovation de Deschamps – son utilisation des formes fixes poétiques pour exprimer son avis sur les problèmes courants de toutes sortes – a été suggérée par les pratiques d'écriture du « droit formel » qu'il aurait apprises à Orléans et exercées comme bailli, juge et administrateur : « Les genres écrits du “droit formel” présentent une universalité essentielle, de sorte qu'ils peuvent être appliqués à tous les “cas” possibles » (p. 222). Parmi les plus anciennes pièces de Deschamps, écrites en distiques ou en couplets, figurent des parodies burlesques de lettres et de proclamations, de chartres, de testaments et de supplications qui se servent de formules d'ouverture et de conclusion et d'autres « schémas d'écriture » caractéristiques de l'écriture administrative, mais pour exprimer un contenu incongru ou farfelu. L'apprenti juriste, dans un esprit ludique, Basochien avant la lettre, poussait les genres du droit formel au-delà de leurs capacités d'inclusion thématique. Peut-on y trouver l'inspiration de son ouverture thématique des formes fixes poétiques ?

S'il y a un livre sur Deschamps à recommander aux étudiants avancés, c'est *Le Lyrisme d'Eustache Deschamps. Entre poésie et pragmatisme*, car il sert d'état de la recherche en 2012, prolongeant l'étude bibliographique publiée par Karin Becker il y a une quinzaine d'années : *Eustache Deschamps. L'état actuel de la recherche* (Orléans, Paradigme, 1996). En remaniant ses travaux antérieurs pour ce nouveau livre, Karin Becker a pris en compte un grand nombre de publications récentes d'historiens et de littéraires en français, en allemand et en anglais ; elle engage la recherche la plus récente dans son texte et dans ses notes et l'inclut dans son excellente bibliographie de textes

cités (29 pages). Elle signale aussi des projets de recherche en cours, des ouvrages et des nouvelles éditions à venir. Parmi ces derniers, il faut ajouter la nouvelle édition des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* en préparation chez Champion, dirigée par Jacqueline Cerquiglini-Toulet.

Laura KENDRICK

Léonard Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, préface d'Élisabeth Crouzet-Pavan, Seyssel, Champ Vallon, 2012, 437 p., 1 cahier de 48 cartes en couleur.

Cet ouvrage ambitieux propose une étude approfondie de la formation d'un État royal territorial en France à la fin du Moyen Âge. Le sujet a été abondamment traité par la tradition historiographique. L'obsession « jacobine » des historiens de la vieille école, tel Auguste Longnon, les conduisait à voir l'évolution comme aboutissant nécessairement à un État-nation assis sur un territoire unifié. Confrontés à cette « téléologie » historique qui a acquis la force d'une idéologie justificatrice, les mêmes ont souvent porté des jugements négatifs sur la capacité des souverains et de leurs officiers à avoir une représentation exacte et efficace de l'espace soumis à leur pouvoir. L'auteur rapporte d'autre part de nombreux faits qui s'opposent à la théorie plus récente d'un « espace féodal » polarisé, donc nécessairement conçu par les contemporains comme hétérogène, mais sans oser la critique radicale qu'impliquent pourtant ses propres recherches. C'est toutefois l'une des qualités du livre que de remettre en question les vulgates successives et de formuler des conclusions dans l'ensemble intéressantes. Une autre est de conjointre l'examen des pratiques et celui des représentations, ce qui n'a guère été tenté jusqu'à présent à partir d'un aussi large spectre de documents.

La lecture de cet essai original est toutefois rendue difficile, surtout dans les deux dernières parties, par une suite fort serrée de descriptions de détail et de renvois à des situations géographiques très différentes au sein du royaume. Des paragraphes ainsi remplis de menus faits disparates atteignent jusqu'à cinq pages sans la moindre articulation. On a l'impression que l'auteur pris par le temps a rédigé sa thèse à partir d'une masse de fiches, fruit d'une lecture abondante et savante, sans parvenir à les dominer totalement et à offrir au lecteur une présentation synthétique. De plus, un exposé énumératif de type exagérément paratactique empêche de suivre le fil de l'exposé, d'autant que ces listes de faits ne débouchent parfois sur aucune conclusion claire et précise. Cette « pulvérisation du propos » a été très justement relevée par la préfacière, mais à titre de risque que la « subtile architecture du livre » aurait réussi à éviter...

Un style savant est d'autre part constamment mis en œuvre, qui demande au lecteur un effort de réflexion inutile : on est ainsi averti qu'il faut avoir conscience des « limites d'une mobilisation documentaire individuelle » et que « des cas locaux nécessitent un recours vicariant à la géographie ecclésiastique » ; on est prévenu de l'existence de « synapses structurantes de l'économie rurale », etc. Un vocabulaire très personnel est aussi usité de façon répétitive : on s'interroge par exemple sur ce que peuvent bien être la « géographie vernaculaire » et la « cartographie profane » (les limites aussi sont « vernaculaires »...). Toute cette rhétorique très personnelle est la marque d'une volonté naïve de construire autorité et distinction académiques.

Une très vaste enquête documentaire a permis d'appréhender la perception et la représentation de l'espace politique : procès verbaux de visitation, enquêtes administratives, lettres royales, mais aussi œuvres littéraires et cartes locales. L'ouvrage est divisé en trois parties qui examinent successivement la capacité du roi et de ses officiers à maîtriser le territoire, les représentations de cet espace et enfin la pratique administrative ; cela entraîne des répétitions et des chevauchements, puisque représentations et pratiques sont en fait étudiées dans chacune de ces parties.

La première partie confirme que la théorie du « flou » des connaissances médiévales du territoire, sous ses formes aussi bien ancienne que récente, est à abandonner : « la culture profane du XV<sup>e</sup> siècle dépasse ces savoirs vernaculaires dont elle est tributaire pour concevoir l'espace du royaume dans son étendue » (mais l'auteur veut-il dire que cette culture s'oppose à, ou est différente de la culture religieuse, et qu'elle s'exprime en français plutôt qu'en latin ?). Il est montré que cet espace bien conçu est aussi maîtrisé par les administrateurs, grâce à la pratique des enquêtes, à l'organisation plus ou moins rationnelle des archives et de la fiscalité, au rythme plutôt bien maîtrisé de l'information et de la communication : « la culture géographique sous-tend l'action politique ». De même, la deuxième partie qui étudie le « paradigme territorial » des Quatre rivières dont la première mention remonte à 1297 atteste que ce modèle idéologique entraînant conscience de soi et promouvant stabilité et éternité potentielle du territoire est pratiquement opératoire, par exemple dans les demandes de naturalisation. L'espace français est ainsi identique à l'espace de l'État royal, ce qui entraîne une interrogation sur le moment du passage de l'espace au territoire : au Moyen Âge, ou aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles ? L'auteur conclut finement qu'une vision purement chronologique fait l'économie d'une réflexion sur la nature et le fondement de la souveraineté, de nature juridique au Moyen Âge, monopole de la violence légitime par la suite.

L'étude des listes, des textes de géographie descriptive et des cartes locales (appelées « profanes »...) applique aussi de façon bienvenue à cette histoire politico-administrative des conclusions déjà établies par les historiens de la géographie médiévale. Un inventaire des cartes locales ou régionales et des vues figurées connues directement ou par des mentions documentaires est donné en annexe. Il est nécessairement limité par le hasard des découvertes, et établi suivant des critères parfois incertains : ainsi la « carte de l'Astesan » de la fin du XV<sup>e</sup> siècle n'est pas « française » ; elle n'est que la copie d'une carte dressée en Italie, à Asti même, sur l'ordre du Commun.

C'est dès le Moyen Âge que la géographie devient à la fois une véritable culture, avec ce que cela implique pour la formation effective des esprits, et un outil opératoire du bon gouvernement, même si, selon l'auteur, ces essais de cartographie restent peu nombreux, isolés et sans postérité immédiate. Mais cette opinion reste à vérifier au début du XVI<sup>e</sup> siècle ; de plus, l'expérience montre que le nombre de cartes locales s'accroît dès qu'on les cherche. On ne peut interpréter comme un signe d'« arriération » le fait que Jacques Signot, auteur d'une carte de l'Italie figurant les cols alpins, ne mentionne pas l'Amérique dans l'ouvrage auquel cette carte est associée (l'édition de *La totale et vraie description de tous les passages...* est de 1515, non 1507 comme indiqué ; l'édition de la *Cronique de Gennes avec la totale description de toute Ytalie*, datée de 1507, ne comprend pas la carte). Les connaissances de l'auteur, souvent de seconde main, entraînent sur ce point des erreurs ou des imprécisions de détail. Ainsi, la décision du Conseil des Dix de 1460 n'a pas donné lieu à la constitution d'un « atlas » des possessions de *terraferma*. L'allusion à des cartes de campagne dans la compilation héraldique du manuscrit BnF, fr. 1968 n'est pas originale : elle provient du *Liber de regimine principum* de Gilles de Rome († 1316) qui l'a

empruntée au *De re militari* de Végèce. Et il faudrait vérifier si la forme en losange de la France, dans la miniature du lit de justice du Boccace de Munich dû à Jean Fouquet, ne résulte pas d'un procédé venant de la technique picturale du peintre, loin d'être un rappel de la forme proposée par le Héraut Berry dans son *Livre de la description des pays*, etc.

C'est dans ce cadre d'ensemble que se construisent non seulement l'identité nationale, sur laquelle des travaux nombreux ont déjà été publiés, mais aussi sur les identités locales. D'une suite d'analyses minutieuses, il ressort que ces deux sortes d'identité ne sont pas contradictoires, la première accueillant les diversités des secondes. Il est dommage que ce chapitre néglige des études importantes, souvent étrangères, qui auraient donné un peu d'épaisseur intellectuelle à la pénible énumération des extraits d'archives : sans remonter à Percy-Ernst Schramm, on pense aux travaux de Helmut Kampf, Gaines Post, Craig Taylor et Camille Serchuk. L'auteur ne se pose pas non plus la question de l'efficacité des textes classiques et des grandes sommes historiographiques comme les *Grandes chroniques* dans la formation d'une conscience territoriale. Au total on souhaiterait que l'auteur eût été sensible aux exigences de l'histoire intellectuelle, pour éviter de donner l'impression que la vision française de l'espace politique jaillit entièrement développée de la tête de Froissart, d'Eustache Deschamps ou de Matthieu Thomassin.

La dernière partie définit les espaces socio-politiques, toujours à l'aide d'une masse d'exemples de détail : complexité de la notion de frontières appréhendée par l'étude des rapports de part et d'autre de la limite (violences, négociations, douanes) ; rôle des voyages du roi en fonction de la structuration des résidences royales variable selon les règnes ; carrières des officiers reliées aux circonstances locales et à leur statut propre auprès du souverain, domaines d'action des gouverneurs et des villes. L'auteur tente de dégager du fouillis des faits une structure mouvante où l'unité du royaume n'exclut nullement la diversité des formes de rapport entre le roi, l'administration centrale et l'administration locale, et la variabilité des modes d'allégeance ou d'autonomie qui aboutissent à un équilibre fragile. Cette partie relève davantage d'une pure histoire administrative, et l'on n'en voit pas toujours le lien avec les deux précédentes.

Des cartes nombreuses dans un cahier séparé illustrent le propos ; elles sont le fruit d'un notable travail de sélection et de mise en ordre des données, mais leur lien avec le texte est parfois ténu, et l'emploi des couleurs aurait gagné à tenir un compte plus exact des préceptes formulés par Jacques Bertin dans sa *Sémiologie graphique*.

En conclusion, l'auteur se livre à une réflexion novatrice sur la territorialité de l'État royal, la France étant le seul exemple d'un territoire unifié par l'État. Le processus étudié aboutit à définir un « État mixte » qui n'atteint pas une totale homogénéité : le roi est la somme de plusieurs architectures de pouvoirs réunies par une culture politique commune.

Bien que la matière embrassée ait été sans doute trop abondante, le mérite de l'ouvrage est d'insister sur la diversité des situations et de se garder des interprétations systématiques. On regrette d'autant plus les défauts de composition, la collecte bibliographique limitée et les erreurs nées d'un manque de contrôle des données concernant l'histoire intellectuelle. D'autres sujets mieux maîtrisés permettront à coup sûr à l'auteur de mettre en valeur son intrépidité dans la recherche des documents et ses capacités d'analyse minutieuse.

Patrick GAUTIER DALCHÉ

Olivier Mattéoni, *Un prince face à Louis XI. Jean II de Bourbon, une politique en procès*, Paris, Puf, « Le nœud gordien », 2012, 408 p.

Au cours du règne de Louis XI, plusieurs procès conduisent les agents du duc Jean II de Bourbon (1456-1488) devant les juridictions royales. Le plus important d'entre eux se déroule au Parlement de Paris en 1480. Il met en cause une dizaine d'officiers de haut rang, et en premier lieu l'homme de confiance du duc, le chancelier Jean Pelletier de Saint-Haon. Les gens du roi dénoncent les pratiques des officiers ducaux, affirmant qu'elles portent préjudice aux intérêts de la monarchie, en matière judiciaire tout particulièrement. L'étude du procès de 1480 constitue la quatrième et dernière partie du grand livre que consacre O. Mattéoni au duc Jean II (pp. 217-292) ; vers elle convergent les analyses menées dans les chapitres antérieurs, dont les implications se trouvent alors pleinement déployées. Cependant, la procédure ne connaît pas de véritable conclusion, et les gens du duc ne subissent aucune condamnation : la question des finalités du procès commande par conséquent les investigations de l'historien. La solution réside dans l'analyse des termes du débat judiciaire : le commentaire magistral des plaidoiries de l'avocat du roi François Hallé, en particulier de la première d'entre elles, prononcée le 27 juin 1480, doit sans doute être considéré comme la clef de voûte de l'ouvrage (pp. 272-278 ; ce texte remarquable est l'un des six textes édités en annexe, pp. 311-316). La richesse du répertoire de citations et d'allégations mobilisé par ces plaidoiries, d'Aristote (par l'intermédiaire du commentaire de Thomas d'Aquin vraisemblablement) à Hostiensis, de Cicéron à Bartole et à Jean Faure ou Henri Bohic, est un indice du haut niveau du débat et de l'importance de ses enjeux. Les contemporains, déjà, attribuaient au procès une dimension politique, et l'historiographie, quand elle l'a pris en considération, l'a interprété sur le mode de l'affirmation de l'autorité royale face aux pouvoirs princiers. Mais O. Mattéoni dépasse ce constat, attendu, en récusant ce qui, au nom de « la marche inexorable de l'État monarchique vers la centralisation et l'absolutisme » (p. 218), constituerait une lecture univoque de l'affaire. Il choisit au contraire de prêter attention aux conditions d'exercice du gouvernement princier, à l'intérieur d'un espace politique composite, dont les caractéristiques sont exposées dans la première partie (« Espaces de la confrontation et enjeux de pouvoir », pp. 19-78). Cette proposition est fondée sur l'attention accordée à la temporalité, à travers la question de l'évolution des relations entre le roi et le duc. Celles-ci se détériorent en effet dans les années 1470 ; Jean II n'a bientôt plus accès à la personne du roi. Or le duc de Bourbon a engagé une politique réformatrice, méconnue, dont les principales décisions sont justement mises en œuvre à la fin des années 1460 et au début des années 1470. Une telle évolution relève certes du schéma général de l'histoire des principautés. La retracer permet néanmoins de réinterpréter le gouvernement du duc Jean II. Homme de guerre, poète, ami des arts, Jean II a également endossé l'habit du prince réformateur, en un mouvement conjoint de repli sur sa principauté et de réponse à la politique royale.

Cette activité réformatrice (objet de la deuxième partie : « Jean II, ou la tentation de l'autonomie. Instruments et pratiques du gouvernement princier », pp. 79-158) concerne par exemple la gestion des archives, manifestation d'une « science administrative » mise au service d'un ordre du pouvoir. Elle intervient, surtout, dans la sphère judiciaire : la rédaction des imposants *Statuta antiqua* (23 septembre 1474) est l'expression d'un ambitieux programme de réorganisation de la justice, condition essentielle du bon gouvernement.

Venant compléter le dispositif, la politique religieuse conduite par le duc de Bourbon fait écho à ce programme réformateur (troisième partie : « *Beata Stirps*. La

sacralisation de la maison de Bourbon au temps de Jean II », pp. 159-215). Outre une dévotion particulière à l'Immaculée Conception, le duc et son épouse Jeanne de France, fille de Charles VII, expriment leur aspiration à la sacralité à travers le culte de Saint Louis, ancêtre du lignage : la dévotion au saint roi, assez répandue mais inscrite ici dans la tradition familiale, doit être reliée à l'action gouvernementale de Jean II ; le duc pouvait se considérer comme le dépositaire de l'héritage du saint roi, réformateur et justicier, dont la figure se révélait au contraire encombrante pour la royauté. Dans le même sens, la fondation, à Notre-Dame de Montbrison, d'une messe commémorant la victoire de Charles VII contre les Anglais à Formigny en 1450, vient rappeler la place occupée naguère dans le royaume par le duc, compagnon d'armes du roi victorieux. Saint Louis, Charles VII : les choix de Jean II de Bourbon en matière de dévotion ont été effectués, pour partie au moins, en réaction à la politique de Louis XI. Les indices s'additionnent donc pour établir la cohérence de la politique ducale. Jean II figurait, en 1465, au premier rang des défenseurs du « bien public », motif dont on sait qu'il ne constituait pas seulement un thème de propagande au service des intérêts des princes, mais bien l'argument d'un programme de réforme du gouvernement royal. La part qu'occupe la justice dans l'action réformatrice de Jean II inscrit celle-ci dans le prolongement de la défense du « bien public ». Dans la principauté bourbonnaise, l'idéal réformateur prend appui sur une tradition politique. Mais la situation que connaît Jean II sous le règne de Louis XI contraste avec la politique de mise en ordre de la principauté et de modernisation des institutions menée par le duc Louis II dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : la conduite de la politique réformatrice se concevait alors dans l'association du prince au gouvernement royal. Au contraire, c'est bien la question de la place des grands au sein d'un processus de renforcement du pouvoir monarchique que met en jeu le procès de 1480. En ce sens, et quelles qu'en soient les limites, le projet réformateur de Jean II participe de la confrontation de deux conceptions du pouvoir. L'aspiration à la réforme tend à l'actualisation de l'idéal passéiste d'un mode de gouvernement où les princes étaient les premiers conseillers du roi. « Détruire toutes les plus grandes maisons et principautés du royaume » : telle aurait été, selon Thomas Basin, la politique menée par Louis XI à l'égard des princes, afin d'imposer sans contestation la volonté royale. Sous le signe de la trahison et de la lèse-majesté, les procès des grands ont été, on le sait, un instrument de cette politique. Face au duc de Bourbon, c'est cependant à un autre mode d'action que l'on a recouru, qui relevait d'abord du champ de l'*administratio*, où il importait de corriger les « excès » des officiers du duc, appelés à se soumettre aux impératifs du gouvernement du royaume. En 1464 déjà, plusieurs officiers ducaux avaient comparu devant le Parlement. Le procureur du roi affirmait alors qu'« en ce royaume, n'y a que ung roy, une couronne et une souveraineté » (p. 226). En 1480, la plaidoirie de François Hallé prend appui sur l'image d'une « couronne en figure sphérique, circulaire et ronde et qui ne se peut diviser sans perdre sa figure » (p. 289). Face au risque de la division et de la subversion, les hommes du roi défendent l'idée de l'unité du royaume, fondée sur la sujétion des princes et de leurs agents : telle est la « leçon de souveraineté » qu'ils dispensent à travers le procès. Appuyé sur la maîtrise que confère la connaissance intime d'un espace politique et de sa documentation, ce dont témoignent la richesse et la rigueur de l'appareil critique, le très beau livre d'O. Mattéoni offre une réflexion dense et profonde sur ce qu'était, dans la France du XV<sup>e</sup> siècle, le dur métier de prince, et, au-delà, sur ce que gouverner veut dire.

Alain PROVOST

Joël Blanchard (éd.), *Procès de Jacques d'Armagnac*, Genève, Droz, « Travaux d'Humanisme et de Renaissance » DX, 2012, VII-CXXV et 969 p.

Le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG 2000) réunissant les pièces du procès du duc de Nemours intrigue : comment qualifier la procédure judiciaire voulue par Louis XI avec ses commissaires et même sa translation du Parlement à Noyon ? Quels sont les enjeux réels et apparents du procès d'un prince de sang royal ? Et que dire de la fabrication de ce manuscrit ? Correspond-il à l'exemplaire en papier de Louis XI, conservé dans le coffre d'Amboise ? Pourquoi le procès est-il absent de la série X<sup>2A</sup> 41 des Archives Nationales ?

Le procès de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (1433-1477), pair de France, de sang royal, cousin de Louis XI, pour crimes de lèse-majesté n'avait jamais été édité. On savait que Nemours avait été arrêté en mars 1476, son interrogatoire avait duré de novembre 1476 à janvier 1477. Le procès lui-même avait été ouvert le 7 février, la condamnation à mort tombait le 10 juillet et Nemours était décapité à Paris le 4 août 1477. À la lecture des historiographes, les amateurs d'histoire plaignaient le pauvre prince, victime du terrible Louis XI. Le roi ayant pratiqué une justice d'exception en nommant des commissaires, multipliant les injonctions à presser le mouvement, invoqué la lèse-majesté, privé l'accusé d'un avocat, n'ayant pas tenu compte de ses privilèges de pair et de clerc. La cruauté royale culminant dans le refus de gracier le duc. Tous ces abus trahissant le « procès politique » – une formulation ambiguë par sa référence implicite à l'époque contemporaine.

L'édition critique du procès de Nemours par Joël Blanchard, précédée par une riche introduction du même (biographie de Jacques d'Armagnac, le dossier criminel, analyse et structure du texte) avec la collaboration de Jean-Patrice Boudet (divination, prophétie et magie), Frédéric F. Martin et Olivier Mattéoni (enjeux politiques et juridiques), est un événement tant pour l'importance du procès aux innombrables ramifications dans l'histoire du règne que pour la mémoire judiciaire de l'Ancien Régime. À ce titre, l'édition va compléter et infléchir les travaux des historiens de la chose publique. Mais le procès Nemours peut également passionner les lecteurs que n'effarouchent pas les livres de plus de 1 000 pages (vii-cxxv pour l'introduction, 1-635 pour le procès, 636-969 pour les notes, le glossaire et l'index). Tous ceux qui aiment une histoire incarnée avec des centaines de personnages.

Le procès Nemours est un drame dont l'issue n'entame pas le suspens. Les retournements ponctuent la procédure jusqu'aux derniers jours. Que serait-il arrivé si les tentatives d'évasion de Nemours de la Bastille avaient réussi ? Le prince aurait été condamné par contumace mais il aurait sauvé sa tête. Parmi la vingtaine de procédures entamées par Louis XI, il faut distinguer le procès de Nemours, qui s'impose à plus d'un titre comme un aboutissement exemplaire de la justice royale.

Le drame n'occulte pas le pittoresque. Les enjeux politiques du « parti des seigneurs » opposé à Louis XI sont entremêlés de déguisements, lettres cachées, codées, brûlées, de gestes convenus, de diableries et démons familiers, de prophéties, de tentatives d'évasion et de tortures qui, justement parce qu'ils ne sont pas mis en scène, en deviennent d'autant plus romanesques. On est frappé par le nombre de messagers qui vont d'un seigneur mécontent à l'autre. Combien de pèlerins ou faux pèlerins, de moines ou faux moines (cordeliers le plus souvent), de marchands, de tailleurs, de barbier qui, « sous ombre » de leur habit ou de leur métier, partent sur les chemins avec des lettres, de l'argent ou des scellés ! Ces messagers connaissent la teneur des correspondances, ils en discutent même, d'où une diffusion extraordinaire du « bruit » des malcontents. La part des serviteurs dans l'action est considérable, et on les voit souvent plus enragés que leurs maîtres.

Les grands acteurs connus du procès Nemours côtoient une multitude de seconds rôles, de figurants et même de personnages dont on ignorait tout. Parmi les seconds rôles indispensables dans le drame qui se noue, il faut ranger Miquelot Fauvel, homme de Nemours avant d'être celui du connétable Saint-Pol : un fort actif messager, lépreux, très bavard, auquel ses injures envers le roi valent d'être pendu par la justice prévôtale. Trop rapidement ? Un autre interrogatoire s'ouvre en parallèle du procès pour éclaircir le point. Que dire aussi d'Henry de Pompignac, gouverneur de Nemours, familier de son prince depuis des années, âgé maintenant, apparemment incapable de répondre aux questions jusqu'à la découverte d'un mémoire écrit à Nemours où celui qui apparaissait comme assez sénile se révèle subtil conseiller, même s'il ne résiste pas *in fine* à la géhenne. Les tortureurs lui réservent d'ailleurs une torture adaptée aux vieillards, et l'on comprend à les entendre que Pompignac ne résisterait pas aux tortures masculines et qu'il n'avouerait rien sous les tortures appliquées aux femmes et aux enfants... Que penser aussi de l'inquiétant et très habile Jean Bonnet, secrétaire de Saint-Pol et de Nemours, dont on devine l'animosité que lui voue Pompignac ? On suit les commissaires dans leurs interrogatoires aux techniques éprouvées (questionnaire, enquête...), où les informations permettent les mises en contradiction et les confrontations des accusés. Un voleur (Balsant) fait l'amnésique mais affirme qu'il a un alibi, jusqu'à ce que l'interrogateur lui réponde que le jour du vol n'a pas été précisé (p. 163) ou ce passage où le même Balsant confronté à sa victime blêmit mais continue de nier le vol (p. 189).

Le procès Nemours ne se limite pas au jugement d'un prince malcontent mais à la recherche des complices aussi hauts placés et divers soient-ils. Jusqu'à quel point le tissu politique est-il mité ? L'entremêlement des affaires d'État, des abus des officiers et des crapuleries donne l'impression d'un abîme de crimes. Et le roi Louis XI, si impatient de nature, n'en finit pas d'insister à coup de lettres patentes sur la nécessité de juger en « toute diligence » ce parti des seigneurs qui n'a pas désarmé depuis le Bien public de 1465, malgré toutes leurs promesses. Combien de serments prêtés sur les croix, les reliques, les missels et de « que le diable m'emporte si je ne dis pas la vérité », proclamés par ces croyants ! Autant de mensonges répétés, jusqu'au bout dans le cas de Nemours, menteur invétéré que nul grand prince ne soutiendra face au roi de France.

Chaque lecteur puisera sans fin dans cette édition du procès de Jacques d'Armagnac, car les pièces traduisent l'air du temps. Et si je note plume à la main les occurrences de l'amour, de l'amitié ou des amis, la bonne et male grâce du roi, un autre thème s'impose, celui des croyances religieuses des acteurs, qu'on intitulerait pour rester dans la note du procès « sous ombre de religion ». Comment interpréter les passages si curieux de la cléricature de Nemours, attestée alors qu'elle est niée par ses serviteurs et moquée par les seigneurs (p. 601) ? De nouveaux travaux ne manqueront pas d'aboutir sur deux personnages complexes sur lesquels on pressent que tout n'a pas été dit : le chancelier Doriolle et le Grand Maître Dammartin. On ne peut que conseiller de lire le procès *in extenso*, du folio 1 au folio 486, aidé par l'index, la chronologie et les en-têtes bienvenus, car les passages anthologiques (lettres du roi, appointment de Saint-Flour...) sont aussi instructifs que les choses vues (solidarités et haines familiales) de ce drame en quasi-huis clos au contexte extérieur si prégnant, qu'il soit géographique (seigneuries, villes et châteaux du Massif central) ou chronologique (la mort de Charles le Téméraire en janvier 1477) pour ne prendre que deux exemples parmi bien d'autres.

Les éditions programmées des procès du règne de Louis XI, après celui de Saint-Pol (par J. Blanchard, en 2008), celui de René d'Alençon (par François Bouvier de Nôes, à paraître), de Philippe de Bresse, de Charles de Melun... et, on peut le supposer, de ceux du règne de Charles VII, comme le suggère peut-être la célèbre scène

peinte par Fouquet de la translation du Parlement à Vendôme en 1458, choisie pour la couverture du volume, préparent un enrichissement et un renouvellement de notre connaissance de la fin du Moyen Âge.

Lydwine SCORDIA

François Bougard et Pierre Petitmengin, avec la collaboration de Patricia Stirnemann, *La Bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vaultuisant. Histoire et inventaires*, Paris, CNRS éditions, « Documents, études et répertoires » 83, 2012, 420 p., 16 pl.

François Bougard et Pierre Petitmengin, avec la collaboration de Patricia Stirnemann, Jean-Luc Benoît, François Dolbeau, Stéphane Gioanni, Denis Muzerelle, Christian Naud, Manuel Royo, Michel Tarpinian et Alain Vaillant, livrent à la sagacité des lecteurs un bel ouvrage sur la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Vaultuisant dans la collection « Document, études et répertoires » qui a déjà accueilli les travaux sur les bibliothèques de Clairvaux et de Pontigny.

Ce livre de 420 pages découpé en cinq parties, s'ouvre sur une étude de l'abbaye et de sa bibliothèque des origines à la dispersion (1<sup>re</sup> partie, pp. 15-89), pour continuer avec une présentation et une édition des inventaires (2<sup>e</sup> partie, pp. 93-131), puis une étude des livres en eux-mêmes (3<sup>e</sup> partie, pp. 133-267) et une édition de la correspondance de dom Maillet, prieur de Vaultuisant (1647-1664) (4<sup>e</sup> partie, pp. 269-287), avant de terminer sur la liste des manuscrits médiévaux rassemblés par l'érudite Théodore Tarbé (mort en 1848) (5<sup>e</sup> partie, pp. 289-315). De copieuses annexes viennent enrichir le corpus : une liste des abbés, des abbés commendataires et des prieurs de Vaultuisant (pp. 319-326) ; les sources et la bibliographie utilisées (pp. 327-345) ; un index divisé en quatre parties (œuvres antiques et médiévales attestées à Vaultuisant, pp. 347-375 ; manuscrits et documents d'archives, pp. 376-381 ; imprimés modernes postérieurs à l'inventaire A, pp. 382-385 ; index *nominum*, pp. 386-411) ; seize planches en couleur.

À travers la 1<sup>re</sup> partie, se dessine l'histoire de l'abbaye (chapitre I<sup>er</sup>, pp. 15-25) et de ses livres (chapitres II à V, pp. 27 à 89). Fondée en 1127 par Preully, c'est une abbaye prospère aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, favorisée par des représentants de la moyenne chevalerie comme on peut le comprendre à travers la lecture du cartulaire (Paris, BnF, lat. 9901). Au siècle suivant, son assise économique est suffisamment confortable pour qu'elle soit un des principaux contributeurs cisterciens à la décime royale de 1333. Avec la guerre de Cent ans, les difficultés s'accumulent : endettement, destructions (1404) au point qu'elle est abandonnée pendant une quarantaine d'années. Une reconstruction de grande ampleur n'intervient que sous l'abbé Antoine II Pierre (1502-1534). Elle devient alors un lieu de séjour pour la cour royale. Ce renouveau est interrompu par l'instauration de la commende et par les pillages répétés des Huguenots. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elle connaît un regain intellectuel grâce au priorat de Claude Maillet (1638-1665), réformateur qui introduit dans son monastère la stricte observance. Cette embellie se poursuit tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais la Révolution vient y mettre un terme. En 1791, les bâtiments sont vendus au titre des biens nationaux et une partie d'entre eux est détruite dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi eux la bibliothèque. Si rien n'est connu quant à son aspect et à sa disposition au Moyen Âge, la « librairie » moderne édifiée selon le modèle claravallien sous Antoine Pierre sort de l'ombre grâce à quelques descriptions et gravures. Pourvue de

14 fenêtres et de rangées de pupitres qui leur sont perpendiculaires, elle est située à l'étage d'un des pans du petit cloître. Vers 1670, les pupitres sont remplacés par des tables et des armoires. Ces dernières sont vidées à la Révolution et un inventaire est alors dressé (AD Yonne, Q 369 = AN, F<sup>19</sup> 611<sup>E</sup>). La politique d'acquisition de livres remonte au XII<sup>e</sup> siècle, principalement sous le deuxième abbé, Pierre (1159-vers 1179). Sous son gouvernement et celui de ses successeurs immédiats, l'abbaye a développé sa propre production et a fait quelques acquisitions dans la région. Après 1200, les moines s'orientent vers les marchés régionaux (Sens et Provins), avant de se tourner vers les productions parisiennes. Un inventaire dressé en 1525-1526 (Inventaire A, pp. 100-119), permet de saisir le contenu de cette bibliothèque (215 manuscrits) et d'en comprendre l'organisation (pp. 44-46). D'une manière générale, elle est plutôt conservatrice mais relativement bien tenue. Elle correspond au contenu des bibliothèques de la cour de Champagne, de Montier-la-Celle, de Saint-Victor de Paris et surtout des abbayes cisterciennes (Clairvaux, Pontigny, Fontenay), malgré quelques originalités (notamment le dossier hagiographique du premier abbé de Celle). Au XVII<sup>e</sup> siècle, des modifications sont apportées au contenu et à l'organisation de la bibliothèque comme le prouve l'inventaire B (pp. 123-129) dressé avant 1680 (Paris, BnF, lat. 10395). Ce travail ne concerne que les manuscrits ; il met en lumière les pertes causées par les guerres de Religion. Il montre également une politique d'acquisitions raisonnée. Pour les imprimés, l'inventaire dressé en 1790 permet de se faire une idée de leur nombre, puisqu'il compte 3 036 volumes dont 210 manuscrits. Les pertes ont été nombreuses et les Bibliothèques municipales de Sens et d'Auxerre n'en conservent respectivement que 100 et 46 volumes.

Cette bibliothèque a été utilisée par les moines, mais aussi par des érudits en visite. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, des visiteurs apparaissent laissant des traces de leur passage. Ainsi deux manuscrits semblent avoir été rédigés par des mains anglaises (Paris, BnF, nouv. acq. lat. 1791 et Leyde, Bibliotheek der Rijksuniv., Voss. Lat. F<sup>o</sup>70<sup>III</sup>). C'est sous le priorat de Claude Maillet que les ouvrages semblent avoir été le plus souvent exploités. Le prieur lui-même s'est servi des livres à sa disposition pour rédiger la chronique de sa maison et des annales pour Clairvaux, mais il a aussi transmis ses connaissances à d'autres chercheurs comme Jean Mabillon ou Pierre-François Chifflet (c'est ce que montre sa correspondance éditée aux pages 269-285). Surtout son activité a imposé Vaultuisant dans les cercles savants, mais cette visibilité accrue a fait de la bibliothèque une cible pour les battues de la Colbertine et pour celles des érudits locaux. À la Révolution, la dispersion s'est accélérée, les ouvrages passant à Auxerre, puis, pour une partie d'entre eux, à la Bibliothèque impériale. Des collectionneurs profitent de l'aubaine, comme Théodore Tarbé (1770-1848). À sa mort, sa collection est démembrée mais elle est connue grâce à un catalogue (pp. 293-315).

Grâce à la collecte des informations dans les inventaires, les catalogues et dans les bibliothèques et dépôts d'archives, les auteurs livrent une étude minutieuse, sinon exhaustive, des livres manuscrits et imprimés de Vaultuisant (3<sup>e</sup> partie). Après un rapide examen des caractères codicologiques des manuscrits conservés (ex-libris, marques d'usage, cotes, indications de contenu, reliures), ils dressent des catalogues raisonnés des ouvrages dans les chapitres IX (pp. 157-249) et 10 (pp. 251-265). Viennent d'abord les livres manuscrits qui sont présentés à travers des notices très bien structurées et très instructives (Transcription de l'entrée correspondante dans les inventaires A et B ; provenance ; description codicologique ; contenu ; description ancienne et utilisation ; apparemment à d'autres manuscrits ; bibliographie). Quatre sections sont proposées : les manuscrits identifiés (36 documents) ; les manuscrits présents dans les inventaires (14 documents) ; puis les manuscrits et documents hors inventaires (8 documents) et enfin les manuscrits rejetés (quatre documents). Pour les

livres imprimés, le catalogue recense les ouvrages conservés dans les Bibliothèques municipales de Sens et d'Auxerre. S'ajoute enfin une annexe concernant les achats de livres imprimés pour les années 1723 et 1791 (pp. 261-265).

C'est un très beau travail, bien utile pour ceux qui étudient le contenu des bibliothèques monastiques, même si on peut déplorer une analyse codicologique des manuscrits un peu trop succincte.

Marlène HELIAS-BARON

Arlette Jouanna, *Le Pouvoir absolu. Naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, « L'Esprit de la cité », 2013, 436 p.

Cet ouvrage représente une contribution importante à l'étude du concept de « monarchie absolue », tellement employé et si peu analysé, et se situe à ce titre dans le prolongement des travaux de Robert Descimon et Fanny Cosandey sur *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie* (Paris, 2002). Mais à la différence de ces derniers qui partent de l'historiographie, Arlette Jouanna insiste davantage sur les concepts et situe dans les notes les références aux ouvrages utiles et aux débats historiographiques (pp. 325-395). Elle présente en fin de volume un certain nombre de sources, une bibliographie sélective et un index. Le lecteur peut se retrouver aisément dans ce texte dense, parfois ardu, grâce aux introductions et aux nombreuses conclusions intermédiaires.

L'ouvrage apparaît comme une histoire des idées juridiques et politiques allant de la fin du Moyen Âge aux années 1580 : il s'agit donc d'une enquête sur la « naissance » de la monarchie absolue avant les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. À quelles conditions peut-on parler d'absolutisme ? Pour l'auteur, un constat s'impose au début de la période : « tant que la puissance absolue ne sera pas considérée comme la seule habilitée à dire le droit, on ne saurait parler d'idéologie ou de doctrine qui mérite le nom d'absolutisme » (p. 70). Et dans ces conditions, comment qualifier la monarchie de la première modernité : réglée ? modérée ? de contrat ? consultative ? de consensus ? très chrétienne ? royale ? (pp. 117-118). Il faut donc scruter avec attention les déplacements conceptuels, les dérives sémantiques, les évolutions procédurales (notamment dans les rapports avec le Parlement de Paris), pour déceler cette tendance à l'absolutisme que l'auteur admet voir aboutir (mais sans finalisme, p. 249) sous le règne de Louis XIV (p. 18).

Pour dégager les origines de cet « imaginaire politique », Arlette Jouanna traite de nombreuses notions fondatrices de l'absolutisme (et plus généralement du pouvoir) : les normes politiques (p. 189), le constitutionnalisme (p. 39), les lois fondamentales (pp. 38 et 210), le bien commun ou « bien public » (pp. 40 et 220), l'équité (pp. 42 et 91), le droit d'adresser des requêtes ou des remontrances (pp. 79, 129 et 181), le double corps du roi (p. 47) et son « bon plaisir » (p. 48), l'attribution des offices, grâces et privilèges (pp. 54 et 125), les lettres de pardon (p. 55), la représentativité du Conseil et des assemblées (pp. 76 et 228), l'obéissance des sujets (pp. 96, 183, 244 et 294), les coutumes (pp. 107, 133 et 238), l'amour du peuple et la concorde (p. 110), le contrat et le serment (pp. 118, 179 et 209), l'impôt (p. 105) et les finances royales (p. 129), les intendants (p. 137), le sentiment national (p. 174), les « politiques » et les malcontents (pp. 178-179 et 217), l'urgence et la célérité (p. 182), les révoltes (p. 188), les monarchomaques (pp. 199 et 275), le tyrannicide (pp. 211, 245, 310), l'opinion publique (pp. 112 et 225) et la souveraineté (p. 246). Toutes ces notions s'articulent

autour de la « raison », fondement juridique et norme morale, à laquelle l'auteur accorde une place essentielle (par exemple aux pp. 35 et 145).

C'est dire à quel point cet ouvrage se situe résolument du côté de l'étude des concepts plutôt que du récit : il n'est d'ailleurs guère question des différentes reines (Catherine de Médicis) ou rois (hormis François I<sup>er</sup> et Henri III). Pour faire cette histoire de l'absolutisme « avant l'absolutisme », il aurait été possible de restituer la suite des principaux courants de la pensée politique (comme les grandes synthèses de W. Church ou de P. Mesnard) ou de raconter quelques célèbres événements (les colères de François I<sup>er</sup>, comme en 1527 et en 1543, ou bien sûr la Saint-Barthélemy). Mais Arlette Jouanna profite de ces cas pour étudier une situation ou un concept, comme le lit de justice de 1527 (p. 11), le crime de lèse-majesté de Jean II d'Alençon (p. 55) ou le courage du président La Vacquerie face à Louis XI (p. 121). Ainsi en vaut-il du rapprochement audacieux, repris chez Pasquier, entre l'assassinat de Coligny et celui du duc de Guise (pp. 188 et 271) : c'est à l'occasion de la mort de l'amiral que Charles IX exprime son désir d'être un « roi absolu » (p. 191). De même, elle montre comment les efforts entrepris par Henri III pour sacraliser sa propre personne se sont brutalement retournés contre lui (p. 266).

Toute cette démarche repose très largement sur l'étude approfondie des œuvres de nombreux théologiens ou juristes (surtout français et catholiques) du XVI<sup>e</sup> siècle : Budé, Seyssel, Terrevermeille, Ferrault, Grassaille, Rebuffi, Dumoulin, Benoît, Chasseneux, Le Caron, La Perrière, Bruès, Pasquier, Bodin, Alciat, Coquille, La Loupe, Coras, Calvin, La Boétie, Bèze, Forcadel, Postel, Hotman, Le Roy, Espence, Duplessis-Mornay, L'Alouëte, Bonours, Dampmartin, Pibrac, Sorbin, Albion, Zampini, Boucher, Dorléans, Caumont, Launoy, Du Vair, Pithou, De Thou, Charron, Le Jay, Belloy, Hurault, Poisson de la Bodinière, Constant, Loyseau... Arlette Jouanna étudie non seulement le contenu de leurs travaux (principalement des livres imprimés en français), mais également le sens qu'ils donnent aux célèbres formules des grandes compilations juridiques : *Princeps legibus solutus est* (pp. 47 et 237), *Quod principi placuit legis habet vigorem* et la *Digna vox* (p. 25) ; sans omettre bien entendu celles tirées des Écritures : « tout pouvoir vient de Dieu » (*Romains* 13, 1 : pp. 25 et 95) et « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes » (*Actes des apôtres*, 5, 29 : p. 98). Peu à peu s'élaborent des « lectures absolutistes » constituant un corpus duquel les juristes tirent leurs principaux arguments...

Cependant, l'auteur met en évidence que tous ces penseurs du droit présentent des incohérences, se contredisent parfois. Dès lors, ne conviendrait-il pas de penser que c'est cette « bizarrerie » elle-même qui serait la clé d'intelligibilité de l'absolutisme naissant (p. 34) ? Ne faudrait-il pas se résoudre à abandonner l'opposition « mal posée » (p. 24) entre « absolutistes » et « constitutionnalistes » ? Car ce sont les mêmes qui réclament un ordre juste fondé sur la raison et admettent la nécessaire adaptation des impératifs de la justice aux aléas du temps (c'est le « moindre mal » de Juvénal des Ursins, p. 67), voire dans certains cas la violence d'État requise par l'urgence, ce qui est bien entendu une préfiguration de la « raison d'État » (p. 64). C'est ainsi que s'estompe progressivement l'idéal aristotélicien du régime mixte, illustré soit par l'image du sénat de Venise (p. 116), soit par celle de la ruche dont le « roi » n'est pas de la même nature que les ouvrières (p. 141).

Quelles étaient les instances susceptibles de réguler le pouvoir du roi et de canaliser cette violence ? Le Conseil a un rôle purement consultatif et dépend surtout de la volonté personnelle du prince. Les cours souveraines, pour leur part, constituent un véritable « alambic » (p. 81) permettant de purifier la volonté royale par la délibération. Les magistrats avaient conscience de la sacralité de leur charge et se référaient au modèle des Éphores de Sparte (pp. 88-89), et les cours d'appel jugeaient en dernier ressort. L'auteur passe plus rapidement sur les autres assemblées : chambre des

comptes et chambre des aides, États provinciaux, assemblées de notables, assemblées de bailliages et de sénéchaussées. Mais il s'arrête longuement sur les États généraux, moins ceux de Tours (1484) que ceux d'Orléans (1560) et surtout ceux de Blois (1576 et 1588).

En effet, ce sont bien les guerres de Religion qui marquent, pour Arlette Jouanna, une « mutation » (p. 149), un « renouvellement » de la pensée politique (p. 171). Après plusieurs tentatives de conciliation, avec notamment le colloque de Poissy (1561) puis l'édit de janvier 1562, s'affirme l'idée que les desseins de Dieu sont cachés (Pomponazzi et Guichardin, p. 164). Les lois divines et naturelles se détachent progressivement de la sphère juridique pour se cantonner dans le domaine religieux et moral. Dans ces conditions, la dualité de foi peut être admise temporairement, comme un mal rendu nécessaire par l'unité du royaume à conserver. Mais les catholiques ligueurs qui restaient attachés au principe d'une vérité unique ont exigé une couronne forte, et en cas d'impossibilité ont autorisé certaines communes à se détacher du reste du royaume (Saint-Malo, p. 279). Comme le montre l'auteur, tous les catholiques n'étaient pas ligueurs, mais tous se sentaient mal à l'aise face à « la nécessité d'accepter un pouvoir fort » (p. 285). Et pourtant, ils ont admis deux choses : d'une part de minimiser les divergences dogmatiques entre catholiques et protestants (p. 295), et d'autre part de s'unir derrière un roi sacralisé au pouvoir grandissant (p. 305).

Sans anticiper sur le XVII<sup>e</sup> siècle, on peut donc tirer de ces évolutions que l'affirmation progressive de la monarchie absolue accompagne paradoxalement, et dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, la mise à l'écart d'une branche radicale du catholicisme français.

Paul-Alexis MELLET

Cédric Michon (dir.), *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2011, 668 p.

Fruit d'un travail collectif dont le résultat dépasse, de l'aveu même des auteurs, le projet initial, *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>* présente sur plus de 600 pages les notices de 43 personnages différents. Cependant l'ouvrage, s'il peut être utilisé comme un dictionnaire biographique, est sans conteste plus que cela. La très longue introduction de Cédric Michon, qui y synthétise le fruit des discussions tenues le 11 mai 2010 lors d'une journée d'études au Mans, contribue en effet à lui donner une autre dimension, celle d'une histoire sociale des conseillers et d'une histoire politique du Conseil. *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>* est donc un outil de travail autant qu'un ouvrage de référence sur le fonctionnement de l'État dans le premier XVI<sup>e</sup> siècle en France.

En cela, il vient combler un vide historiographique car, au contraire des siècles précédents ou de certains autres États européens, les études sur le conseil et ses membres restent rares pour la première modernité française. Or, comme le souligne C. Michon, « le Conseil du roi reste le principal organe de gouvernement » (p. 12) et pour qui veut comprendre le fonctionnement de la décision politique en France au début du XVI<sup>e</sup> siècle, son étude est indispensable. L'intérêt du projet développé par *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>* apparaît donc clairement et dépasse en réalité le seul règne sur lequel il porte.

La première partie de l'introduction vise en effet à reconstituer le lent processus qui a amené au Conseil tel qu'il se présente sous François I<sup>er</sup>. Abordant aussi bien les dimensions politique, culturelle et sociale, C. Michon réalise une étude détaillée

de la séparation du Conseil et de la *curia regis* puis de sa division en plusieurs entités à partir du X<sup>e</sup> siècle, des théories médiévales et renaissantes sur le sujet et des rapports de force entre groupes sociaux antagonistes, telles les tensions qui se font jour assez tôt entre les conseillers nés et les conseillers choisis par le souverain, principalement pour leurs compétences techniques. Comme dans la suite de l'introduction, cette remise en perspective vers l'amont s'accompagne sans cesse de comparaisons vers l'aval, comparaisons avec le siècle de Louis XV très souvent, mais aussi avec le XVIII<sup>e</sup> siècle et parfois avec l'histoire contemporaine. C'est un pari toujours un peu risqué pour un historien que de dépasser les bornes figées de sa période, mais la démarche était indispensable et, parfaitement réussie, elle permet sans conteste de donner à l'ouvrage une dimension comparative fructueuse.

La suite de l'introduction se construit sur ce travail initial et, conformément au projet du livre, s'articule en deux parties relatives au règne de François I<sup>er</sup>, l'une sur le conseil et la suivante sur les conseillers. En s'appuyant sur le travail collectif, C. Michon dégage ainsi l'existence d'un conseil du matin en présence du roi (le conseil étroit sur lequel se centre le livre) et d'un conseil de l'après-midi auquel le souverain n'assiste généralement pas (le conseil privé qui examine les requêtes et expédie les actes), conseils dont les noms varient au long du règne et dont la distinction reste théorique, car ils sont des outils d'une grande souplesse aux mains du monarque, à une époque qui n'est pas encore celle des formalisations ultérieures. Il met aussi en avant l'existence d'un schéma récurrent durant les trois décennies du règne de François I<sup>er</sup>, à savoir la domination d'un principal conseiller, généralement le favori du moment, secondé par un autre conseiller, souvent un ecclésiastique, avec lequel il forme un binôme opérationnel (Montmorency et le cardinal de Lorraine, Annebault et le cardinal de Tournon). Toutefois, cette domination ne fait pas des principaux conseillers des précurseurs de Richelieu ou de Mazarin et leur tâche consiste surtout à mettre en œuvre la décision du roi, plus qu'à diriger la politique du royaume. François I<sup>er</sup> apparaît en effet tout au long de son règne comme le maître de son Conseil et, s'il sollicite ses conseillers, c'est toujours lui qui décide en dernier ressort.

Le dernier tiers de l'introduction est consacré aux membres du conseil étroit, qui donc ont seuls fait l'objet de l'attention des auteurs. Indispensable, l'exposé détaillé de la méthode avec laquelle la liste des conseillers retenus a été élaborée permet de mesurer l'intérêt des notices présentées ensuite et l'exhaustivité de l'ensemble, mais aussi la difficulté à laquelle se sont heurtés les différents contributeurs dans la réalisation du projet, le soin avec lequel ils ont choisi les sources sur lesquelles travailler et leur attention constante à leurs potentiels effets déformants. La difficulté était de taille puisqu'il s'agissait pour eux d'étudier un organe de gouvernement pour lequel il n'existe qu'un seul règlement, datant de 1543, un organe auquel seule la volonté du roi donne accès, sans qu'elle soit formalisée par aucun acte mais uniquement par une invitation orale, un organe enfin qui ne laisse pas de trace de ses réunions et qui ne tient pas de registre de ses délibérations. En prenant appui sur une comparaison avec les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII, C. Michon peut ensuite se livrer à une rapide étude sociale du groupe des conseillers de François I<sup>er</sup> (origine sociale et géographique, âge, durée de la présence au Conseil, réseaux d'accès, etc.), qui lui permet entre autres de dégager l'équilibre central dans le recrutement entre « domesticité et technicité » (p. 78).

Le corps de l'ouvrage est donc constitué par les 40 fiches biographiques (dont une fiche sur les frères Gouffier et une autre sur les trois Bourbon-Vendôme). Toutefois, preuve que l'objectif des auteurs n'était pas d'en faire un simple dictionnaire, même si l'ouvrage peut avec profit être utilisé comme tel, ces fiches ne sont pas classées par ordre alphabétique, mais par ordre chronologique. Elles sont en outre réparties en trois grandes parties correspondant à trois moments du règne : « l'époque Louise de

Savoie », « l'ère Montmorency » et « le moment Annebault », chacune faisant l'objet d'une brève introduction rappelant les grandes logiques de la période abordée.

Les notices, dont la plus courte tient sur un recto (Jean Caluau) et la plus longue s'étend sur 31 pages (Anne de Montmorency bien sûr), couvrent souvent l'intégralité de la vie de chaque personnage, mais elles ne semblent pas avoir subi une formalisation pour parvenir à une fiche type. La raison en est probablement le grand écart entre des conseillers sur lesquels subsistent à peine quelques renseignements biographiques et d'autres dont la vie et l'action ont déjà fait l'objet de longues monographies. Les premiers ont certes exigé un travail d'archives ingrat, mais c'est peut-être pour les seconds que le défi était le plus important tant il est difficile de présenter un article clair et concis sur des personnages pour lesquels l'historiographie est pléthorique. À ce sujet, l'absence de bibliographie finale est une des rares critiques qu'on peut formuler (même si elle s'explique peut-être par la taille déjà respectable de l'ouvrage), d'autant que les auteurs ne se sont pas systématiquement astreints à proposer une note infrapaginale introduisant chaque personnage et dans laquelle auraient été recensées les principales références (et les principales sources).

En définitive, la plupart des fiches sont de très haute tenue. Elles ont en effet été réalisées par certains des meilleurs spécialistes du règne de François I<sup>er</sup> et du premier XVI<sup>e</sup> siècle français, à commencer par C. Michon qui en a réalisé près d'un quart, en sus de l'introduction générale et de certaines introductions intermédiaires. Leur organisation selon une logique analytique, même simple, au lieu d'un classement alphabétique permet à l'ouvrage d'être plus qu'un outil de travail. Même si les 668 pages sont essentiellement constituées par des notices biographiques, on en vient presque à regretter que l'ouvrage ne s'intitule pas, comme l'introduction générale, « le Conseil et les conseillers de François I<sup>er</sup> », titre qui rendrait davantage justice à l'ampleur du travail accompli. Ce très bel ouvrage collectif coordonné par Cédric Michon se révèle en effet indispensable pour qui travaille sur la France de la première modernité car il met en place un savoir clair et précis sur un organe central de la monarchie, trop souvent traité comme une évidence ou un non-dit dissimulant mal les approximations.

Matthieu GELLART

Diane Roussel, *Violences et passions dans le Paris de la Renaissance*, Seyssel, Champ-Vallon, 2012, 385 p.

Ce livre est issu d'une thèse préparée sous la direction de Robert Muchembled (qui a préfacé le livre) et soutenue en 2008 à l'université Paris 13. L'idée directrice est expliquée clairement dans l'introduction : « le thème [...] de la "confusion terrible, & des inconvénients continus" de l'ordre public parisien du début de l'époque moderne mérite réexamen ». Il s'agit donc bien de revenir sur une idée reçue, celle du désordre et de l'anarchie antérieurs à la création de la lieutenance générale de police en 1667, et de la soumettre à des sources et à des analyses nouvelles ou révisitées, avec un recours privilégié aux sources judiciaires, essentiellement les procédures criminelles du parlement de Paris (une centaine d'affaires) et de la justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés (554 affaires), ainsi que des lettres de rémission (229), des textes normatifs et réglementaires, et des chroniques, journaux et mémoires. Le livre est bien écrit, clairement et sans jargon, avec des formules souvent heureuses. Le plan suivi suscite l'intérêt du lecteur ; il permet de passer progressivement de l'apparence (notamment les récits d'exécutions) à la réalité criminelle, dont les limites sont tracées

avec esprit critique et finesse. Les documents sont utilisés de manière à la fois quantitative et qualitative, toujours avec prudence, et les résultats obtenus sont comparés en permanence à ceux connus pour d'autres lieux. La bibliographie est parfaitement dominée et utilisée au fil du livre à bon escient : les analyses sont ainsi bien intégrées dans le renouvellement profond de l'histoire de la justice et de la criminalité dans la France d'Ancien Régime, à laquelle ce livre contribue à son tour.

Les apports de cet ouvrage sont nombreux : il s'agit à la fois d'une présentation exhaustive du fonctionnement des deux justices étudiées, d'une analyse très complète des comportements des justiciables vis-à-vis de cette justice qu'ils utilisent en fonction de leurs besoins, d'une présentation des modes de règlement des conflits situés hors de l'institution judiciaire, mais aussi d'une histoire des comportements et des mentalités qui débouche sur celle du contrôle social. Les archives judiciaires sont donc interrogées ici largement, ce qui permet d'aboutir à un panorama qui n'est pas limité à la seule justice, mais qui s'élargit à l'ensemble du fonctionnement de la société.

On y suit la naissance du fait divers criminel (bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle...) et la construction de la peur récurrente, notamment à l'occasion du contexte dramatique de 1524, des « barbares » (vagabonds, brigands, gens d'armes...) du plat pays, sans parler des « enfants de Paris », les étudiants, et la pédagogie de la répression pénale qui en découle. La perception de la hiérarchie des crimes par les contemporains est analysée en particulier à propos de Pierre de l'Estoile et de son horreur affichée des crimes familiaux, mais aussi des duels nobiliaires et des domestiques assassins : tout cela est révélateur d'un sentiment d'insécurité, largement répandu. Pourtant la réalité criminelle est bien différente, ce qui pose notamment le fameux problème du passage (illusoire) de la violence au vol, cette fois dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Dans ce cadre, les modalités de la violence sont examinées de près. Il en ressort une pratique homicide qui semble plus importante qu'ailleurs (on vise plus souvent le corps) si l'on suit les lettres de rémission, mais c'est l'inverse qui apparaît devant la justice seigneuriale. On voit bien ainsi que dans ce domaine, s'en tenir à une seule source ne pourrait conduire qu'à des erreurs de perspective. La très grande importance des délits contre les biens devant la justice de Saint-Germain-des-Prés (48 %), qui traite la criminalité « ordinaire », confirme que l'importance de la violence dans la France de l'époque est généralement surévaluée.

L'analyse sociologique des justiciables aboutit à des constatations classiques, notamment en ce qui concerne la perception des « étrangers » à la ville. On débouche ainsi sur une histoire des mentalités et des comportements, que permettent seules les archives judiciaires, du moins à un tel degré de précision. Dans le même esprit, l'analyse des modalités des actes criminels permet de s'intéresser à la perception du temps (un temps largement laïcisé) et à celle de l'espace, mais aussi de montrer que les lieux du crime sont en rapport avec les domiciles (très proches) des coupables et des victimes. Il n'est cependant pas certain que « le crime préfère les lieux ouverts », du moins systématiquement : n'est-ce pas plutôt qu'il y est plus visible que lorsqu'il se produit dans les lieux clos, et *a fortiori* dans des lieux privés ? Quoi qu'il en soit, tout cela donne l'occasion d'une description détaillée et concrète des rues parisiennes, puis de « l'espace fluvial » : il faut insister sur ce talent de l'auteur à rendre la vie concrète, les atmosphères. Les pages sur le rôle « normatif » des cabaretiers sont aussi très bien venues, comme celles consacrées à l'importance de l'apparence dans la société de l'époque : elles ne se contentent pas de confirmer les analyses antérieures, mais les développent et les précisent en insistant notamment sur l'importance des barbes et des cheveux dans les systèmes de défense de l'honneur, comme sur l'utilisation des souillures de la rue (immondices, boue...), voire des excréments, comme des moyens de dégradation de l'image publique d'un adversaire. Cela permet au passage d'aborder une histoire de la pudeur et de montrer la diversité des seuils de tolérance selon les individus et les milieux.

Diane Roussel ne se laisse pas tromper par les apparences. Ainsi à propos des sergents, si elle expose en détail les cas de ceux qui sont poursuivis pour diverses fautes professionnelles, elle ne s'en tient pas là et s'attache à reconstituer la réalité, qui est toute différente des quelques cas scandaleux, trop souvent mis ailleurs en exergue et présentés à tort comme représentatifs. La gestion collective de la sécurité est bien démontrée : les faibles effectifs policiers ne paraissent pas être un handicap, la justice et la police ne constituant que des composantes du contrôle social, au même titre que les voisins, les maîtres de métiers, l'entourage (sans oublier les cabaretiers, déjà cités...). L'étude de la complémentarité entre les diverses solutions de règlement des conflits, dans et hors de la justice, est alors très pertinente ; elle montre notamment l'utilisation consciente et habile de la justice par les justiciables (à l'inverse de l'idée trop souvent répandue d'une coercition partie d'en haut). Les stratégies narratives des plaignants sont examinées, comme le reste, très concrètement, avec des analyses reposant à la fois sur des données quantitatives et sur des exemples, qui aboutissent là aussi à des conclusions convaincantes. On constate ainsi la sur-représentation dans les plaintes des catégories sociales supérieures du monde de la boutique et des métiers : d'où l'idée, très intéressante, que la défense de l'honneur des gens de qualité passe plutôt par les procédures judiciaires, mais pas celle des personnes moins considérées. L'attitude des accusés au cours des procès est bien observée : la plupart nient et s'en prennent à la moralité des témoins à charge (très majoritaires) pour récuser leur témoignage ; mais en général on ne va pas jusque-là, puisque la grande majorité des individus impliqués semble accepter, après la plainte déposée contre eux, une solution infrajudiciaire, ce qui explique la faible proportion des procédures judiciaires menées jusqu'au bout (8 % seulement des affaires évoquées devant la justice seigneuriale de Saint-Germain-des-Prés aboutissent à une sentence). *In fine*, la justice cherche surtout à renouer le lien social lorsqu'il a été brisé par un crime : pour ce faire, elle décide principalement des amendes, mais rarement des peines corporelles, pour éviter que ne s'enclenche la chaîne des vengeances ; elle apparaît ainsi « comme une justice de conciliation et d'apaisement », en particulier celle de Saint-Germain-des-Prés, du moins en ce qui concerne les gens « installés » (soit la grande majorité de la population), mais beaucoup moins pour les marginaux, qui sont bien plus durement châtiés.

Au total, il s'agit là d'une excellente étude, souvent novatrice et toujours convaincante. Elle met à mal nombre d'idées reçues, tant sur le fonctionnement de la justice que sur la société parisienne du XVI<sup>e</sup> siècle, qui apparaît ici comme beaucoup plus apaisée qu'on ne le prétend couramment.

Benoît GARNOT

Alain Lottin et Laurence Delsaut, *Sentences criminelles de la gouvernance de Lille, 1585-1635. Étude, documents et dessins du registre 12 120 des Archives municipales de Lille*, Arras, Artois Presses Université – Archives municipales de Lille, 2012, 313 p.

Alors que les annexes documentaires aux publications scientifiques se font rares, laissant inaccessible nombre d'archives anciennes, on ne peut que se réjouir de la parution des *Sentences criminelles de la gouvernance de Lille, 1585-1635*. L'ouvrage présente l'édition partielle d'un des registres de la gouvernance de Lille, connus pour les dessins naïfs réalisés par les clercs de justice dans les marges des volumes. Répondant à la demande des Archives municipales de Lille, les auteurs mettent l'archive à l'honneur

grâce à un travail de paléographie et d'édition très soigné qui en fait une belle publication et un outil de travail précieux. Les 989 sentences prononcées entre 1585 et 1635 sont présentées en fin de volume dans une table analytique de 40 pages, et plus de 120 d'entre elles sont reproduites *in extenso*, sous la forme d'une photographie suivie de sa transcription. Cette large collection de documents est introduite et mise en contexte dans des chapitres qui présentent les types de crimes poursuivis puis les types de peines prononcées. Destiné à un public élargi, le texte fournit des analyses auxquelles un public plus averti pourra parfois regretter un manque de précision quantitative et un appareil critique restreint. Certes, comme l'indique Alain Lottin en introduction (p. 14), le seul registre 12 120 ne permet pas de dresser une étude exhaustive de la criminalité de la région et de sa répression ; toutefois, l'étude aurait certainement gagné à oser davantage la comparaison régionale et internationale pour mieux souligner encore les spécificités locales et le caractère exceptionnel du registre.

Tribunal du prince aux Pays-Bas espagnols, la gouvernance a compétence sur les cas royaux et sur les crimes et délits commis par les ressortissants de la châtellenie de Lille, à la notable exception des bourgeois et manants de la ville de Lille qui conservent le privilège de relever du Magistrat de la cité. Le registre saisit donc une partie de la criminalité rurale du plat pays lillois, dont l'étude met classiquement en évidence l'omniprésence de la violence au village. Les atteintes aux personnes représentent 40 % des sentences étudiées, parmi lesquelles on compte 149 cas d'homicides. Les caractères et les mécanismes de la violence du plat pays lillois confirment le schéma dégagé par Robert Muchembled pour l'Artois (*La Violence au village. Sociabilité et comportements populaires en Artois du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, 1989) : ducasses, kermesses et autres fêtes, ainsi que la fréquentation ordinaire du cabaret, fournissent des circonstances propices aux rixes, qui deviennent sanglantes lorsque sont tirés les couteaux. On voit ainsi comment, aux Pays-Bas espagnols, l'alcool agit comme un exutoire aux difficultés de l'existence et favorise les dérapages violents.

Le contexte politico-religieux façonne en partie la criminalité saisie par le registre. Les atteintes aux biens (près d'1/5<sup>e</sup> des sentences étudiées) désignent des cas de vols sophistiqués, d'escroqueries et de faux, mais aussi de vols aggravés par l'effraction, la violence ou le sacrilège qu'engendre la succession des guerres et des démobilisations sur fond de crise économique et sociale. En 1626-1627, des bandes de brigands « chauffeurs de pieds » terrorisent la région : deux d'entre eux sont roués sur la Grand'Place de Lille, supplice exceptionnel à la hauteur de l'effroi provoqué. Quant aux affaires religieuses, elles concernent un peu plus de 15 % des sentences étudiées. À l'ombre de Lille, citadelle catholique dressée face aux Provinces-Unies rebelles, la poursuite des « hérétiques » et des « mal sentans » du catholicisme disparaît aux alentours de 1605 : le clergé de la Contre-Réforme prend le relais de la justice pour encadrer et contrôler les fidèles. C'est à ce moment que débute la répression de la sorcellerie ; mais avec 25 cas seulement, en outre modérément punis, la gouvernance de Lille n'exerce pas la chasse aux sorcières qui enflamme alors la Flandre et le Douaisis voisins.

Registre de sentences, le document renseigne avant tout sur l'exercice de la pénalité par le tribunal royal. Le plus souvent, la gouvernance fait preuve d'une relative modération mais réserve des punitions exemplaires aux crimes les plus graves : 10 % des sentences portent une condamnation à mort tandis que l'élargissement est le plus souvent prononcé par le juge. Les dessins qui ornent les marges du registre renseignent sur les modalités concrètes du spectacle punitif à Lille. On y voit des condamnés à l'amende honorable, en chemise, tête et pieds nus, porter une torche ardente pour expier leur crime par les rues ; des charrettes remplies d'assassins conduits aux carrefours et places de la ville pour y être fustigés de verges. Pendaions,

décapitations et quelques bûchers sont également représentés dans leurs moindres détails, forme de l'échafaud, position du corps du condamné et gestes du bourreau. Le registre lillois donne ainsi à voir, avec une rare précision, la pédagogie de l'effroi productrice d'obéissance dans les villes des Pays-Bas espagnols au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (R. Muchembled, *Le Temps des supplices. De l'obéissance sous les rois absolus, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1992).

Comme ailleurs toutefois, la grande rigueur s'applique aux seuls actes accompagnés de circonstances aggravantes. En outre, le prince peut accorder sa grâce à nombre d'auteurs de crimes considérés comme pardonnables, ainsi que l'attestent les milliers de lettres de rémission accumulées à la Chambre des Comptes de Lille. Pourtant, le registre comporte surtout des refus d'entérinement de rémissions, manifestation d'un zèle particulier de la Gouvernance à appliquer l'ordonnance criminelle de Philippe II de 1570, et notamment l'obligation faite aux juges d'exécuter les peines dans les 24 heures qui suivent la publication de la sentence, limitant ainsi la possibilité d'un ultime recours. En documentant les échecs et les résistances à la rémission au niveau local, le registre lillois apporte une pierre supplémentaire au renouveau des études sur la pratique de la grâce royale, processus plus complexe et plus heurté que les seules séries émanant des Chancelleries centrales le laissent apercevoir.

Diane ROUSSEL

Andrea Bonoldi, Andrea Leonardi, Katia Occhi (dir.), *Interessi e regole. Operatori e istituzioni nel commercio transalpino in età moderna (secoli XVI-XIX)*, Bologne, Il Mulino, 2012, 334 p.

Les questions relatives à l'émergence et à la nature des institutions marchandes dans l'Europe médiévale et moderne, autant qu'à leur rôle dans les activités d'échange et, au-delà, dans la croissance et le développement économiques de l'Occident, continuent à susciter d'intenses débats méthodologiques et épistémologiques. En témoigne, pour ne citer que deux exemples, l'accueil critique réservé aux derniers travaux des tenants de la *new institutional economic history* – au premier rang desquels Douglass C. North et Avner Greif – ou la remise en cause par Sheilagh Ogilvie du rôle positif attribué par un certain nombre d'historiens (mais aussi d'économistes) aux corporations marchandes dans l'essor économique de l'Europe entre le XI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, et ce au détriment d'autres institutions (voir Francesco Boldizzoni, *The Poverty of Clío: Resurrecting Economic History*, Princeton, Princeton University Press, 2011 ; Robert Boyer, « Historiens et économistes face à l'émergence des institutions du marché », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2009/3, pp. 665-693 ; Sheilagh Ogilvie, *Institutions and European Trade: Merchant Guilds, 1000-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011).

Fruit d'un projet de recherche interdisciplinaire associant le Département d'Économie de l'Université de Trente et l'Istituto storico italo-germanico de la Fondation Bruno Kessler, le présent ouvrage rassemble dix contributions d'historiens, majoritaires ici, et d'économistes. Tous ont pris pour terrain d'étude, à des échelles territoriales et dans des temporalités variées, les Alpes centro-orientales, demeurées grâce en particulier à leurs foires, et en dépit de l'affirmation des routes atlantiques, un nœud de commerce international entre le XVI<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, au sein duquel la double influence politique de l'Empire des Habsbourg et de la République de Venise

laisse néanmoins de la place aux particularités et aux autonomies locales. Partant de la définition relativement large qu'Avner Greif donne de la notion d'institution – « a system of rules, beliefs, norms, and organizations that together generate a regularity of (social) behaviour » (Avner Greif, *Institutions and the Path to the Modern Economy: Lessons from Medieval Trade*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p. 36) –, les auteurs se sont donné pour objectif d'identifier ces cadres institutionnels, qu'ils soient politiques ou économiques, formels (comme le tribunal des foires de Bolzano) ou plus lâches (réseaux de marchands, liens familiaux), et de saisir leur rôle dans le développement des activités marchandes internationales et dans les dynamiques économiques de ces territoires à l'époque moderne. Au sein de ce cadre de référence commun, les contributions rassemblées ici témoignent d'une grande diversité d'approches, dont une conclusion générale aurait sans doute permis de mieux rassembler les principaux apports, tout en les situant plus clairement dans les débats évoqués ci-dessus – débats rappelés en introduction de l'ouvrage ainsi que dans les premiers articles.

Face aux risques inhérents à l'échange, et plus particulièrement au commerce international, c'est en effet une pluralité de stratégies que déploient les acteurs pour faire circuler l'information et garantir l'exécution des contrats. Créé par l'archiduchesse du Tyrol mais composé exclusivement de marchands, fonctionnant de manière largement autonome mais relayé, pour l'exécution des peines, par le souverain, le tribunal des foires de Bolzano, actif entre 1633 et 1850, représente ainsi une forme intermédiaire d'organisation économique dont les quatre premiers articles soulignent tous l'efficacité, tout en usant de méthodologies variées, allant de l'économétrie et de la théorie des jeux (Luciano Andreozzi, Marco Faillo et Edoardo Gaffeo) à l'approche micro-historique (Stefano Barbacetto, Markus A. Denzel), en passant par l'analyse quantitative des procédures (Andrea Bonoldi). Si les riches archives du *Magistrato mercantile* de Bolzano permettent de la sorte de soumettre à une étude empirique approfondie un certain nombre d'hypothèses et de théories sur la justice marchande – sont ainsi rappelés la controverse récente autour des foires de Champagne ou les débats sur la *lex mercatoria* – ou sur les mécanismes de construction de la confiance (Cinzia Lorandini), d'autres contributions s'attachent à analyser des stratégies d'organisation plus autonomes par rapport à ces institutions formelles. Les archives notariales, dont la richesse pour l'analyse des liens sociaux a été maintes fois soulignée, mettent ainsi en lumière, à Venise (Katia Occhi) comme à Vicence (Francesco Vianello) ou à Udine (Claudio Lorenzini), à travers les itinéraires et les réseaux d'affaires de trois marchands aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le rôle (ou le poids) de la parentèle et de la communauté dans les activités marchandes des diasporas alpines, mais aussi, plus largement, la complexité des relations entre la montagne et la plaine, les aires italienne et germanique, le monde marchand et la sphère politique.

C'est précisément au jeu croisé des aspirations marchandes et des intérêts politiques – qu'ils émanent du pouvoir central ou des élites provinciales – que s'attachent les deux derniers articles. Aleksander Panjek analyse ainsi, à travers l'exemple du commerce du vin entre la Carinthie et Trieste au XVII<sup>e</sup> siècle, les blocages et les conflits dont les institutions – les États provinciaux mais aussi la cour de Vienne – peuvent se rendre responsables au détriment des marchands et des consommateurs. À l'échelle de l'Autriche intérieure, Werner Drobesh démontre à l'inverse comment, dans un contexte de centralisation politique au profit de Vienne, d'homogénéisation progressive du marché national sous l'influence du caméralisme puis, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de modernisation économique inspirée par l'absolutisme éclairé, un nouveau groupe de marchands et de négociants originaires de l'étranger ou des différents Länder de la monarchie habsbourgeoise a su tirer profit d'une croissance économique spectaculaire initiée par le pouvoir politique.

Au total, et en dépit du fait que certaines contributions auraient gagné à se rattacher plus explicitement à la problématique d'ensemble du recueil – ce qui est heureusement compensé par une solide introduction théorique –, cet ouvrage concourt à la réflexion actuelle sur les liens complexes qui existaient, dans l'Europe moderne, entre les cadres institutionnels, les stratégies des acteurs et les activités commerciales, tout en permettant une meilleure compréhension des dynamiques économiques à l'œuvre dans les régions de l'arc alpin sud-oriental entre le XVI<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Anne MONTENACH

Camilla Cavicchi, Marie-Alexis Colin et Philippe Vendrix (dir.), *La Musique en Picardie du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, Brepols, « Epitome musical », 2012, 455 p. + 1 cd.

Sous la direction des trois auteurs cités, cet ouvrage est la somme des contributions de 23 chercheurs internationaux, l'aboutissement également d'une dizaine d'années de fructueuse collaboration entre le Festival des Cathédrales, la région Picardie et différentes institutions scientifiques et universitaires visant à valoriser le patrimoine musical et architectural picard. C'est pourquoi une première partie explore tout d'abord les lieux de la musique, une deuxième se consacre aux pratiques musicales, sources et répertoires tandis qu'une troisième présente la Picardie comme lieu de formation et ses musiciens comme des ambassadeurs de son rayonnement culturel hors des frontières de la région. Tout au long des articles, il est important de signaler l'intérêt et la qualité des illustrations (cartes, tableaux, reproduction d'œuvres d'art, d'enluminures, de sources musicales) dont la mise en page judicieuse et aérée contribue au plaisir de la lecture, au-delà d'un indéniable apport d'informations. Au lieu d'une volumineuse bibliographie générale, les références sont proposées à la fin de chaque contribution – ce qui est une aide au lecteur curieux – malgré le risque des redondances inévitables et le déséquilibre de certaines d'entre elles (5 colonnes de texte et deux de bibliographie, pp. 116-119). Quelques textes encadrés parsèment l'ouvrage sur des sujets originaux et en marge du sujet comme « Pierre de La Croix, compositeur et théoricien » (Heinz Ristory), « La musique dans le *Speculum doctrinale* » de Vincent de Beauvais (Guillaume Gross), « La harpe d'harmonie » (Camilla Cavicchi) ou « Vulfran Samin, chantre et compositeur du Puy Notre-Dame d'Amiens » (Frank Dobbins).

L'originalité de cet ouvrage est de nous présenter, dans sa première partie (pp. 31-230), la vie musicale, non pas d'une cour royale ou épiscopale, d'une ville exemplaire dont la musique est un des vecteurs de la culture, mais une région, semblable *a priori* à bien d'autres régions et dont la production musicale rythme les offices des cathédrales, collégiales, monastères grâce aux trajectoires diversifiées de ses chantres, mais pas seulement. L'exploration et la définition de ce territoire, une région frontière très disputée et lieu de nombreuses batailles (texte d'Olivia Carpi), donnent ainsi à connaître tant les cathédrales de Laon (Yolanda Plumley), Noyon (David Fiala), Senlis (Grantley McDonald), Amiens (Frédéric Billiet), que les collégiales de Saint-Omer, de Saint-Quentin (David Fiala) ou des événements musicaux dans des villes comme Abbeville – avec ses puy de musique – ou Soissons (Grantley McDonald), Beauvais (Marie-Alexis Colin) ainsi que dans certaines abbayes picardes. L'activité ainsi que la richesse musicale d'abbayes comme Corbie ou Saint-Riquier

sont balayées chronologiquement, du IX<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, dans des perspectives différentes, par plusieurs textes (J.-F. Goudesenne et Sandrine Dumont). Cette définition des espaces musicaux s'accompagne de ceux de la langue (le hennuyer, le picard, la langue d'oïl), le territoire musical de la Picardie étant à définir aussi par le maillage de ses cités avec ses institutions religieuses et autres confréries. Nous apprenons aussi beaucoup sur la présence et l'emploi des orgues dans ces cités, sur les musiques urbaines hors des édifices religieux, celles des concours, des représentations théâtrales, des concours de composition.

Avec la deuxième section « Pratiques, sources et répertoires » (pp. 231-290), le territoire musical n'est plus seulement celui de la géographie. Quel est l'espace d'action d'un artiste ? Constatation par les faits et les répertoires comme « De Saint-Quentin à Cambrai : la lyrique médiévale profane en Picardie » (Anne Ibos-Augé). Constatation aussi par la mise en relation de sources musicales et d'un lieu avec « L'abbaye de Corbie, sainte Barbe et le manuscrit Amiens 162 » (Peter Woetmann Christoffersen). Cette richesse d'un patrimoine est d'ailleurs étudiée en considérant globalement les sources musicales conservées en Picardie ou en périphérie, avec la prise en compte des trésors conservés tant à Cambrai au Nord que très au Sud avec Chantilly (Annie Coeurdevey).

La perméabilité entre l'église et la rue, le pouvoir royal et sa perception en province, le croisement du calendrier liturgique avec celui des confréries comme celle du Puy Notre-Dame à Amiens (Gérard Gros), est illustré au mieux par les fêtes picardes organisées dans les cités. Le texte « Réjouissances et entrées en Picardie » (Florence Alazard) en montre la singularité – mélange du politique et du religieux – et la finalité : affirmer la puissance publique locale. Évoqué ponctuellement dans quelques études relatives à la vie musicale dans des cathédrales, la présence de l'orgue, sa pratique, l'évolution de sa facture du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle fait l'objet d'une belle synthèse avec « De l'orgue... des instruments et des hommes » (Marcel Degrutère). Dans cette partie encore, la remarquable qualité des illustrations est à souligner.

La formation des chanteurs et le rayonnement musical qu'en donnent ses acteurs dans et hors de la Picardie nourrissent la troisième partie (pp. 291-356). Les relations diverses entre lieu de formation et lieu d'exercice sont abordées de manière globale par Alice Tacaille avec « La Picardie, bassin formateur et recruteur », qui évoque tant les musiques savantes que de tradition ménestrière, vocales qu'instrumentales, ainsi que les parcours de quelques figures remarquables dont les carrières seront influencées par des considérations économiques mais aussi religieuses. Agostino Magro dans « Terre de rentes, de retraites et de sépulture » rappelle les pratiques des bénéficiers ecclésiastiques, prébendes dont les musiciens ont largement bénéficié en Picardie. Si Marie-Alexis Colin s'intéresse à des chanteurs, des compositeurs ou des répertoires hors des frontières de la Picardie, Camilla Cavicchi avec « Musiciens et chantres picards en voyage » rappelle magnifiquement la notion indissociable du vicariat à ces métiers artistiques. Ces carrières itinérantes qu'elle retrace nous permettent de saisir au mieux les relations épistolaires et le rôle de personnalités musicales, méconnues aujourd'hui, dans les plus grandes cours européennes. Point d'orgue à toutes ces études sur les musiciens picards, David Fiala en saisit quelques images originales, à grand renfort d'enluminures et documents littéraires et juridiques inédits ou peu connus, montrant la liberté de mœurs de ces chantres picards en majorité, marginaux, frondeurs et fiers de l'être.

Un dictionnaire biographique d'une cinquantaine de pages complète les contributions précédentes, concernant les musiciens d'origine picarde ou actifs en Picardie. Réalisé en collaboration avec le projet *Prosopographie des chantres de la Renaissance* dirigé par David Fiala et mené dans le cadre des projets de recherche du Centre d'Études Supérieures de la Renaissance, c'est surtout le premier dictionnaire qui, ne se limitant

pas aux compositeurs que l'histoire a retenus, redonne vie et chair à la pratique musicale à la Renaissance en évoquant tous les acteurs.

Un disque compact est inclus en fin de volume, consacré logiquement à des pièces de cinq chantres-compositeurs de la Renaissance en Picardie, de générations et de statuts divers. Sous la direction de Paolo Da Col, l'ensemble vocal *Odhecaton* déroule un programme religieux de pièces mariales (*Salve regina*, *Ave regina*, *Nesciens mater*, *Virgo caelesti*, etc.) entourant la *Missa Gente brunette* de Nicolas de Marle sur la chanson de Thomas Champion. Ce disque, enregistré en 2008 et déjà disponible sur le marché (CD Ramée 0902, 2009), soutenu par le *Festival des Cathédrales de Picardie*, offre un choix d'œuvres représentatives des polyphonies exécutées dans les églises d'une des provinces de France les plus actives musicalement.

Un index détaillé conclut cet imposant ouvrage de référence sur la musique en Picardie. Il reste à souhaiter que ce type de chantier patrimonial soit entrepris maintenant avec autant de réussite dans d'autres régions de France.

Jacques BARBIER

Daniel Dessert, *L'Argent du sel, le sel de l'argent*, Paris, Fayard, 2012, 301 p.

Tous ceux qui ont lu, du même auteur, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle* (Fayard, 1984) auront inévitablement l'impression, en ouvrant ce livre, d'un certain déjà vu. Si sa structure, avec son typique cahier de pièces annexes (pp. 201-271), ne diffère guère du précédent millésime, et si la problématique générale demeure celle des relations entre l'argent et le pouvoir dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, l'argumentaire se fonde sur les résultats inédits, et sans doute définitifs, des longues recherches menées par l'auteur pour percer l'identité des personnes intéressées dans l'exploitation et les bénéfices de la ferme générale des gabelles sous les ministères de Richelieu et de Mazarin. Ce faisant, et d'une plume alerte, Daniel Dessert complète, résume et reprend le meilleur de ses importants travaux sur la France du Grand Siècle pour proposer une lecture stimulante de l'histoire sociale et politique de la monarchie d'Ancien Régime et revisiter en particulier le concept d'absolutisme.

Dans un chapitre introductif, D. Dessert restitue l'importance du sel dans les anciennes sociétés, en particulier dans un royaume de France bien pourvu en ce produit de première nécessité et qui s'exportait, stimulant ainsi les échanges extérieurs et la construction maritime de la façade atlantique. Qui dit consommation, dit argent et donc fiscalité. On passe ainsi à l'historique de la fameuse gabelle : d'abord avec la levée par le roi des premiers impôts ou droits levés sur le sel (1342), ensuite avec la constitution d'un monopole de l'État sur la fabrication et la vente du sel (1543), enfin avec la progressive concentration, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, des fermes locales en un système d'affermage général. À défaut d'une centralisation impossible au niveau national, notamment en raison de la distance des lieux de production qui avaient instauré des régimes fiscaux différents, la ferme générale des gabelles de France (elle ne couvrait que les généralités du quart nord-ouest de la France) n'en est pas moins devenue l'une des principales institutions financières de la monarchie, dont la direction est confiée à un puissant cartel de financiers. Outre la perception de l'impôt sur le sel pour le compte du roi, les fermiers généraux ont eu à exploiter au maximum le privilège de la ferme générale des gabelles, ainsi que son statut juridique et financier, pour alimenter la trésorerie du gouvernement par le biais d'avances et autres facilités de crédit sollicitées par les ministres pour financer la guerre.

Si le fonctionnement du système fisco-financier de la monarchie – autrement dit les liens tissés entre les recettes fiscales et les prêts au gouvernement – est bien connu des spécialistes, les deux chapitres qui étudient les trente premières années de la ferme des gabelles sont très intéressants. Daniel Dessert offre une utile mise au point concernant la structure juridique et l'organisation de la ferme générale des gabelles de France (ainsi que la ferme du Convoi de Bordeaux). Il met surtout en évidence la coexistence de trois groupes de personnes intéressées aux opérations financières de la ferme : les fermiers généraux, qui dirigeaient effectivement les activités de la ferme et se partageaient les profits au prorata de leur part dans le capital social, leurs intéressés en sous-parts ou bailleurs de fonds, enfin les prêteurs qui leur proposaient de faire valoir leurs épargnes. D. Dessert a tout loisir de souligner, une fois de plus, qu'aucun financier, ou intéressé dans la ferme générale des gabelles, ne fut jamais un laquais ou un fils de laquais. Seuls les riches – bourgeois et professions libérales – voire les très riches – gens de finances, titulaires de puissants offices, aristocrates et courtisans du premier ordre – prêtaient leur argent aux financiers, et donc, par leur truchement, au roi. L'auteur montre que l'argent n'a définitivement pas d'odeur : parmi les investisseurs dans la ferme des gabelles on trouvait qui, des pairs de France, des veuves (non explorées), des catholiques ultras affiliés à la Compagnie du Saint-Sacrement et des protestants. Aucun d'entre eux, semble-t-il, n'éprouvait guère d'interdit moral à faire fructifier héritages et économies en les mettant à la disposition des financiers. Souvent issus du monde de la noblesse et autres groupes privilégiés, les investisseurs dans les gabelles ne voyaient pas non plus de contradiction à ce que les impôts perçus sur les taillables, contraints de consommer eux une quantité fixe de sel par an, servent à rembourser leurs prêts au roi, avec les intérêts.

D. Dessert noue habilement quelques bribes de documents avec d'héroïques recherches conduites dans le *Minutier central* des notaires parisiens pour proposer une évaluation du nombre total de personnes intéressées aux opérations de la ferme. Au total, il semble qu'entre 1632 et 1662, entre 900 et 950 personnes ont prêté la somme totale de 29 millions de livres à la ferme générale des gabelles pour lui permettre de poursuivre ses activités. Les analyses de D. Dessert fascinent par leur apport à la sociologie des prêteurs. Elles révèlent en particulier la surreprésentation de la plus haute noblesse, qu'elle soit d'épée ou de robe, dans le groupe des plus gros investisseurs. Alors que 40 % des prêteurs investissaient en moyenne moins de 20 000 livres, un prêteur sur dix mettait sur la table plus de 100 000 livres, une somme très considérable à cette époque.

Le demeurant du livre entend relire l'histoire politique du Grand Siècle à l'aune du pouvoir que confèrait l'argent, et de la compétition farouche opposant des groupes rivaux pour s'appropriier l'argent du sel. Se fondant sur ses propres travaux, ainsi que ceux de Joseph Bergin, Claude Dulong, Jean-Louis Bourgeon et Jean Villain, Daniel Dessert suggère que la réalité du pouvoir, dans la France de Louis XIII et Louis XIV, appartenait à ceux qui savaient, comme Richelieu, Mazarin ou encore Colbert, capter les profits d'un système essentiellement corrompu et corrupteur puisque mis au profit des ambitions personnelles d'un ministre, de sa famille et de ses créatures. L'ascension de Richelieu et la constitution de sa fortune sont passées, entre autres, par l'accumulation des bénéfices qu'il retirait des salins de l'Ouest et des placements financiers dans les augmentations des droits introduites sous son ministère. La finance ne faisait pas qu'enrichir ; elle était le moyen de construire un véritable État dans le sein de la monarchie. Au moment de son décès, Mazarin laissa, en plusieurs trésors, une immense fortune dont le volume des seules espèces métalliques était supérieur à l'encaisse de la Banque d'Amsterdam.

Doit-on pour autant adopter les conclusions de D. Dessert pour qui l'image du Roi-Soleil n'était, au fond, qu'un trompe-l'œil, et le concept d'absolutisme, qu'une majorité

d'historiens rejettent aujourd'hui au profit de la notion de coopération entre le régime et les élites, un simple paravent autorisant et justifiant le pillage et le partage des richesses du pays par et au profit d'une toute petite élite de la naissance ? L'argument peut convaincre, surtout venant d'un spécialiste tel que D. Dessert. Cependant, à regarder de l'autre côté de la Manche, les choses étaient-elles si différentes ? Dans *The Origins of English financial Markets: Investment and Speculation before the South Sea Bubble* (Cambridge, 2009), Ann Murphy a confirmé les anciennes évaluations de Peter Dickson qui établit à 5 000 le nombre d'investisseurs dans le capital des grandes compagnies de commerce et de la banque d'Angleterre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Par comparaison, le millier d'investisseurs de Dessert dans l'une des fermes du royaume peut sembler bien faible. Mais il ne s'agissait-là que d'une seule ferme, en l'époque si difficile de la guerre de Trente Ans. Surtout Ann Murphy a montré qu'en Angleterre aussi les plus gros investisseurs dans les capitaux anglais provenaient de l'aristocratie la plus huppée. Si D. Dessert a sans doute raison de nous rappeler que la France d'Ancien Régime faisait la part belle aux riches et aux puissants, il semble que les monarchies européennes, quel que soit leur régime politique, n'aient eu guère d'autre choix, pour financer leurs dépenses, que d'emprunter l'argent à ceux qui avaient à en placer ou, comme l'a dit Françoise Bayard, de faire appel aux riches, quitte à leur allouer une récompense. À tout le moins, l'œuvre de Daniel Dessert emporte la conviction qu'à défaut d'être également efficaces, les institutions ne sont certainement pas innocentes.

Joël FELIX

Arthur Weststeijn, *Commercial Republicanism in the Dutch Golden Age. The Political Thought of Johan and Pieter de la Court*, Leiden, Brill, « Studies in the History of Political Thought », 2012, 395 p.

Malgré leur éducation universitaire, l'expérience d'un « grand tour » européen, leur bonne fortune industrielle et commerciale et les deux beaux mariages réussis par le cadet, Johan (1620-1660) et Pieter (1618-1685) de la Court furent longtemps considérés, dans leur ville de Leyde, comme des « mangeurs d'ail », fils d'immigrants venus du sud et étrangers à l'élite locale. C'est d'ailleurs un peu par accident qu'ils y entrent dans le débat public. En 1648, leur beau-frère Adriaan Heereboord, universitaire et alcoolique notoire, maltraite tant et si bien leur sœur enceinte que l'enfant s'avère non viable : l'enterrement se double d'une guerre des pamphlets au cours de laquelle le maître de rhétorique s'oppose à ses anciens élèves, permettant à ceux-ci de faire pour la première fois œuvre littéraire et politique. Quelques années plus tard, Johan se met à écrire ; à sa mort en 1660, Pieter, veuf de son mariage avec la fille d'un édile municipal, et sur le point de s'unir à une riche parente du grand pensionnaire de Hollande Jean de Witt, corrige et republie ses manuscrits. L'œuvre, véritablement écrite à deux mains, acquiert une notoriété certaine, particulièrement pendant les troubles orangistes – de la Court apparaissant alors comme porte-parole de l'ancien régime et l'un des plus farouches opposants au stathoudérat.

Cette notoriété était-elle signe de qualité ? Quand les écrits des deux frères sont par erreur attribués à Jean de Witt, Leibniz s'insurge : « comme si les pensées d'un individu [...] habile, mais qui n'avait ni une connaissance suffisante des affaires publiques, ni la capacité d'écrire comme ce grand ministre d'État, pouvaient être prises pour la production de l'un des premiers hommes de son temps » ! Et de fait, entre l'universalisme des influences et des principes, le rayonnement du Siècle d'Or

néerlandais et une forte couleur locale leydoise, ces écrits de « marchands pensants » présentent un curieux mélange. Volontiers pamphlétaire, ils ne reprennent qu'en partie les usages du genre : la rhétorique est plus marchande qu'humaniste, les caractères choisis sont romains et non gothiques. Les influences théoriques y sont d'une grande diversité, des auteurs antiques à Machiavel, Boccacini, Hobbes ou Grotius ; on y sent aussi la marque des traités de Westphalie, pendant la négociation desquels les diplomates français et espagnols ont imposé, au moins dans le langage, les termes de souveraineté et de raison d'État à l'Europe entière. Mais cela n'exclut nullement l'usage d'une langue, d'expressions et de plaisanteries fort populaires. Et, chez les deux entrepreneurs, les prises de positions politiques ne sont jamais bien loin des intérêts pratiques : la critique des systèmes oligarchiques fait écho aux jugements sur l'étroitesse du conseil des quarante qui dirige Leyde, mais l'éloge de la démocratie ne va pas jusqu'à permettre la participation des artisans, jugés trop éloignés de l'intérêt général. L'éloge de la liberté économique, lui, va de pair avec l'opposition aux organisations de métier leydoises, et avec la tentative pour déroger au monopole commercial de la VOC et explorer une nouvelle route du Nord-Est vers les Indes.

Connus, quoique de second rang, les écrits des de la Court offrent donc, d'après l'auteur, un éclairage irremplaçable sur le républicanisme européen du XVII<sup>e</sup> siècle. L'originalité de la pensée, certes, n'est pas si grande – les frères de la Court reprennent nombre de lieux communs de leur temps, de la nécessité d'éviter la construction d'une « république philosophique dans les airs » à l'insistance sur la « franchise » de leur expression, loin de tout jeu argumentatif. Ces écrits sont pourtant loin d'être communs, ne serait-ce que par la tension qu'ils manifestent entre la volonté de séduire le peuple et celle d'argumenter auprès des puissants, ou par leur désir d'enrichissement parfaitement assumé puisque jugé compatible avec le bien commun. Surtout, ils font preuve d'une certaine radicalité politique : la critique antimonarchiste des de la Court ne vise pas les excès ou la corruption d'un système, mais bien le cœur de celui-ci. Ce républicanisme, en particulier dans son volet commercial, n'est pas sans similitude avec des réflexions menées au même moment de l'autre côté de la Manche. Mais l'absence d'influences directes conduit l'auteur à penser que ces traits communs, connus dans une perspective anglaise, sont en fait caractéristiques d'un contexte au moins nord-européen. Penseurs qui réfléchissent en marchands, ou marchands s'aventurant sur les terres de la pensée, les de la Court éclairent également les caractéristiques d'une culture politique hollandaise se réclamant du modèle d'une Athènes commerçante bien plus que de celui d'une Rome guerrière.

L'étude se consacre d'abord à la genèse de l'œuvre, avant d'étudier la rhétorique employée, puis l'économie politique développée par les de la Court – de l'éloge du gouvernement des marchands à celui de la liberté économique nécessaire à leur richesse. Elle s'attarde enfin sur ce que l'auteur nomme le « moment érasmien » de la pensée des deux frères, rejetant toute violence révolutionnaire, luttant contre les influences de l'Église en politique, et prônant une tolérance religieuse au moins partielle. Page après page, cette thèse soutenue à l'Institut universitaire européen de Florence, et qui a valu à son auteur un poste à l'Institut royal néerlandais à Rome, démontre une érudition certaine : les analyses foisonnent qui explicitent les références maniées ou suggérées par les deux frères, en s'appuyant pour ce faire sur une bibliographie en cinq langues (néerlandais, anglais, allemand, français, italien). Le tout, grâce à un triple index des noms, des œuvres citées, et des thèmes ou lieux exemplaires, reste parfaitement maniable. Cependant, la perspective choisie – une histoire des idées de bonne facture, mais très classique et parfois un peu conventionnelle – réserve sans doute l'usage de ce livre aux seuls spécialistes de l'histoire de la pensée politique.

Vincent DEMONT

Daniel Riches, *Protestant Cosmopolitanism and Diplomatic Culture. Brandenburg-Swedish Relations in the Seventeenth Century*, Leyde-Boston, Brill, « The Northern World », 2013, 332 p.

L'étude de Daniel Riches sur les relations entre la Suède et le Brandebourg au XVII<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans le sillon de la « nouvelle histoire diplomatique ». L'ouvrage se propose de dépasser les historiographies nationales et d'aller au-delà des rapports strictement politiques pour porter également sur les rapports intellectuels, culturels et religieux et, globalement, sur les circulations humaines. Qu'ils émanent de marchands, de membres du clergé, de militaires, d'officiers royaux, d'étudiants ou encore de savants, les déplacements croisés de Suédois et de Brandebourgeois permettent d'élaborer une culture cosmopolite dont les caractères et les effets sont au cœur du livre. L'auteur ambitionne de pratiquer une histoire qui est à la fois politique, sociale, culturelle, intellectuelle et religieuse, par le prisme des relations interpersonnelles au fondement de l'histoire transnationale.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, alors même que la Suède et le Brandebourg n'entretennent que peu de rapports diplomatiques, les circulations humaines entre les deux pays permettent, en-deçà l'État, l'émergence d'une culture commune, que D. Riches qualifie de diplomatique, avant tout fondée sur l'irénisme protestant. Il est favorisé par les recrutements d'experts étrangers que le roi de Suède Charles IX (1604-1611) encourage afin de stimuler le développement économique de son royaume. Il cherche aussi à gagner des alliés pour lutter contre son neveu Sigismond de Pologne qui lui dispute la couronne suédoise. Au Brandebourg, la conversion au calvinisme de l'électeur Jean III Sigismond en 1613, alors que la majorité de ses sujets reste luthérienne, favorise l'affaiblissement des plus radicaux au profit de protestants iréniques favorables au rapprochement avec leurs coreligionnaires, notamment suédois. Les succès de la Suède dans la guerre de Trente Ans s'accompagnent d'une plus grande ouverture sur l'extérieur au gré des campagnes militaires dans l'Empire et du recrutement d'officiers allemands. Par ailleurs, l'enrichissement général du royaume permet à une partie de son élite de voyager davantage en Europe à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. La mobilité est encouragée par les rois de Suède qui financent les séjours étrangers de certains de leurs jeunes sujets. Ils sont quelques-uns à se rendre dans les universités de Prusse ou du Brandebourg, mais sont nombreux à fréquenter les établissements des Provinces-Unies, en particulier Leyde, où ils rencontrent des étudiants brandebourgeois. Ces jeunes gens partagent un enseignement et une culture, tissent des réseaux d'amitié qui nourrissent l'irénisme protestant. Ils reviennent ensuite dans leur pays y occuper, pour beaucoup d'entre eux, un rôle de premier plan dans le gouvernement, l'armée ou la diplomatie. Les mariages traduisent également l'intensité de ces relations croisées, comme celui entre Gustave Adolphe et Marie-Éléonore, fille de l'électeur de Brandebourg, en 1620. On peut aussi évoquer l'union de Christoph Delphicus von Dohna avec Anna Oxenstierna, sœur du futur chancelier Bengt Oxenstierna, en 1658. Dohna est issu d'une des plus puissantes familles nobiliaires de Prusse et fait une belle carrière dans l'armée et la diplomatie suédoises au cours des années 1650 et 1660. L'ensemble des interactions individuelles favorise l'aspiration à une harmonie confessionnelle panprotestante et nourrit l'idée d'une certaine communauté d'intérêt entre les deux pays.

Au XVII<sup>e</sup> siècle pourtant, la Suède et le Brandebourg entretiennent des relations qui oscillent entre alliance contrainte et affrontement ouvert, en passant par les divers degrés de méfiance. La principale pomme de discorde est la rivalité autour de la Poméranie occupée par les Suédois à partir de 1630 et partagée à leur avantage en 1648. Elle est à l'origine de deux guerres en 1658-1660 et en 1674-1679. D. Riches

ne s'attache pas aux méandres de la vie politique internationale, mais s'intéresse à la vitalité des rapports d'amitié et de famille qui sont à la frontière du public et du privé pour entretenir la foi dans le cosmopolitisme protestant. On le retrouve notamment chez des personnalités éminentes de la régence suédoise pendant la minorité du roi Charles XI, comme Magnus Gabriel de la Gardie, ancien étudiant à Leyde et qui a aussi séjourné au Brandebourg. Mais dans les années 1680, l'instauration de l'absolutisme en Suède s'accompagne d'un raidissement du luthéranisme et d'une restriction des voyages d'étudiants suédois à l'étranger. Charles XI est convaincu que la stabilité sociale et le bien-être de son royaume dépendent de son unité, politique et religieuse, organisée autour d'une piété luthérienne traditionnelle. Malgré quelques exemples de circulations connues, comme celle de Samuel von Pufendorf qui passe du service de la Suède à celui du Grand Électeur à la fin des années 1680, les dernières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle sont marquées par un affaiblissement des interactions personnelles et un déclin de l'idéal panprotestant.

L'ouvrage de D. Riches est un apport très important à la connaissance des circulations humaines en Europe du Nord au XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur, qui s'appuie sur une solide documentation, montre à quel point la Suède et le Brandebourg entretenaient d'intenses relations humaines et culturelles qui, jusque-là, étaient méconnues. Au-delà de ce cadre, cette étude contribue à la connaissance de l'intégration de la Suède en Europe et permet d'ouvrir des perspectives intéressantes sur les différentes formes d'échanges et de circulations entre les pays européens au XVII<sup>e</sup> siècle. En revanche, le traitement de la diplomatie que propose l'auteur est moins convaincant.

On peut louer D. Riches de vouloir aller au-delà de l'étude de l'agencement ou de la collision des intérêts d'État pour élargir sa perspective de travail aux interactions personnelles. Il rappelle que les négociations et les ambassades ne sont pas des objets autonomes permettant, seuls, de comprendre les relations entre la Suède et le Brandebourg. L'histoire diplomatique glisse alors de l'étude politique des négociations, des guerres, des alliances et des traités, vers une histoire prenant en compte un corpus culturel transnational sur lequel se fondent les rapports entre individus appartenant à une élite élargie et agissant dans les interstices des États. Ce postulat amène l'auteur à englober sous le terme de « diplomate » (entre guillemets dans le texte) tous les « officiers, bureaucrates, clergymen, marchands and scholars involved in creating and servicing the relationship over time and giving it its particular flavor » (p. 1). Pour saisir la réalité des relations suédo-brandebourgeoises au XVII<sup>e</sup> siècle, il choisit de s'intéresser davantage aux individus, à leur culture et à leurs relations, qu'à leur fonction. On peut tout de même observer que si ces acteurs ne sont pas des êtres désincarnés, ils ne sont pas, non plus, uniquement mus par leur culture cosmopolite qui ne les pousserait qu'à œuvrer en faveur d'un idéal panprotestant en dehors de toute autre considération. Pour être menées à bien, les études *from below* doivent prendre en compte l'ensemble de la complexité des interactions humaines. Selon D. Riches, l'initiative individuelle est le véritable moteur de l'activité diplomatique, et non le cadre étroit des missions officielles, en raison de l'immaturation des structures d'États qui ne sont que des « squelettes » (*skeleton*) auxquels échapperait la réalité complexe des relations entre la Suède et le Brandebourg (p. 78). L'exemple de Johan Adler Salvius, principal négociateur des traités de Westphalie au nom de Christine de Suède, est instructif à cet égard. Fort d'un réseau de relations étendu en Allemagne, il conduit une diplomatie personnelle. Non seulement, il se sert de ses relations privées, mais encore il prend des initiatives. Certaines peuvent rencontrer le succès, comme pour le mariage entre Gustave Adolphe et Marie Éléonore de Hohenzollern, d'autres ont moins de réussite. Lors des négociations de paix, Salvius se montre enclin aux concessions afin de parvenir à un accord équitable avec le Brandebourg, alors que son gouvernement ne cherche qu'à obtenir les conditions de paix les plus favorables, même au prix du mécontentement

de l'électeur Hohenzollern. Le partage léonin de la Poméranie en 1648 montre bien que c'est une vision de puissance qui s'est finalement imposée, et non la propension de Salvius à bâtir une paix équilibrée dont les conditions ne refléteraient pas les rapports de forces entre la Suède et le Brandebourg.

De manière générale, D. Riches a tendance à opposer la diplomatie fondée sur une culture transnationale et mobilisée par les réseaux des relations personnelles, à la diplomatie officielle (p. 53), ce qui semble fort discutable pour deux raisons. Tout d'abord, parce que le choix d'un envoyé dépend aussi des relations amicales et familiales dont il dispose dans le pays auquel il est destiné. Ensuite, parce que les ministres entretiennent à titre officiel ou privé des relations avec de nombreux correspondants étrangers. La publication commencée dans les années 1880 de la série *Rikskansleren Axel Oxenstierna skrifter och brevväxling* (Écrits et correspondance du Chancelier Axel Oxenstierna), relancé ces dernières années par le Riksarkivet de Stockholm sous le nom de « Oxenstiernaprojektet », le montre bien pour le chancelier de Gustave Adolphe. Opposer une diplomatie *from below* détachée de rapports à l'État et au gouvernement ne correspond pas à la souplesse et à la fluidité de la vie diplomatique du XVII<sup>e</sup> siècle. Si la démonstration de D. Riches est incontestable en ce qui concerne l'importance des relations personnelles suédo-brandebourgeoises ou pour souligner la vigueur d'une culture commune transnationale, doit-il pour autant en faire le moteur sinon unique, du moins principal, de l'activité diplomatique ? Si, dans la logique qui est la sienne, l'auteur privilégie la correspondance privée, faut-il pour autant en déduire que les dépêches officielles, celles échangées entre un ambassadeur et son ministre, ne permettent que de saisir une réalité tronquée ? C'est oublier qu'une certaine pratique de la correspondance diplomatique permet à l'historien de saisir les désaccords entre les interlocuteurs derrière les formules convenues. Les hommes ne disparaissent pas derrière leur fonction. D'ailleurs, un des mérites de la « nouvelle histoire diplomatique » est précisément de procéder à une réévaluation de la valeur des archives diplomatiques pour bâtir une histoire qui ne se limite pas à l'examen, au premier degré, d'un discours échangé entre un ministre et un de ses subordonnés (voir Mary Lindemann, « The Discreet Charm of the Diplomatic Archive », *German History*, vol. 29/2, 2011, pp. 283-304).

Enfin, il semble nécessaire de relativiser l'importance des liens personnels dans la vie internationale. L'auteur l'admet lui-même lorsqu'il précise « Even at its height the diplomatic culture had been no guarantor of friendship, or even peace » (p. 24). On peut effectivement observer que la proximité sociologique, l'existence d'une culture commune, de relations d'amitié et de liens familiaux n'impliquent pas nécessairement l'identité des sentiments et des opinions. L'étude de ces différents facteurs n'est pas suffisante pour rendre compte des dynamiques animant la vie diplomatique, même si l'on considère l'immaturation des institutions d'État en Suède et au Brandebourg au XVII<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, l'opposition que propose D. Riches entre la période qu'il étudie et le XVIII<sup>e</sup> siècle n'emporte pas l'adhésion (p. 285). À cette époque, en effet, les diplomates, comme d'autres individus circulant dans l'exercice de leur profession, sont intégrés à des réseaux divers à travers les relations maçonniques, la fréquentation des salons, des académies savantes, sans oublier les membres des diasporas, les Jacobites en particulier, ou les consuls qui sont à l'interface du monde marchand et de leur gouvernement. Les travaux de Charlotta Wolff ont mis en évidence le cosmopolitisme des élites suédoises qui servent de viviers au recrutement des diplomates (voir « Sveriges representation i Paris. Sändebuden och beskickningen under frihetstiden och den gustavianska tiden », *Historisk Tidskrift för Finland*, n° 2, 2001, pp. 169-184 et *Vänskap och makt. Den svenska politiska eliten och upplysningstidens Frankrike*, Helsinki, Svenska litteratursällskapet, 2005). Pas plus qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la diplomatie du XVIII<sup>e</sup> n'est un monde fermé. Les agents accrédités par leur gouvernement

entretiennent également des relations personnelles susceptibles de participer à la formation de leurs convictions ou de les aider dans la conduite de leurs missions.

Finalement, le livre de D. Riches est d'une lecture stimulante tant par son contenu que par la méthode employée ou par les postulats choisis par l'auteur. C'est une thèse, au sens propre, avec une démonstration et un cheminement. Si l'on peut ne pas être toujours convaincu, voire demeurer réservé, l'ouvrage permet d'apprendre, donne à penser et, à l'occasion, invite à contre-argumenter. Il témoigne d'un glissement de l'histoire diplomatique vers l'histoire des diplomates, et d'un élargissement de la notion même de diplomatie. La difficulté vient de l'articulation entre la perspective traditionnelle privilégiant la parole politique officielle et la tendance plus récente qui insiste sur l'étude des réseaux et des pratiques par le biais de méthodes d'analyses sociologiques et anthropologiques. L'histoire diplomatique proposée par D. Riches est une histoire transnationale plus qu'internationale, au sein de laquelle les diplomates sont intégrés à un ensemble complexe et varié de relations et d'interactions. Cette autre réalité de l'histoire diplomatique est bien montrée par l'auteur qui convainc moins, en revanche, lorsqu'il s'agit d'esimer l'impact de ces réalités sur la conduite de la politique extérieure, autrement dit, quand il faut passer de l'histoire transnationale à l'histoire internationale.

Eric SCHNAKENBOURG

Bertrand Van Ruymbeke, *L'Amérique avant les États-Unis. Une histoire de l'Amérique anglaise 1497-1776*, Paris, Flammarion, « Au fil de l'histoire », 2013, 561 p.

Pendant de l'*Histoire de l'Amérique française* de Gilles Havard et Cécile Vidal (2003), *L'Amérique avant les États-Unis* de Bertrand Van Ruymbeke examine l'« histoire de l'Amérique anglaise » en 7 parties et 33 chapitres. Suivent une chronologie et une bibliographie classée par thèmes qui rendent assez bien compte de l'ampleur de ce travail : L'Amérique indienne, Découvertes et explorations, La fondation des colonies, Traite négrière, Esclavage et abolition, Vie religieuse, L'Empire et les institutions coloniales, Économie, Villes et vie culturelle, Guerres et rivalités impériales, Révolution et indépendance.

Professeur de civilisation américaine et spécialiste de l'histoire coloniale des États-Unis, Van Ruymbeke renouvelle le récit de l'histoire de l'Empire britannique en Amérique du nord en mettant l'accent sur quelques points d'ordinaire moins étudiés, et en nous faisant bénéficier des acquis de l'historiographie récente (anglophone mais également francophone). Historien de « l'Atlantique », il s'inspire en particulier de la nouvelle école de l'histoire de l'Empire britannique (Nicholas Canny et David Armitage). En tant qu'américaniste, son objectif principal consiste à offrir une lecture des origines des États-Unis qui ne prenne pas pour point de départ l'année 1776 et la Révolution américaine. Pari tenu avec la première partie (« Tâtonnements et exploration 1497-1590 »). Celle-ci rappelle l'histoire des premiers contacts entre explorateurs britanniques et amérindiens, dès 1497, quand John Cabot arrive à Terre-Neuve. Très impliqués dans la pêche à la morue, les Anglais s'implantent durablement en Amérique du nord, à Terre-Neuve, à compter de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils sont alors également à l'initiative de plusieurs expéditions à la recherche du passage du Nord-Ouest : tout indique déjà un intérêt anglais pour ce continent « incontournable » où se joue aussi leur avenir européen. Van Ruymbeke ne cesse de signaler les liens entre Ancien et Nouveau Continent ; son « histoire de l'Amérique anglaise »

incorpore l'évolution politique et économique de la métropole (« Fondations », partie II). Tirant partie des travaux considérables qui ont été réalisés sur l'esclavage et les migrations atlantiques, Van Ruymbeke réussit la meilleure partie du livre quand il rassemble « Migrations et esclavage » dans un seul élan narratif (partie III). Il y étudie les migrations blanches puis la traite. Ce faisant, il pose la cohérence globale des mobilités humaines vers l'Amérique, migration plurielle et migration principalement forcée (pp. 221-222), même si les Treize colonies n'accueillirent jamais plus d'Africains que d'Européens. Le dernier tiers de l'ouvrage (parties V, VI et VII) renoue progressivement avec le politique, en décrivant les mécanismes de gestion d'un Empire qui s'affirme tardivement, face à des colonies dont l'étonnante démographie ne le cède qu'à une prospérité économique et à un dynamisme culturel indéniables (partie VI, « Le temps de la prospérité »). Van Ruymbeke aborde le XVIII<sup>e</sup> siècle en nous replongeant dans l'histoire des conflits impériaux franco-britanniques, auxquels vont succéder après 1763 une nouvelle donne. Maintenant à la tête d'un empire immense, Londres doit gérer des populations diverses, anglophones mais également francophones, indigènes, tout en trouvant les moyens de financer une présence militaire importante. Van Ruymbeke choisit d'aborder la querelle anglo-américaine du point de vue de la Couronne, assez souvent minoré dans les récits de la montée de l'agitation révolutionnaire tels que les historiens nord-américains la présentent.

On peut adresser quelques critiques à cet excellent ouvrage. Le titre tout d'abord : pourquoi n'a-t-on pas choisi « Histoire des Treize colonies », le véritable sujet de ce livre (p. 12), puisque « l'Amérique avant les États-Unis » ne fut pas simplement « l'Amérique anglaise » ? Les États-Unis d'aujourd'hui recouvrent des régions qui ont appartenu aux empires espagnol, français ou russe. Et l'Amérique anglaise elle-même intégrait des colonies non-continetales, telles la Jamaïque ou la Barbade (globalement absentes de l'ouvrage). Enfin, l'Amérique anglaise continentale elle-même comprenait des colonies dont ne traite pas ce livre, comme les Florides entre 1763 et 1783. Sur un autre plan, le traitement réservé aux Indiens est assez décevant : une fois les premiers conflits surmontés (pp. 83-84), le récit ne leur laisse guère de place, même lorsque sont rappelés les grands conflits franco-britanniques du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont le dernier fut pourtant nommé « French and Indian War » par les colons. Pour traiter de la religion, autre pièce maîtresse (et structurante) de l'histoire coloniale, Bertrand Van Ruymbeke présente un « paysage religieux morcelé et instable » (p. 345) et traite en deux pages du Grand Réveil, moment essentiel dans la vie spirituelle et religieuse des colonies. Enfin, on regrettera quelques formules rapides et imprécisions : peut-on qualifier la jeune république américaine post-révolutionnaire de « laboratoire de la laïcité » (p. 354) par exemple ? Benjamin Franklin n'est que l'apprenti de son frère quand ce dernier fonde le *New England Courant* en 1721 (p. 440) ; les planteurs britanniques des Caraïbes craignent-ils la « surproduction » en 1763 ou la concurrence du sucre de Saint-Domingue (p. 471) ?

Ces quelques critiques et interrogations ne sauraient entacher l'extrême professionnalisme de ce travail. Tout l'ouvrage est empreint d'une volonté pédagogique, et cherche à rendre le global aussi bien que le local dans sa peinture de l'Amérique coloniale. Rédigé dans une langue claire et agréable, illustré de cartes et de reproductions en couleurs, ponctué de citations de textes originaux, il reste constamment abordable et cherche sans cesse à relier le passé au présent. Cet ouvrage vient combler un manque dans l'historiographie française sur l'Amérique du nord anglophone et rivalise avec les synthèses en langue anglaise disponibles sur le marché par son originalité et sa puissante synthèse. Il devrait mériter une place de choix dans la bibliothèque des historiens français soucieux de l'Amérique.

Marie-Jeanne ROSSIGNOL

Guillaume Gaudin, *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII<sup>e</sup> siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*, Paris, L'Harmattan, « Recherches Amériques latines », 2013, 377 p.

Dans son livre tiré de sa thèse, G. Gaudin fait le choix de la biographie du commis du Conseil des Indes, Juan Díez de la Calle, pour progressivement approcher son travail et embrasser sa vision de l'empire, et tenter d'esquisser la façon dont celui-ci est administré. Il se situe ainsi à la confluence de l'étude sociale et de l'histoire des pratiques.

La première partie du livre est consacrée à l'univers social et professionnel de Juan Díez de la Calle. Né en 1599 à Contado, en Castille, Juan Díez de la Calle vient à Madrid en 1624 pour entrer comme commis au Conseil des Indes. Il y fera carrière jusqu'en 1662. Il connaît une ascension laborieuse qui le mène en 1647 au poste de premier commis du secrétariat de Nouvelle-Espagne. Il est alors au faite de sa carrière, consacrée par l'obtention du titre de secrétaire du roi. Ce parcours montre les moyens dont cette petite noblesse de province use pour s'illustrer au service de la monarchie dans les échelons intermédiaires de son administration. Juan Díez de la Calle n'appartient pas au monde des *letrados* issus des grandes universités, ces décideurs qui peuplent les nombreux conseils de la monarchie espagnole, mais à celui des *infra-letrados*, plus obscurs, mais néanmoins indispensables pour la prise de décision. Juan Díez de la Calle ne développe pas une stratégie personnelle mais s'inscrit dans une dynamique familiale, même si les origines des contacts noués et les protections demeurent en grande partie mal connues. Son beau-père Juan Fernández de Madrigal est premier commis dans le secrétariat de la Nouvelle-Espagne du Conseil des Indes. Son fils, Juan Díez de la Calle fils, épouse la fille d'un commis du secrétariat du Pérou. En 1650, les Madrigal-Díez de la Calle tiennent les deux secrétariats de Nouvelle-Espagne et du Pérou. Juan Díez de la Calle a pu bénéficier d'appuis, même si G. Gaudin n'a pas décelé de protecteur particulier. La publication des mémoires de Juan Díez de la Calle (*Memorial informatorio* en 1645 et *Memorial y noticias sacras y reales del imperio* en 1646), quoique de diffusion limitée, ont joué un rôle important dans son accession au secrétariat en montrant ses compétences. On aimerait en savoir davantage sur la famille et les contacts de Juan Díez de la Calle. Ne sont-ils pas en fait la clé de son ascension sociale et de la qualité des informations qu'il recueille et qui vont asseoir sa réputation de connaisseur des Indes ? Mais était-ce seulement possible ? L'historien est tributaire de ses sources.

La deuxième partie du livre traite du travail proprement dit effectué par Juan Díez de la Calle pour les conseillers du Conseil des Indes. L'exercice aurait pu être pénible, G. Gaudin sait le rendre vivant en en montrant toute la complexité. Juan Díez de la Calle se forme aux réalités américaines en lisant les histoires des chroniqueurs officiels, les rapports et autres *informes* des officiers royaux et en entretenant une correspondance avec un certain nombre d'interlocuteurs aux Indes. Il poursuit l'exploitation des relations géographiques demandées en 1635 et en 1648. Il ne transmet pas l'intégralité des informations recueillies et expurge dans ses propres productions les propos trop négatifs de ses correspondants. Il ne souligne pas le manque de productivité des mines du Honduras rapportée par *alcalde mayor* Antonio Nieto de Figueroa. Juan Díez de la Calle classe, complète, annote. Il forge des instruments de travail comme les listes des officiers et des lieux. Il aide Gil González Dávila pour son *Teatro eclesiástico de las Indias occidentales*. Il a, semble-t-il, une assez grande connaissance de la Nouvelle-Espagne, mais il connaît mal le Pérou pour lequel il ne bénéficie pas de nombreuses remontées d'informations, n'étant pas en situation d'exiger des renseignements auprès des administrateurs locaux. Il aurait été intéressant

d'apprendre comment les données fournies par Juan Díez de la Calle ont été utilisées et suivies par les conseillers de l'honorable institution. De la même façon, on aurait aimé savoir si ce mode de fonctionnement administratif se retrouvait dans les autres nombreux conseils de la monarchie hispanique.

La troisième partie s'intéresse à la vision générale de l'Amérique développée par Juan Díez de la Calle. Elle reprend en partie, et dans une autre perspective, les thèmes évoqués dans la partie précédente sur la collecte des informations. G. Gaudin montre bien la prégnance des schémas d'interprétation anciens hérités du XVI<sup>e</sup> siècle. Juan Díez de la Calle a beau être un homme du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il demeure profondément marqué par la conquête qui fonde le droit des monarques espagnols sur ces terres et donne à voir une geste héroïque. L'influence des chroniqueurs royaux et notamment d'Antonio de Herrera y Tordesillas est patente. Mais perce aussi le dessein de donner un état quantitatif de l'empire, à force de statistiques concernant les agents royaux, les religieux ou le coût de l'entretien des garnisons. Cette ambitieuse partie du livre ne réussit pas toujours à éviter le catalogue, mais elle offre de façon salutaire, à de nombreuses reprises, la critique des informations recueillies. Il apparaît ainsi que, malgré la richesse de celles-ci, de grandes erreurs demeurent quant à l'évaluation de ce Nouveau Monde. La réflexion de Juan Díez de la Calle sur l'état de l'empire aurait mérité d'être davantage mise en perspective car le XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> siècle ont connu de nombreuses descriptions des Indes, comme la *Geografía y descripción universal de las Indias* du chroniqueur du Conseil des Indes Juan López de Velasco et à ses questionnaires adressés aux autorités d'Amérique, ou au *Compendio y descripción de las Indias occidentales* d'Antonio Vázquez de Espinosa.

Des tableaux synthétiques, notamment sur le réseau des relations entretenues par Juan Díez de la Calle, auraient été bienvenus. Les documents placés en annexe auraient gagné à être traduits en français pour être accessibles à un public non hispanophone.

Le livre de G. Gaudin a le grand mérite de montrer le fonctionnement jusque-là peu étudié de cette grande institution qu'est le Conseil des Indes dans ses arcanes inférieures qui recueillent et organisent l'information afin de permettre la prise de décision. Un ouvrage qui tombe à pic pour les étudiants qui préparent l'agrégation d'histoire pour mieux comprendre les relations entre l'Espagne et son empire.

Eric ROULET

Fadi El Hage, *Le Maréchal de Villars. L'infatigable bonheur*, Paris, Belin, « Portraits », 2012, 207 p.

Spécialiste d'histoire militaire, Fadi El Hage propose ici une biographie du maréchal général de Villars. Cet ouvrage est destiné tant aux amateurs d'histoire militaire et des relations internationales qu'au grand public.

En neuf chapitres, l'auteur présente Louis-Hector de Villars comme un homme controversé (notamment par Saint-Simon) mais qui connaît malgré tout un « infatigable bonheur ». L'enquête commence en se demandant si les premières années de Villars (1653-1672) se déroulent sous d'heureux auspices. Le chapitre suivant (1672-1703) court du baptême du feu de Villars lors de la Guerre de Hollande à sa nomination au maréchalat à la suite de sa première grande victoire militaire à Friedlingen (1702). Le chapitre III, intitulé « le seul général dont le bonheur à la guerre n'ait jamais été altéré, 1703-1708 », nous dévoile comment Villars poursuit

sa carrière militaire ponctuée notamment par le succès d'Hochstädt en 1703 et par sa participation à la guerre des Camisards en 1704. Élément essentiel du système militaire louis-quatorzien mais aussi reflet des difficultés du royaume, Villars traverse ensuite des périodes plus sombres marquées par « l'année terrible » de 1709 (et la victoire à la Pyrrhus d'Eugène de Savoie et de Marlborough à Malplaquet) puis par les « temps difficiles » des années 1710-1711. Le chapitre VI s'attarde sur les glorieuses années du maréchal (1712-1715). Victorieux à Denain (1712) et plénipotentiaire à Rastadt, Villars se présente dans ses *Mémoires* comme le restaurateur de la France. Diffusée par Voltaire, cette image traverse les époques et est intégrée au « roman national » de la III<sup>e</sup> République. Le septième chapitre nous propose un classique « déclin d'un héros, 1715-1733 ». Le chapitre VIII (« comment briser sa légende, 1733-1734 ») nous montre ensuite un Villars vieillissant, « inutile », « encombré et encombrant », qui achève sa carrière militaire en Italie pendant la guerre de Succession de Pologne peu après avoir obtenu le grade de maréchal général, comme Turenne avant lui et Maurice de Saxe après lui. Le dernier chapitre est le plus original et le plus intéressant : après une présentation chronologique sur huit chapitres, qui s'avère davantage événementielle qu'analytique, l'auteur prend ici plus de recul historique et replace davantage le personnage dans son contexte. C'est notamment ce dernier chapitre qui permet à cette biographie de dépasser celle de François Ziegler (*Villars : le centurion de Louis XIV*, Paris, Perrin, 1996).

Fadi El Hage peut s'appuyer sur une belle écriture et sur la vie romanesque de Louis-Hector de Villars pour séduire le lecteur et l'immerger dans le contexte des relations internationales des années 1670-1730. Les qualités tactiques et les capacités stratégiques de ce « bon général » sont bien soulignées. Fadi El Hage montre aussi que l'ascension de Villars repose sur quatre éléments : les succès militaires, sa longévité, le soutien clientélaire de Madame de Maintenon et sa quête sans fin des honneurs qui lui permet de finir sa vie duc, pair, maréchal général et « connétable... ou presque » (p. 165). Cette biographie n'est toutefois pas exempte de longueurs liées notamment à la forme essentiellement chronologique adoptée par l'auteur. Quelques coquilles (pp. III, 88, 149, 190), lourdeurs, expressions malheureuses ou naïves émaillent parfois le discours (« refuser de porter une cuirasse augmentait la vulnérabilité », pp. 27-28). Dans cette biographie essentiellement militaire, nous aurions aimé que davantage de sens soit donné aux faits militaires. Présenter notamment le « blocage tactique » mis en évidence par Jean-Pierre Bois aurait permis par exemple de mieux comprendre la bataille de Malplaquet (1709). Entre André Corvisier et François Hartog, il aurait été intéressant de se demander dans quelle mesure Villars, entre Anciens et Modernes, est inséré entre deux régimes d'historicité militaire : un régime tourné vers le passé militaire pour comprendre et résoudre le présent (de Jules César à Guillaume de Nassau) et un régime tourné vers le présent et le futur permettant parfois de faire fi de la poliortécité de Vauban et de s'ériger en stratège annonçant Napoléon (projet stratégique de la prise de Vienne en 1703). Enfin, plutôt que « l'infatigable bonheur », le sous-titre de cette belle biographie aurait pu être « un roman vivant », pour reprendre l'heureuse expression employée par Madame Palatine. Cela aurait permis de renvoyer tant au « roman vrai » de l'Histoire, grâce au récit des grandes actions militaires de Villars, qu'au « fictionnalisme » souligné par Krzysztof Pomian et réalisé avant l'heure par le mémorialiste Villars, véritable « maître en communication et en mise en valeur de ses actions » ainsi que le souligne fort justement Fadi El Hage.

Matthieu LECOUTRE

Justine Berlière, *Policer Paris au siècle des Lumières. Les commissaires du quartier du Louvre dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des Chartes, « Mémoires et documents de l'École des Chartes », 91, 2012, 414 p.

L'historiographie de la police est un chantier renouvelé depuis une vingtaine d'années en France et en Europe, et un chantier qui avance grandement. L'ouvrage présent issu de la thèse de Justine Berlière, archiviste paléographe, en constitue un des soubassements importants, puisqu'il combine une étude des pratiques policières du temps des Lumières et une réflexion sur la production des sources policières, longtemps utilisées par les historiens du monde social.

Ici, la focale est posée sur la construction de « l'ordre public » à partir des années 1750. La démarche suivie propose une étude des acteurs essentiels qu'étaient les commissaires-enquêteurs examinateurs du Châtelet, principaux « magistrats » départis dans les vingt quartiers de la capitale. J. Berlière suit le parcours des quatre commissaires (les Chénon père et fils, Cadot et Mutel, ce dernier n'étant pas étudié faute de sources) ayant exercé dans le quartier central de la ville : le quartier du Louvre. Pour cela, elle a mobilisé les sources produites par les commissaires, tout en tenant compte des conditions de leur production et de leur conservation. Elle étudie pour cela les hôtels des commissaires, leur aménagement, leur fonctionnement, avec une attention précise portée à la conservation et au classement de ces archives, qui permettent de répondre à une « obsession » policière : la récidive. La « mémoire » (p. 199) policière ainsi produite repose sur le travail des clercs des commissaires, et ce livre contient de belles pages sur le rôle de ces personnages obscurs et pourtant essentiels. Ces derniers tenaient un « rôle d'intermédiaire et d'auxiliaire de confiance » (p. 197), et intervenaient réellement dans les relations avec la population et dans la rédaction des actes judiciaires.

L'étude retrace tout d'abord le parcours familial et professionnel des commissaires jusqu'à leur affectation au Louvre, puis compare leurs « pratiques » pour dégager des « types » de commissaires afin de saisir, *in fine*, la place qu'ils occupaient réellement dans la machine judicio-policière qu'était le Châtelet. La perspective renverse donc la démarche classique d'une histoire institutionnelle, et vise à étudier les pratiques des acteurs de terrain pour comprendre l'institution.

De fait, ces magistrats jouaient un rôle important à l'époque, puisqu'il leur revenait de maintenir l'ordre, à la fois par des moyens judiciaires et par des moyens policiers. Premiers magistrats dans la hiérarchie judiciaire, ils étaient au contact du public et chargés d'enregistrer les plaintes des habitants. De leur travail, de leur attention aux petits problèmes du quotidien et de leur investissement et leur sérieux dans les problèmes majeurs du quartier, dépendait leur sphère d'influence, qui dépassait largement les limites administratives du quartier. Cette question n'est pas anodine, puisqu'elle permet de montrer que l'activité policière était rémunératrice, tout comme les fonctions civiles qui incombaient aux commissaires (rédaction de plaintes, apposition de scellés après décès...). Les commissaires étaient en effet rémunérés par des primes qui amélioreraient singulièrement leur ordinaire. Les résultats établissent que les commissaires pouvaient donc se consacrer aux activités policières (les Chénon père et fils), ce que certains refusaient (Cadot). Dans tous les cas, l'office de commissaire était un investissement intéressant, en raison de l'augmentation de sa finance au cours de ces décennies, qui permit à ces quatre officiers de connaître une ascension sociale, débouchant pour Cadot sur un anoblissement progressif. L'origine sociale n'est pas à négliger (elle est connue par les minutes notariales), puisque des quatre commissaires, les plus actifs – les Chénon – ont été ceux dont la famille bourgeoise était la plus proche du monde de la justice. Cadot, issu de propriétaires terriens, s'est moins impliqué dans son travail.

La diversité des parcours dessine trois types de commissaires. Un commissaire – « exceptionnel ? », se demande J. Berlière – concentré et spécialisé dans les fonctions policières : Chénon père. Un commissaire « généraliste » (p. 380), actif dans les domaines policier et civil : Chénon fils. Et un commissaire se désintéressant des questions policières pour se concentrer laborieusement sur les questions civiles : Cadot. Le premier est celui qui est le plus étudié, et sert de point de comparaison avec les autres. Son investissement prioritaire dans son travail d'inspection des rues de son quartier, de vérification des voitures et tombereaux, sa participation fréquente aux patrouilles nocturnes, le dessinent comme un commissaire « pro-actif » (p. 127). Il est alors distingué par les Lieutenants généraux et à ce titre choisi comme « ancien » du quartier et syndic de la compagnie, sans respecter les règles d'ancienneté en usage habituellement. Cela lui vaut l'animosité de certains confrères, en particulier de Cadot, second commissaire du Louvre, et du procureur du roi au Châtelet, qui l'estime trop lent dans les affaires civiles.

L'influence de Chénon père dans les questions policières lui vaut de devenir un commissaire spécialisé dans les questions sensibles, telles que la Librairie ou la Bastille. Il travaille alors main dans la main avec les inspecteurs, les éléments les plus actifs de la police du second XVIII<sup>e</sup> siècle. Ses rapports sont plus conflictuels avec la Garde de la Ville, mais il dispose en revanche d'un réseau solide d'informateurs et de délateurs (les revendeuses), utiles dans les affaires de « vols ». C'est tout l'inverse de Cadot, empreint de « paternalisme », tranchant peu les situations conflictuelles et qui préfère concilier les parties plutôt que les inviter à se pourvoir en justice. J. Berlière y voit l'explication d'une autorité plus grande sur la population du premier que du second, ce qui se remarque au cours des rébellions contre les commissaires, plus fréquentes et plus difficiles à apaiser pour Cadot (pp. 263-265).

Enfin, lorsque Chénon fils remplace Cadot, une véritable coopération se met en place, le père s'occupant des affaires policières hors du quartier, le fils recevant les administrés. Cette insertion dans le quartier explique la longévité des deux commissaires, qui officient jusqu'en 1791, année au cours de laquelle les révolutionnaires mettent fin au travail des commissaires, tout en empruntant et poursuivant en partie certains de leurs modes opératoires.

Ce travail précis sur ce corpus immense d'archives policières confirme l'émergence d'une « profession » (p. 350), en tout cas pour certains acteurs. La force de cette étude est donc de dégager des modèles d'agents de police – à la fois acteurs autonomes et individus pris dans un processus holiste qui les dépasse –, et appelle nécessairement d'autres études pour établir la force opératoire de ces modèles. Faute de point de comparaison, J. Berlière s'en remet aux témoignages souvent négatifs des contemporains (Rétif de la Bretonne, Mercier), et lève une partie du voile sur une contradiction de la fin de l'Ancien Régime : le fait que certains commissaires aient poursuivi leur activité au-delà de 1789, alors que leur réputation était déplorable.

Nicolas VIDONI

François-Yves Besnard, *Un prêtre en révolution. Souvenirs d'un nonagénaire*, texte préparé et annoté par Martine Taroni, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Mémoire commune », 2011, 399 p.

L'édition de ces *Souvenirs d'un nonagénaire* déçoit à plus d'un titre. L'introduction surprend par une problématisation étique, faute de références bibliographiques réduites à quatre éditions classiques de mémoires. Le renouveau de la

réflexion historiographique sur l'utilisation des sources du for privé en histoire des représentations et des cultures politiques, dont Martine Taroni se dit spécialiste, paraît n'avoir pas eu lieu : les colloques du GDR 2649, ou les travaux de M. Cassan et S. Mouysset sont ignorés.

Travaillant comme seule dans un champ historiographique bien labouré, l'auteur révèle naïvetés, partis-pris, approximations et contradictions peu conformes aux exigences de la discipline. M. Taroni considère que ce « plaidoyer *pro domo* » (p. 21) de Besnard est « sans mise en scène » (p. 22), comme si ce témoignage devait être pris pour argent comptant, sans interrogation quant aux silences et distorsions sur la plume de ce vieillard se ressouvenant d'un lointain passé idéalisé et lissé. Le lecteur se rassure en lisant que ce mémorialiste « projette une vision subjective des événements » (p. 22), mais doit se contenter de trois lignes sibyllines sur ce type de source : « Son point de vue, réduit sciemment ou non, occulte certains grands moments de l'histoire et les déforme. Il pose le problème de l'histoire et de la mémoire, de la vérité et de l'histoire. »

La méconnaissance de la séquence révolutionnaire provoque de même erreurs et partis-pris : les *Mémoires* de ce curé apostat devenu fonctionnaire provincial puis cultivateur impécunieux, vivant dans une proximité jamais explicitée avec sa domestique, procèdent selon M. Taroni, cédant là au jugement de valeur, d'une « écriture du doute : le déroulement de l'histoire ne lui donne pas forcément raison, en particulier en ce qui concerne son apostasie » (p. 10). Besnard qui n'est pas député, n'est pas « amené à participer aux séances de travail de l'Assemblée nationale » (p. 14), mais il assiste aux séances publiques depuis les tribunes ; il ne « signe » pas la constitution civile du clergé, mais doit jurer comme les autres fonctionnaires serment de fidélité à la loi. Il n'« adhère » pas à la vente des biens nationaux, mais en profite ; il n'achète pas le « temporel de sa cure pour ses paroissiens », mais l'ancien presbytère pour son propre usage (p. 15). La déprêtrisation est lue comme le signe d'un extrémisme intégral, en contradiction totale avec le refus du mémorialiste de toute prise de position politique, et avec cette affirmation mystérieuse de M. Taroni le dépeignant une page plus loin « dépassé par des idées plus radicales », de même qu'avec cette assertion stipulant p. 18 que « l'ancien curé de Nouans est nommé le 23 floréal an VI (12 mai 1798) Président de l'Administration départementale de la Sarthe. Sans doute est-il, à son insu, instrumentalisé », comme si cette remarque explicitait un raisonnement à charge. Tenir le Directoire pour « un régime dont les pratiques ne se lisent qu'à travers les coups d'État et les méthodes autoritaires et répressives » (p. 18) procède d'une vision partisane et datée d'une phase de la Révolution dont la créativité et la richesse méritent mieux. L'appareil critique est du même tabac, fait de notes dont le caractère lapidaire n'exclut pas d'inadéquates préventions : la note 373 indique que « Volney est mort à 63 ans, le 25 avril 1820 à Paris, sans avoir renoué avec la religion » (p. 328).

Par-delà la piètre qualité de cette édition, se pose la question de l'intérêt des mémoires d'un tel « second rôle ». Très décousu, ce texte inachevé se compose de fragments que M. Taroni a regroupés en six parties affublées de titres au lyrisme mal assorti avec la fréquente banalité des notations de ce fluvial plumitif. En lieu et place de « l'érudition sacrée » annoncée, on voit le séminariste Besnard se passionner pour les auteurs de l'antiquité païenne. Le lecteur serait bien en peine de trouver trace d'une quelconque « grâce révolutionnaire » chez ce grison revenu de tout idéal, qui ne cesse de valoriser les distinctions sociales à son avantage dans une sociabilité très provinciale et que scandalise à Paris en 1830 « le fréquent spectacle des jeunes gens des écoles et même de l'école polytechnique donnant la main à des chiffonniers et individus de la saleté la plus dégoûtante » (p. 358). Au lecteur patient, ce texte désordonné, répétitif et souvent contradictoire, offre des renseignements sur l'alimentation

des notables et des humbles sous l'ancien régime auquel Martine Taroni associe « le privilège du bonheur » (p. 27), sur l'habillement ou les loisirs des jeunes gens de la campagne, et notamment la chasse. C'est que, dans sa vie ecclésiastique comme dans son retour à l'existence civile, Besnard se préoccupe beaucoup des plaisirs de bouche, détaillant à l'envi menus et historiettes chez les « restaurateurs » ou encore le régime alimentaire très protéiné auquel il attribue sa longévité, empêchant certes le jeûne mais non « l'ami charisme » ! Besnard a fréquenté La Révellière-Lépeaux et Volney, mais son propos anecdotique ne prend jamais le risque d'embrasser des considérations de politique générale, à telle enseigne que l'édition de ces *Mémoires* apporte peu à l'histoire de la Révolution, de l'Empire et de la Restauration, et fournit un médiocre exemple de ce que peut être la micro-histoire.

Anne DE MATHAN

Michel Biard et Philippe Bourdin (dir.), *Robespierre, Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, Coll. « Essais », 2012, 288 p.

Partant du regret exprimé par les souscripteurs qui se sont efforcés d'aider l'État à préempter les papiers de Robespierre mis aux enchères chez Sotheby's en mai 2011, qui déploraient souvent dans leurs courriers à la Société des Études Robespierriennes l'absence d'une biographie de référence sur l'Incorruptible, Michel Biard et Philippe Bourdin ont voulu pallier un manque. C'est donc un bel ouvrage, orné d'une couverture fort réussie composée d'une mosaïque de représentations de Robespierre, que ces derniers offrent avec ces *Portraits croisés*, ambitionnant, « loin du panégyrique tout autant que du rejet brutal », de réexaminer de fond en comble la figure de Robespierre, son rôle dans la Révolution Française et les mythifications positives ou négatives dont il a été l'objet jusqu'à aujourd'hui, sans occulter les contradictions du personnage, courageusement embrassées dans le superbe pénultième paragraphe de l'introduction.

Quinze contributions rédigées par des spécialistes, presque tous universitaires, de l'histoire de la Révolution française, présentent un excellent panorama de l'état des connaissances et des réflexions, plus qu'elles n'apportent des connaissances vraiment nouvelles, en raison de l'absence de sources neuves, puisque les archives préemptées par l'État, en cours de classement par la BnF, n'ont pas encore pu être exploitées. Hervé Leuwers, dans son analyse de la carrière de Robespierre comme « avocat entre le Palais et l'espace public », montre comment le jeune artésien mobilise dans les causes plaidées des arguments d'une portée grandissante, de la défense des Lumières et du progrès à la justice sociale et bientôt la nation, sans expliquer l'usage repris tel quel de la particule dont Robespierre agrémenta son nom, ce qui laisse planer un doute malencontreux pour les lecteurs non spécialistes sur le rapport de l'avocat éclairé à la noblesse. Claude Mazauric considère que la « dédicace aux mânes de Robespierre » est bien de la main de Robespierre qui, se plaçant « dans l'ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », s'est donné un père spirituel qui l'a influencé dans son affectivité et l'exercice de sa raison critique plus que dans son parcours politique. Peter McPhee, qui s'intéresse à « la jeunesse de Maximilien Robespierre et ses attitudes envers la famille pendant la Révolution », relie l'expérience personnelle, quoique jamais évoquée par Robespierre, d'un enfant né trois mois après le mariage sans doute un peu contraint de ses parents, aux deux courageux discours prononcés à l'académie d'Arras avant la Révolution en faveur des droits des enfants nés hors

mariage. Il bat efficacement en brèche l'hypothèse psychologisante des traumatismes d'une enfance malheureuse qui expliqueraient les dérives « pathologiques » de l'an II, arguant que l'on pourrait tout aussi bien affirmer que le petit garçon fut élevé après la mort de sa mère et l'évaporation de son père dans une famille élargie affectueuse qui prenait soin de réunir fréquemment la fratrie.

Jean-Pierre Gros fait de ce « militant des droits de l'homme », un « libéral égalitaire ». Dans la question de « l'abolition du meurtre juridique », Jean Bart livre une éclairante réflexion sur la cohérence souvent mal comprise entre les positions abolitionnistes de Robespierre pour les crimes de droit commun lors du débat sur le projet de code pénal en mai 1791, et la nécessité de la peine de mort dans le procès, politique, du roi par la République naissante dans l'hiver 1792-1793. Marc Belissa montre de même l'absence de contradiction entre la défiance marquée par Robespierre pour une guerre voulue par la Cour en 1791, les risques d'une armée permanente et du césarisme militaire, et la volonté une fois la guerre déclarée de la gagner au plus vite. À rebours de l'idée reçue d'un désintéret pour les questions logistiques et stratégiques, il décrit l'investissement de Robespierre sur les questions militaires au comité de salut public où son opposition à la guerre de conquête voulue par Carnot apporte un élément d'explication au complot du 9 thermidor. Bernard Gainot montre bien comment, dans « la question coloniale », les contradictions de Robespierre qui sont aussi celles des hommes politiques du temps, s'expliquent notamment par le fait que les spécificités de la révolution à Saint-Domingue sont subsumées aux enjeux des luttes politiques hexagonales.

Dans une communication très documentée sur « l'éducation selon Robespierre », Philippe Bourdin resitue l'évolution de Robespierre présentant en juillet 1793 à la tribune de la Convention le rapport du député assassiné en janvier Le Peletier, puis renonçant à l'obligation d'un enseignement primaire, et à la prise en charge par l'État des écoles demeurant à la charge des municipalités et des programmes laissés aux choix des maîtres. Paul Chopelin détruit avec talent « le mythe du “grand prêtre” de la Révolution », soulignant la cohérence des rapports à la religion de Robespierre qui n'est pas anticlérical mais favorable au mariage des prêtres, athée mais non déchristianisateur, habité par une conception messianique de la Révolution nécessitant le maintien d'un déisme d'État capable de souder la paix sociale et de propager les vertus civiques, au travers d'un Être suprême sans clergé ni culte, instrumentalisé après thermidor pour stigmatiser l'invention du « pontife Robespierre ».

Jean-Pierre Jessenne montre que Robespierre, dans une constante articulation entre la fidélité à ses idéaux et les nécessités pragmatiques de l'action politique, privilégie les implications politiques aux questions économiques et sociales qui lui apparaissent secondes face à l'urgence du salut public. Pierre Serna, dans une forte communication poursuivant ses interrogations novatrices sur l'extrême centre, voit en Robespierre un fondateur de la *polis* moderne, à la fois politique définie par le compromis entre rêve et calcul, et nécessaire maintien de l'ordre public, aux antipodes du modèle américain, dans le régime parlementaire de la Convention où Robespierre, éliminant les Girondins puis les factions, tente d'incarner un centre comme cœur du pouvoir, visant à la mort de la politique comme victoire des principes. Guillaume Mazeau rappelle que Robespierre ne fut pas « un dictateur ».

Dans « la double mort de Robespierre », Michel Biard détourne la théorie des deux corps conceptualisée par Kantorovicz pour décrire la double nature, humaine et souveraine, des rois d'ancien régime, pour reprendre la déconstruction de la « queue de Robespierre », *damnatio memoriae* permettant, après l'exécution physique, de cristalliser l'opprobre sur un bouc émissaire symbolique, tout en évitant l'ouverture d'interrogations sur les responsabilités de chacun dans la Terreur. Laurent Bilh et Annie Duprat s'attachent aux représentations de Robespierre depuis 1789

jusqu'à nos jours dans la peinture, la caricature, les manuels scolaires, le cinéma jusqu'aux séries télévisées, conduisant à l'irréductibilité de Robespierre à tous les usages de son image. Jean-Numa Ducange et Pascal Dupuy terminent enfin par un rapide bilan historiographique.

La synthèse s'avère certes inégale, c'est la loi du genre des démarches collectives, mais cet ouvrage a un très grand mérite : celui d'exister et de proposer une biographie de très bon niveau au grand public, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la Révolution Française. Mission accomplie donc, même si l'on peut s'étonner de l'étrange dernier mot de l'introduction dont les auteurs espèrent que ces réflexions synthétiques « aideront chacune et chacun à construire, enrichir et nuancer son *opinion* », comme si les passions suscitées par Robespierre – ce dont discutent nombre de communications –, empêchaient de parvenir à un résultat *scientifique* : conscience des limites de l'investigation historique ou fidélité robespierriste ? Sans doute un peu des deux, mais peut-on le leur reprocher ?

Anne DE MATHAN

Agnès Walch (dir.), *La Médiatisation de la vie privée. XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Arras, Artois Presses Université, 2012, 257 p.

Cet ouvrage collectif prolonge un colloque tenu à l'Université d'Artois en octobre 2010. Problématisé autour de *La médiatisation de la vie privée* sur quatre siècles, il permet, avec une multitude d'études de cas (17 articles), d'explorer les formes historiques de médiatisation du privé, revisitant l'alternative du privé et du public par l'étude des dispositifs qui relient, pour reprendre les termes d'Agnès Walch, « les changements comportementaux et les modifications des techniques d'information ». L'ouvrage s'inscrit ainsi dans la réévaluation de l'acteur qui touche sciences humaines et sociales, autour de l'articulation du « moi public » au « moi privé », dont l'ambiguïté est soulignée par l'article liminaire d'Agnès Walch sur « la duchesse de Portsmouth et ses portraits » (voir par exemple, Rolf Wintermeyer [éd.], « *Moi public* » et « *Moi privé* » dans *les mémoires et écrits autobiographiques du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008 ou Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant [dir.], *Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, Paris, L'Harmattan, 2009). Le plan est dynamique, évoluant de l'intime comme sphère privée à préserver vers l'intime médiatisé dans la production d'un moi social, en passant par la complexité du scandale, transgression exposée qui peut aussi participer de l'affirmation de l'individu.

Dans la première partie (« La part du secret »), Gloria Awad met en perspective généalogique la notion de médiatisation de soi, en rappelant que la communication est constitutive de la construction du sujet par la mise en place de techniques de soi (M. Foucault). Les « objets communicationnels » qui nous constituent peuvent néanmoins demeurer dans la sphère privée d'un entre-soi. La définition mouvante du privé et du public est alors affaire de contextes. Aurélie Chatenet-Calyste rappelle les réserves imposées aux épanchements de soi dans la correspondance de Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803). Maurice Daumas montre comment, depuis l'époque moderne, l'amitié, d'affaire publique ostentatoire jusque dans l'étalage agressif des sentiments, constitutive des réseaux et des appartenances sociales, devient le lien affectif et exclusif de deux êtres que nous privilégions aujourd'hui. Gaël Rideau confronte la privatisation de la mort au XVIII<sup>e</sup> siècle aux tensions

qu'elle suscite dans la société : les affaires de refus de sacrements délimitent matériellement mais aussi socialement un espace domestique et familial protecteur autour du mourant, opposant l'opinion, interpellée par les publications (libelles, mémoires judiciaires, arrêts de parlement, déclarations royales, gravures, récits des *Nouvelles ecclésiastiques*...) aux décisions du clergé constitutionnaire dont l'irruption dans l'agonie du malade est perçue comme un scandale. Anne Coudreuse montre que, sous la Révolution, une « autobiographisation » des mémoires fait de la vie privée une instance de résistance aux événements, valorisation de l'intime qui se poursuit chez les mémorialistes féminines du XIX<sup>e</sup> siècle, dont, comme le montre finement Claudine Giacchetti, le choix résolu de l'écriture anecdotique permet de légitimer dans une écriture des autres un véritable rapport à soi, « une véritable réflexion sur l'écriture du for privé, ses modalités d'expression et ses espaces de liberté ».

La deuxième partie interroge « le scandale et la transgression » qui portent la vie privée sur la scène publique. L'autorité judiciaire et l'opinion publique constituent deux instances de publicité qui font de cette médiatisation un enjeu de transformation sociale. Dans une affaire de meurtre en terre ferme vénitienne au XVI<sup>e</sup> siècle, Lucien Faggion montre que les rumeurs villageoises colportées sur une famille noble font surgir la vérité judiciaire. Celle-ci remet en question, par le dévoilement des turpitudes nobiliaires, les hiérarchies sociales qui pesaient sur les villageois. Dans les articles d'Elena Taddia et Kevin Saule, ce sont encore les rumeurs et lettres anonymes qui dévoilent les déviances du clergé en Italie et dans la France modernes, à une autorité ecclésiastique qui accentuait le contrôle de la vie privée des paroissiens, mais ne souhaitait guère cette mise en accusation de ses prêtres. Les articles de Claire Carlin, Claire Chatelain et Christophe Régina, traitant de conflits matrimoniaux dans la France de Louis XIV, montrent particulièrement bien comment la publicité de l'intime participe de la reconstruction des normes éthiques qui régissent la vie privée : recourant à la publication, notamment par les factums, dans le prolongement de l'action judiciaire, les femmes en particulier parviennent à faire valoir leurs droits, construisant par la publicité, comme le souligne Claire Chatelain, une forme de « liberté individuelle ».

Un grand intérêt de cet ouvrage est ainsi d'interroger les catégories du privé et du public comme des catégories de la pratique sociale, sans cesse actualisées et reformulées dans un espace où les deux grands pôles de publicité, comme le rappelle encore Claire Chatelain, sont l'activité judiciaire et la littérature. Les contributions de cet ouvrage sont donc attentives à la mise en représentation de l'intime, à sa poétique propre, comme le montre Claudine Giacchetti par la place de l'anecdote dans les mémoires aristocratiques féminines ; Christophe Régina par l'écriture romanesque de sa propre histoire que son héroïne, la dame Cornet, développe en prison ; et plus particulièrement les quatre articles réunis dans la troisième partie de l'ouvrage, « la volonté de faire savoir ». S'y dessine diversement la figure plus ou moins contrôlée de l'homme public, par la représentation de la sexualité de Louis XVI (Aurore Chéry) ; par la transfiguration du prince Estherazy, à Londres au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en un personnage fictionnel de W. M. Thackeray (Mathieu Aubert) ; et par la construction d'une image de champion populaire pour Béranger (Sophie-Anne Leterrier) et de grand auteur chez Proust – qui se crée un personnage capable de passer pour le modèle du Narrateur de ses écrits (Yves-Michel Ergal).

Ouvrant des pistes passionnantes, ce livre suscitera peut-être quelques regrets. L'ensemble aurait sans doute gagné à faire l'objet d'un article de synthèse, introductif ou conclusif, mettant en exergue l'évolution des liens de l'intime au public. Surtout, les catégories d'analyse (vie privée, vie publique, intimité, secret) auraient pu faire l'objet de définitions plus précises et différenciées, tant dans leurs usages historiographiques que dans leurs usages ordinaires. Ces derniers, pris dans des discours

croisés – écrits du for privé, textes institutionnels, factums, formes littéraires... – font cependant la richesse de ces contributions, qui n'occultent d'ailleurs pas toujours la contextualisation des catégories (par exemple M. Dumas, G. Rideau, C. Chatelain pour la définition du « privé »). Extrêmement bien documenté, l'ouvrage montre la part souvent maîtrisée des acteurs dans la médiatisation de l'intime – le leur ou celui des autres – comme levier de transformation de l'ordre social. Il apporte alors de précieuses hypothèses sur le rôle de cette médiatisation dans la mutation des normes éthiques qui permet parfois, comme le souligne Agnès Walch en introduction, de « faire triompher un choix de vie ».

Isabelle LUCIANI

Massimo Rospocher (éd.), *Beyond the Public Sphere. Opinions, Publics, Spaces in Early Modern Europe*, Bologne, Il Mulino – Berlin, Duncker & Humblot, 2012, 303 p.

Cet ouvrage collectif issu de deux colloques, tenus en 2008 et 2010 à l'Istituto storico italo-germanico de Trente, marque une nouvelle étape dans la mise en question par les historiens du paradigme habermassien de « sphère publique ». Les références bibliographiques en allemand, anglais et italien qui jalonnent les communications confirment que « l'au-delà » évoqué dans le titre n'est pas qu'un effet d'annonce et que nous assistons bel et bien à une transition historiographique au sein des recherches historiques européennes. Malgré la valeur épistémologique de la théorie du sociologue allemand publiée en 1962, la plupart des textes font de son inadéquation avec les réalités de l'époque moderne le point de départ de leur analyse. Né dans l'Allemagne traumatisée des années 1950, avec des racines remontant dans l'Allemagne du XIX<sup>e</sup> siècle, le concept habermassien d'*öffentlichkeit* relève de la double paternité de la philosophie marxiste de Hegel et du *Kritik und Krise* de Koselleck (1959). Inscrit dans la tradition épistémologique de la théorie critique en vigueur à « l'École de Francfort », de nature profondément interdisciplinaire, il entendait offrir un paradigme interprétatif du développement de la modernité occidentale, de l'essor de l'individualisme bourgeois au déclin représenté par les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle et l'aliénation de l'individu. Seules la première partie de la démonstration et la question de l'avènement au XVIII<sup>e</sup> siècle d'une opinion publique éclairée intéressent généralement les historiens. Habermas y voyait l'émergence d'une bourgeoisie socialement homogène, exclue de l'administration du pouvoir mais faisant usage de sa réflexion critique contre l'État. Entre l'autorité et l'individu, la théorie critique permettait alors de rendre compte d'une évolution historique, celle de l'essor de la sphère publique, espace de médiation autonome, avant sa chute provoquée par la domination des mass médias dans une société capitaliste.

En réaction à l'idée d'une absence d'une sphère de débat public entre le XV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, les historiens ont montré à quel point la vision habermassienne de l'Ancien Régime était normative, irréaliste et déformée : séparation entre la sphère de l'État et celle de la société (construction théorique de la philosophie du XIX<sup>e</sup> siècle), émergence d'une bourgeoisie critique à l'égard du pouvoir à la suite de la dissolution des mécanismes de contrôle et de censure, passivité d'un peuple spectateur, etc. Le débat parcourut les études historiques de manière particulièrement vive après la transition démocratique qui suivit l'effondrement des régimes communistes en 1989, le contexte étant redevenu favorable à l'idée d'une séparation entre l'État et la société

civile. Partout en Europe, des travaux ont repoussé les limites géographiques et chronologiques d'une « sphère publique » émancipatrice et plurielle, prenant en compte les interactions entre l'État et la société (espaces de liberté, discussion, négociation avec l'autorité), le rôle du peuple, des femmes, les dynamiques de la communication politique (pour Robert Darnton, la sphère publique est un « système multimédia »), et notamment le rôle de la périodicité et de la permanence de l'information, des moyens de circulation, de la poste, etc. Du reste, dans la réédition allemande de 1990, Habermas admet l'existence d'une « sphère publique plébéienne » autonome par rapport à la sphère bourgeoise. En l'état de la réflexion, l'ouvrage prend acte de la nécessité de prendre en compte une multiplicité de « sphères publiques » (comme les sociétés de cour ou les milieux savants), chacune ayant sa propre dynamique. Mais il va aussi beaucoup plus loin, en suggérant des alternatives théoriques et des modélisations empiriques.

Le découpage de l'ouvrage en quatre parties (théories et pratiques ; espaces, voix et humeurs ; publics ; opinions) offre un resserrement du regard, du paradigme à l'étude de cas, qui témoigne de la diversité des façons d'aborder la sphère publique, non sans contradictions.

Andreas Gestrich et Angela De Benedictis se complètent pour exposer une alternative théorique abstraite mais sans doute mieux adaptée à la complexité des systèmes politiques et sociaux des siècles précédant les Lumières. Rejetant l'idée d'une opposition binaire entre l'État et la société, le sociologue de l'école de Bielefeld, Niklas Luhmann (1988) propose de voir la société de l'Europe moderne comme un ensemble de sous-systèmes fonctionnels (juridique, politique, etc.) entre lesquels agissent des liens dynamiques de communication qui les rendent opérationnels. Le système juridique au XIII<sup>e</sup> siècle, le système politique lié à l'essor de l'État moderne à partir du XV<sup>e</sup> siècle, génèrent des processus sociaux et discursifs et des sphères publiques spécialisées. A la différence d'Habermas, Luhmann a une théorie de la communication où le médiatique et le politique se combinent et interagissent plus qu'ils ne s'opposent. Il s'attache à la complexité des processus de sélection, où la communication résulte de choix successifs (celui de l'information, de l'énoncé, et pour finir la compréhension ou l'incompréhension qu'elle suscite). Toute communication encourt par conséquent le risque d'une acceptation ou d'un rejet, contrairement à l'idée habermassienne de la rationalité de l'action de communication et de l'objectif du consensus. Autrement dit, utile aux historiens modernistes, la théorie de Luhmann permet d'intégrer les recherches récentes qui contredisent le modèle habermassien, tout en proposant une méthodologie empirique qui invite à examiner de plus près les sous-systèmes fonctionnels à l'œuvre dans tel ou tel contexte et le type de communication auxquels ils sont liés. Pour illustrer son propos, Angela De Benedictis montre comment les images de rébellions et de rebelles acquièrent progressivement de l'importance à partir du XIV<sup>e</sup> siècle quand la loi impériale de Henri VII de Luxembourg définit le *crimen rebellionis* dans des termes nouveaux et plus larges pour les siècles à venir ; dans l'action mais aussi dans les textes juridiques puis politiques, apparaît un registre sémantique de la justification collective. C'est là une forme « d'espace public » issu d'une combinaison de la « réalité » historique, du discours politico-juridique et du langage quotidien.

Le meilleur de l'ouvrage vient ensuite d'analyses proposant une modélisation empirique. Le cadre habermassien fait place à la notion de sphères publiques temporaires et contingentes, liées à un contexte particulier (réformation protestante, guerres italiennes, conflits anglais et français des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles) et à un espace déterminé.

Massimo Rospoche et Rosa Salzberg abordent le cas des chanteurs de rue à Venise lorsqu'en mai 1509, la présence des troupes impériales devant la ville faisait

craindre un renversement du gouvernement. La communication politique entremêle alors la parole, le chant, l'écrit manuscrit et imprimé, dans des espaces publics officiels et informels (places, rues, églises, boutiques de barbiers, pharmacies, marchés, bordels, aux alentours du Rialto ou de la place Saint-Marc). Cette dimension spatiale (dans l'optique d'un « spatial turn » inspiré par les suggestions théoriques de Michel de Certeau) renouvelle le débat sur la sphère publique en montrant la variété des lieux de résistance au pouvoir et accrédite la notion de sphère publique évanescente où parviennent les échos de la *vox populi*.

L'étude de Filippo de Vivo mérite une mention particulière, par sa théorisation du cas de la communication politique vénitienne au XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur propose de remplacer la notion habermassienne de « sphère publique » par un modèle triangulaire prenant en compte les interactions dynamiques entre trois niveaux de communication : celui des autorités, de l'arène politique formée par les factions, et de la cité. Autour de ces trois pôles apparaissent des accès très inégaux à l'information, des objectifs très différents quant à son utilisation, et surtout, bien des connections entre affaires publiques et affaires privées, personnelles et collectives. Cette voie d'analyse, qui offre la possibilité d'envisager le système de communication en termes de circularité, d'échanges, de conflits, fut également mise en œuvre par Andreas Gestrich dans l'analyse de la communication publique dans l'Allemagne de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et du début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1994).

Dans le cas florentin analysé par Sandro Landi à partir des *Historie* de Machiavel (1520-1524), le pouvoir politique de l'opinion populaire est analysé à l'aide des notions de *fama* et d'*humor*. Phénomène public à deux faces (réputation et rumeur), la *fama* possède de solides racines dans la sphère privée mais ses frontières sont celles de l'espace public de la cité (divisé entre le *Palazzo* et la *piazza*). L'extension du pouvoir judiciaire et politique de la *fama* revient à établir la souveraineté absolue du peuple dans la culture républicaine florentine et l'effacement du discours politique. L'*humor* constitue l'autre facette de l'opinion publique florentine ; enracinée dans le corps politique, culturellement spécifique à chaque groupe, elle est un élément déterminant de l'action qui éclaire bien des conflits dans la cité pré-moderne. Cette forme d'opinion publique profonde, non négociable, pré-discursive, se manifeste essentiellement par la voix et l'action et se montre plus sensible à la rumeur qu'au discours rationnel : la dynamique des conflits s'enclenche quand la rumeur résonne avec l'humeur. Cette forme de conscience pré-politique, politiquement activée dans les temps de crise, n'est pas sans rappeler la description archaïque de l'opinion publique livrée par Walter Lippman (1922).

Les deux dernières parties consacrées aux publics et aux opinions constituent des études de cas qui illustrent l'ambiguïté originelle du concept habermassien et ne sont pas sans contradictions avec les ambitions théoriques affichées plus haut. Selon les traductions, l'*öffentlichkeit* oriente l'analyse tantôt du côté de « l'opinione pubblica » (1971), tantôt de celui de la « public sphere » (1974), faisant balancer entre les structures, les discours et les acteurs. Shankar Raman aborde ce qui constituerait une condition préalable à la formation d'une sphère publique, à savoir le développement de la rationalité individuelle. Les échanges scientifiques donneraient naissance à un public se reconnaissant dans le partage d'une approche nouvelle de la rationalité. La comparaison des formules mathématiques d'al-Khwarizmi et de Descartes laisse toutefois un peu perplexe.

Pour sa part, Silvana Seidel Menchi retrouve chez Érasme la figure de l'*homo politicus*, auteur d'un virulent et antipapiste *Julius Exclusus* écrit lorsqu'il se trouvait en Angleterre autour de 1515. Tout en le condamnant et en niant sa paternité, Érasme laissa se réimprimer un texte qui assura sa célébrité. La notion « d'espace public » reste toutefois imprécise.

Plus convaincante, la communication de Bronwen Wilson montre qu'un public peut aussi se former aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles autour d'objets matériels constitutifs d'espaces de sociabilité comme les *alba amicorum*, petits albums de voyage remplis de promesses d'amitié, de signatures, de mottos, de dessins, fragments de textes, etc. Par un bel effort éditorial, l'ouvrage y consacre une quinzaine de pages en couleurs. Média créateur d'un public à la fois assemblé et imaginé, espace de transition entre le privé et le public, invitation à la rencontre dans un monde en mouvement, l'album d'amitié constitue une démonstration intéressante du potentiel du monde matériel pour « assembler le social » (Bruno Latour, 2005), un peu comme les réseaux sociaux aujourd'hui.

S'agissant de l'insaisissable « opinion », Antonio Castillo Gómez et Arjan van Dixhoorn la décèlent dans la production pamphlétaire en Espagne au début du XVII<sup>e</sup> siècle et dans les Pays-Bas dans les années 1560 ; ils confirment l'existence de sphères publiques contingentes liées à un contexte de crise politique et religieuse.

Charles Walton suggère une orientation originale en s'intéressant aux relations entre la politique de libéralisation économique et l'opinion publique avant et pendant la Révolution française. Vu comme moyen de contrôle social, le concept d'opinion publique devient « esprit public » en 1792 sous la direction de Jean-Marie Roland. Enfin, Edoardo Tortarolo, dans le cas de la France des Lumières, montre de manière convaincante que l'étude de l'évolution des frontières entre le privé et le public constitue une autre manière d'aborder la configuration d'un espace public.

Malgré des contributions inégales, un usage peu pratique du fait de l'absence d'une bibliographie récapitulative et d'index, l'ensemble constitue un ouvrage stimulant pour des nouvelles recherches dans ce domaine déjà bien balisé mais à la méthodologie tâtonnante. Comme le rappelle Francesco Benigno, les historiens ont « déconstruit » les trois termes du concept habermassien : « bourgeois », « public » et « sphère ». Fort de ce constat, l'ouvrage marque l'absolue nécessité de dépasser la référence heuristique et souvent incantatoire au concept idéalisé de « sphère publique » pour entrer dans le laboratoire du *making off* d'un public aux multiples facettes, suivant des propositions théoriques de modélisation dont on trouve ici de belles démonstrations.

Stéphane HAFFEMAYER

Gilles Bertrand, Alain Guyot (dir.), *Des « passeurs » entre science, histoire et littérature. Contribution à l'étude de la construction des savoirs (1750-1840)*, Grenoble, Ellug, 2011, 233 p.

Considéré sous l'angle de changement de paradigmes ou de régimes d'intelligibilité, le tournant entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît toujours, en France peut-être plus qu'en Europe, comme le moment d'une transition profonde dans l'organisation des savoirs et des productions intellectuelles. Des Lumières au Romantisme, de l'âge classique à l'âge moderne, de la figure de l'encyclopédiste à celle du spécialiste, les catégories interprétatives ne manquent pas, depuis longtemps, pour tenter de définir précisément les transformations qui, dans le domaine des sciences, des lettres ou des arts, touchent autant aux cadres épistémologiques, institutionnels et sociaux. Il est ainsi traditionnel d'analyser les procédures de distanciation entre les disciplines, de partage entre les « cultures » ou de distinction entre les « professionnels » et les « amateurs », autant de phénomènes qui semblent caractériser, avec plus ou moins

de visibilité et selon des rythmes différents, la période 1750-1840. C'est dans une perspective différente que les différentes contributions réunies dans cet ouvrage entendent éclairer cette période : s'appuyant sur les catégories d'interprétation traditionnelles, les études menées sur les différents « passeurs » permettent d'en nuancer la portée et d'en souligner la porosité. Prenant comme objet l'étude d'un itinéraire individuel, l'analyse d'une production ou les travaux d'une institution savante, les différents auteurs ont en effet pour objet de mettre au jour ce qui échappe ou résiste à ces logiques de partage des savoirs, de division du travail ou de distinction des statuts. C'est donc à partir d'un angle d'approche original que Gilles Bertrand et Gilles Guyot tentent de renouveler notre regard sur une période dont il convient, au-delà des simplifications souvent paresseuses, de souligner encore la complexité. En étudiant des procédés d'écriture, des projets intellectuels, des réseaux et des formes de sociabilité ou des procédés méthodologiques, il s'agit dans tous les cas de mettre en évidence des dynamiques d'échanges, de porosité, de brouillage, voire d'errements, qui mettent à mal les découpages traditionnels. S'écartant volontairement d'une approche strictement franco-française, les différentes contributions insistent justement sur le rôle des médiations et des échanges qui, par le biais des entreprises de traduction, d'emprunt ou d'acclimatation, rendent possible des innovations qui échappent aux classifications traditionnelles.

Quels sont les enjeux de ces prises de position qui ne sont pas toujours sans risque ? Certes, cette aptitude à l'éclectisme est liée à une organisation sociale et institutionnelle des savoirs particulière au XVIII<sup>e</sup> siècle et se poursuivant en partie (principalement hors de France) au XIX<sup>e</sup> siècle : l'encyclopédisme est liée à l'organisation des échanges qui caractérise la République des Lettres (comme le rappelle Irène Passeron dans l'étude de la correspondance et du réseau autour de d'Alembert) ou à l'organisation de l'enseignement (pour Bernardin de Saint-Pierre). Mais ces « passeurs » sont aussi porteurs de projets divers. Dans certains cas, les enjeux peuvent renvoyer aux contraintes de la vulgarisation scientifique justifiant le recours à des stratégies narratives relevant de procédés littéraires et rhétoriques qui s'oppose au « style sévère » et au langage des spécialistes. Dans d'autres cas, les enjeux peuvent être commerciaux, lorsqu'il s'agit dans l'exemple des auteurs de guide de voyage analysés par Ariane Devanthéry de juxtaposer des ambitions proprement savantes – fournir des informations précises et exhaustives – à la nécessité de conquérir un public de lecteurs plus large, ces guides participant ainsi à la mutation du voyage savant en voyage touristique. Le « passeur » peut également être conduit par un véritable projet scientifique et intellectuel comme le montrent les deux contributions consacrées à la notion de « paysage », respectivement chez Bernardin de Saint-Pierre et chez Humboldt. Si leurs projets sont différents, il n'en reste pas moins que, pour les deux, cette notion de « paysage » renvoie à une conception globalisatrice du milieu naturel. Serge Briffaud (dans « Actualité du *paysage* humboldtien ») montre encore comment la théorie du paysage cristallise une véritable philosophie, trait d'union entre visible et invisible, entre histoire individuelle et histoire de la civilisation.

On retrouverait sans doute les mêmes enjeux chez un des porte-parole des Idéologues, Pierre-Jean-Georges Cabanis dont Maurice Rouillard rappelle combien ce chantre des « sensations » et des « sécrétions du cerveau » a toujours accordé, par le biais en particulier de sa théorie sur la « sympathie », un rôle majeur aux questions touchant à la sensibilité et aux sentiments. C'est justement en refusant de tout réduire à la sensation que Cabanis se pose en « médecin philosophe » : il refuse de réduire les maladies à un symptôme et entend construire une thérapie reposant sur une conception totalisante du corps humain. Soigner, c'est en effet rétablir l'équilibre de tous les organes qui composent le corps humain. « Passeur », Cabanis est surtout un penseur républicain qui, sous le Directoire, a cherché à donner corps, dans

ses théories et ses pratiques d'écriture, à l'*encyclopédie vivante* et à cette *science générale de l'homme* à la construction de laquelle il appelait les membres de l'Institut national à se mobiliser. En défendant le principe des « rapports » du physique et du moral, Cabanis entendait, dans le cadre d'un projet républicain, construire des relations plus fraternelles entre les hommes, mais aussi entre les hommes, les animaux et les autres espèces naturelles. Cette logique politique est encore au cœur du projet intellectuel porté par les membres de la fameuse Académie romaine des Arcades analysée par Gilles Montègre, de l'expulsion des Jésuites jusqu'à l'occupation des armées françaises en 1796. La volonté de promouvoir un idéal encyclopédique d'unité des savoirs (entre renouvellement de l'art poétique et défense de l'art moderne) renvoie à la nécessité, pour les élites qui composent cette institution, de concilier religion et sciences. Il s'agit par là de proposer un véritable programme d'éducation à destination du peuple susceptible de mener à des réformes politiques, processus rompu à partir de 1790 lorsque les échos de la Révolution française rendent impossible le consensus des élites en faveur des changements.

C'est peut-être, comme le propose Francesco Orlando dans sa contribution sur « l'histoire des montagnes et l'harmonie du monde chez Ramond de Carbonnières », vers la question du temps qu'il s'agit de se tourner pour comprendre un des enjeux essentiels de cette position de « passeur ». Certes, Ramond de Carbonnières n'est pas, comme Cabanis, un fervent républicain. Néanmoins, il semble partager une même conception globalisante d'un environnement où le temps humain ne saurait être distingué d'un temps naturel. Comme le théoricien des « rapports du physique et du moral » mais se tournant vers d'autres références (en particulier celle de Goethe), Ramond de Carbonnières recherche, dans les pratiques d'écriture qui exposent ses observations sur les montagnes, les clefs d'une « harmonie du monde ». Refusant de dissocier l'histoire naturelle de l'histoire humaine, Ramond de Carbonnières, comme Cabanis, Humboldt ou Bernardin de Saint-Pierre, est un penseur des connexions, des relations et des rapports intimes des mots et des choses. Tous semblent défendre une conception de l'homme qui s'ancre dans une anthropologie, voire à une véritable écologie, s'opposant, dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, aux nouvelles formes de rationalité économique et de domination politique sur lesquelles tendent à être établis les rapports de l'homme à son environnement. La disqualification dont vont être victimes les partisans de l'histoire naturelle, de la médecine philosophique ou de la science générale de l'homme dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, ne rend pas seulement compte d'un processus de spécialisation ou de professionnalisation des savoirs : elle renvoie à la promotion d'une nouvelle relation plus distanciée de l'homme face à son milieu et son environnement, distance qui ouvre l'âge des désastres écologiques. L'enjeu politique semble donc être le dénominateur commun pour mesurer le rôle joué par ces « passeurs ».

Jean-Luc CHAPPEY

Florence Bourillon et Nadine Vivier (dir.), *La Mesure cadastrale. Estimer la valeur du foncier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2012, 260 p.

Depuis une dizaine d'années ou davantage, les recherches sur l'histoire du cadastre se sont succédées, publiées par le Comité pour l'histoire économique et financière de la France, à partir de colloques qui se sont tenus en 2003 et 2005 (pour le Moyen

Âge sous la direction d'Albert Rigaudière, Paris, 2006, pour l'époque moderne sous la direction de Mireille Touzery, Paris, 2007), le dernier en date, de 2008, portant sur le XIX<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle (Florence Bourillon, Pierre Clergeot et Nadine Vivier [dir.], *De l'estime au cadastre en Europe. Les systèmes cadastraux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Colloque de 20 et 21 janvier 2005*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008. – voir le compte rendu de Daniel Nordman, *Revue historique*, n° 657, 2011, pp. 220-223). Il faut saluer l'ampleur et la continuité de ces travaux mettant à la disposition des historiens un ensemble dense et cohérent.

C'est un autre volume qui vient de paraître, chez un autre éditeur, mais en même temps dans le prolongement. Il comprend douze contributions, dues, par rapport au dernier volume, à des auteurs différents – en dehors des responsables et de deux des participants. L'équipe, si équipe il y a, s'est renouvelée. La publication est centrée sur le XIX<sup>e</sup> siècle, mais le XVIII<sup>e</sup> siècle est présent pour le Languedoc, la Lombardie, le duché de Modène, ce qui permet le cas échéant de mesurer l'impact des mutations institutionnelles en Lombardie, comme, plus tard, de la rencontre de traditions ou de modèles différents (héritage ottoman, inspiration autrichienne ou même germanique en Bosnie-Herzégovine). C'est en effet à un long itinéraire international que le lecteur est invité, de l'Europe occidentale (France, Espagne, Italie, Belgique) à l'Empire ottoman (deux textes) et à la Bosnie-Herzégovine durant l'époque austro-hongroise (1878-1918), même si n'apparaît pas quelque tentative de classement de type géographique (une des contributions renvoie sur ce point, en note, à l'ouvrage précédent, p. 165).

Il est comme toujours difficile de rendre compte d'un volume collectif. Mais le titre met l'accent sur une visée commune, unifiée, dont les auteurs ne se sont pas écartés : la valeur et l'impôt. Des corrélations, des confluences s'expriment, inévitables, ou plutôt nécessaires, mais les deux responsables ont su proposer, dans l'introduction, un argument clair qui regroupe les contributions en trois ensembles. Le premier souligne les modalités de tâtonnements empiriques, de l'expérimentation cadastrale, des desseins généraux que les États et les gouvernements se sont efforcés de définir dans le sens de l'individualisation de l'impôt aux dépens, en principe, de la répartition par communauté et des exemptions institutionnelles, étant entendu qu'un ajustement raisonnable peut préserver le développement agricole dans les secteurs actifs, orienter, par exemple, les investissements (dans des créations de pépinières) et faire attendre d'autres revenus provenant du commerce de la soie ou d'exportations de citrons vers l'Europe centrale et orientale (Lombardie). En somme, les choix politiques et économiques de l'amont, ou en surplomb.

Mais, on le sait bien – et c'est l'objet de la deuxième partie – de telles positions au sommet engagé des façons de faire, soit des modes d'évaluation fiscale et de mesure cadastrale, des techniques d'expertise fondées sur des déclarations individuelles de propriétaires ou des travaux de commissions mixtes. Sur le terrain, des arpenteurs mesurent les parcelles, des inspecteurs recueillent des informations, des notables se joignent aux équipes de techniciens, toutes ces opérations pouvant provoquer disensions et réclamations. Selon une description de Gaudin, ministre des Finances sous le Consulat et l'Empire, l'estimation passe successivement, en un mouvement ascendant, des propriétaires aux échelons administratifs, jusqu'au préfet (p. 13). Parmi les instruments, l'outil cartographique est inégalement utilisé, rarement en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus systématiquement en Catalogne au XIX<sup>e</sup>, dans le duché de Modène, dans les villes ottomanes et sur les marges urbaines de Paris – ce qui ne manque pas de susciter, dans l'esprit du lecteur, la question de la place de l'image géographique et visuelle dans la configuration spatiale de l'impôt à différentes époques. Résolument orienté vers l'analyse très technique et précise de la fiscalité, dans toutes ses modalités politiques, institutionnelles, financières, le volume inclut, enfin, des confrontations utiles avec d'autres formes d'estimation économique,

en particulier l'évolution du marché foncier : ainsi se déploie le rapport, selon des variations stochastiques, entre catégorie fiscale et valeurs vénales, entre cote fiscale et cote sociale, qui répondent à des chronologies spécifiques (celles des révisions cadastrales et des fluctuations du marché), et aussi à des moments et à des lieux de la construction et de la rénovation urbaines (c'est le cas à Bordeaux).

Ce livre, exempt de concessions à la facilité, présentant des contributions exigeantes, peut susciter l'attention de beaucoup d'historiens, de spécialités diverses. Au terme apparent de travaux monumentaux, il laisse aussi quelques ouvertures vers d'autres questions complémentaires à développer, comme l'expertise, les pratiques de terrain, les représentations spatiales (visuelles et cartographiques).

Daniel NORDMAN

Catherine Maurer, *La Ville charitable. Les œuvres sociales catholiques en France et en Allemagne au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2012, 412 p.

L'ouvrage, dense et bien structuré, prolonge et élargit des travaux antérieurs de l'auteure sur la *Caritas* allemande (*Le Modèle allemand de la charité. La Caritas de Guillaume II à Hitler*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999). Il répond aussi à une frustration de la chercheuse désireuse de connaître l'action d'« en bas » des œuvres catholiques dans le cadre des villes françaises et allemandes pour un long XIX<sup>e</sup> siècle allant des lendemains de la Révolution française jusqu'à la veille de la Première guerre mondiale. Longtemps l'interaction entre phénomène urbain et facteur confessionnel, notamment catholique, est resté « un point aveugle de l'historiographie » et les rapports entre catholicisme et modernité ont pu donner lieu à des appréciations réductrices en ce qui concerne notamment le rôle et l'action des œuvres caritatives.

L'auteure, Professeure d'Histoire contemporaine à l'université de Strasbourg, se propose donc d'effectuer une relecture et une réévaluation de l'action caritative des catholiques en croisant différentes approches historiographiques ; l'histoire des élites, l'histoire intellectuelle et celle des savoirs. Dans cette perspective, elle développe une démarche comparative centrée sur le cadre urbain en France et en Allemagne, en s'appuyant notamment sur la redécouverte d'enquêtes sur les œuvres catholiques d'une quinzaine de villes des deux pays publiées entre 1880 et 1906.

Les huit cités françaises concernées sont Angers, Elbeuf, Lyon, Nancy, Neuilly, Orléans, Rouen et Saint-Étienne. Les sept allemandes sont Berlin, Bochum, Breslau, Cologne, Francfort, Königsberg et Wurzburg. À cela s'ajoute une ville « franco-allemande », Strasbourg, qui fait d'ailleurs l'objet d'un traitement privilégié du fait de sa spécificité et de la richesse des sources disponibles. Le cas parisien est également évoqué à différentes reprises dans cet ouvrage dont l'un des intérêts majeurs est assurément le caractère systématique de la comparaison effectuée entre différents centres urbains des deux pays. Certes, le poids démographique très divers des villes retenues peut parfois rendre délicate l'approche comparative, du fait notamment de l'absence de certaines œuvres (à Elbeuf et Neuilly par exemple). Néanmoins, la démarche est d'une grande cohérence heuristique d'autant plus qu'elle s'applique principalement à une période d'une trentaine d'années au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cependant, celle-ci fait l'objet d'une mise en perspective plus large en ce qui concerne la construction des savoirs liés aux enquêtes sociales en France et en Allemagne depuis les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

De ce point de vue, on peut noter une certaine antériorité française jalonnée par les travaux et initiatives de personnalités catholiques comme le légitimiste Armand de Melun (1807-1877), Frédéric Le Play (1806-1882), l'un des promoteurs de l'économie sociale sous le Second Empire ou encore l'Archevêque de Paris, Mgr Sibour, à l'origine de la publication en 1852 d'un premier *Manuel des œuvres et des institutions de Paris*. Dès cette époque est envisagé un manuel général des œuvres catholiques de France, projet qui n'aboutit que trente ans plus tard grâce au travail de « franc-tireurs » agissant en dehors d'un plan d'ensemble national.

Ce sont ces travaux qui servent de base à l'analyse effectuée par Catherine Maurer sur les œuvres de charité catholiques des villes françaises entre 1880 et 1905. La plupart des auteurs adoptent un point de vue favorable à ces œuvres dans un contexte marqué par un processus d'affirmation républicaine et de progression des idéologies socialistes. Du point de vue de la méthode, le recours à l'histoire, par le biais de l'utilisation de sources écrites ou orales, l'emporte sur les visites de terrain qui n'apparaissent clairement que dans les travaux de Maxime du Camp sur Paris et de Victor Duval pour Rouen.

Cependant les enquêtes réalisées s'inscrivent bien dans une certaine modernité intellectuelle, celle de la démarche inquisitoriale traitant des faits sociaux. Elles préfigurent une entreprise d'envergure plus large, également d'orientation catholique, celle menée par l'Office Central des œuvres de bienfaisance (OCOB), fondé en 1890 par Léon Lefebvre (1838-1911). En s'inspirant des *Charity Organisation Societies* britanniques et américaines, il cherche à améliorer l'information sur les œuvres et les personnes qu'elles concernent afin d'en assurer l'efficacité et aussi une meilleure coordination. Cela devait aboutir à la publication en 1899 d'un ouvrage de plus de mille pages présenté par le polytechnicien Émile Cheysson (1836-1910), *La France charitable et prévoyante. Tableau des œuvres et des institutions des départements*.

Le double héritage des enquêtes catholiques et de celles de l'OCOB a inspiré celles sur les œuvres catholiques des villes et des diocèses allemands menés à partir des années 1890. Les travaux les plus marquants, à l'origine des sept autres études recensées, sont ceux réalisés par le futur théoricien du solidarisme Heinrich Pesch (1854-1926) sur Vienne et par Max Brandts (1854-1905), magistrat et haut-fonctionnaire de la province de Rhénanie, sur le diocèse de Cologne. La plupart des études sont des ouvrages de commande des autorités ecclésiastiques en liaison avec le mouvement de la *Caritas* allemande, ce qui leur donne une plus grande unité que du côté français. On y trouve aussi une tentative plus marquée de mise en ordre de la réalité avec une grande attention portée à une classification raisonnée des œuvres et une utilisation plus large de l'outil statistique. La démarche vise aussi à promouvoir une vision catholique du monde dirigée contre les progrès de la social-démocratie.

Concernant l'évolution temporelle de la création des œuvres, on peut constater une plus grande concentration dans le temps des fondations allemandes qui se situent principalement à partir des années 1850 et surtout des années 1880. Pour la France, le mouvement de création débute véritablement sous la monarchie de Juillet pour se maintenir à un haut niveau jusqu'aux années 1890. Cette évolution différenciée peut être mise en relation avec les modalités et les phases du mouvement d'industrialisation et d'urbanisation plus tardif, mais aussi plus brutal, en Allemagne qu'en France. Selon l'auteure, il convient aussi de tenir compte des temporalités différentes du réveil religieux et des créations de congrégations ainsi que de l'histoire spécifique des deux pays.

Il s'y ajoute le rôle particulier de certaines personnalités, par exemple M<sup>gr</sup> Freppel à Angers ou l'abbé Forbras à Rouen. Cela mène Catherine Maurer, dans un deuxième chapitre, à souligner l'importance d'une approche historique individualisée de la genèse des œuvres. Dans ce cadre, elle rappelle le rôle décisif des élites catholiques bourgeoises ou aristocratiques, celui de prêtres bâtisseurs et de certains

évêques ou encore celui des congrégations, voire de quelques individualités comme sœur Bobard à Angers ou sœur Marie Ernestine à Rouen.

En s'inspirant de l'analyse des réseaux, l'auteure met en évidence deux groupes réticulaires qui connaissent une diffusion particulièrement large : la congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, qui prend en charge les jeunes filles « en danger » ou déjà « tombées » ; la Société de Saint-Vincent de Paul, désormais bien connue grâce aux travaux de M. Brejon de Lavergnée (*La Société de Saint-Vincent de Paul au XIX<sup>e</sup> siècle. Un fleuron du catholicisme social*, Paris, Éd. du Cerf, 2008). À côté de ces structures à vocation internationale, existent aussi des réseaux congréganistes ou associatifs nationaux comme les Petites sœurs des pauvres spécialisées en France dans la prise en charge des personnes âgées sans ressources. On peut aussi signaler les Frères de Saint Jean de Dieu ou, pour l'Allemagne, les Frères Alexiens, deux communautés procurant des soins aux malades mentaux.

Il existe une véritable circulation des modèles et des références entre villes, entre régions et entre pays. Le monde des œuvres n'est donc pas figé dans la sclérose et le conservatisme mais se rénove en s'ouvrant à des influences extérieures ou se réorganise en utilisant les réseaux de sociabilité, même s'il y a aussi des exemples de résistances individuelles au réseau. Cependant, celui-ci devient indispensable quand il s'agit de régler la question financière, par le biais notamment des dons et legs. De ce point de vue, il était sans doute possible de tirer davantage profit de l'ouvrage de Jean-Luc Marais qui montre combien la pratique du don a joué un rôle longtemps essentiel, particulièrement pour les établissements charitables et d'assistance et sans doute encore davantage pour les œuvres tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, voire jusque dans l'entre-deux-guerres (*Histoire du don en France de 1800 à 1939. Dons et legs charitables, pieux et philanthropiques*, Rennes, 1999).

Longtemps l'influence du libéralisme n'incite pas États et municipalités à une intervention trop intrusive dans le domaine social. Pourtant, des incitations municipales sont à l'origine de la création d'œuvres, en particulier celle de salles d'asiles qui prennent en compte le travail des mères. L'État peut aussi accompagner certaines initiatives, en particulier celles destinées à la rééducation de jeunes délinquants (la Maison d'éducation du Neuhoef près de Strasbourg ou l'atelier-refuge de la sœur Ernestine à Rouen). L'une des particularités de l'Allemagne est sans doute l'importance de l'émulation confessionnelle dans l'émergence de nouvelles initiatives catholiques. Cela peut être relié aux flux migratoires liés à l'urbanisation et à l'industrialisation, mais aussi au contexte spécifique du monde germanophone partagé entre influence du catholicisme et du protestantisme.

Le travail même des œuvres du libéralisme n'incite pas États et municipalités à une intervention dans les villes françaises et allemandes. Trois principaux champs d'intervention peuvent être dégagés : l'aide à l'enfance, l'aide à la jeunesse et plus particulièrement aux jeunes filles et enfin le soin aux malades. À partir de cette grille d'analyse l'auteure donne de nombreux exemples des modalités d'action des œuvres en soulignant quelques spécificités pour la France et l'Allemagne.

Ainsi, les initiatives françaises concernant la création de crèches paraissent bien plus précoces et plus assurées qu'outre-Rhin. Dès 1844, Firmin Marbeau, conseiller municipal de Paris proche des milieux catholiques, fonde une crèche à Chaillot. Cette création à visée éducative et morale prend aussi en compte l'essor du travail des mères en dehors de leur domicile, une réalité durablement mal acceptée par les catholiques allemands. Significativement, alors que les crèches sont présentes dans la plupart des villes françaises étudiées, seules deux villes « vieilles allemandes », Cologne et Berlin, disposent d'une crèche catholique, de création d'ailleurs tardive.

En revanche, la question des salles d'asile accueillant des enfants entre trois et six ans environ ne se présente pas de la même manière. La tradition protestante

des salles d'asile peut se référer à la création dès 1770, par le pasteur Jean-Frédéric Oberlin, d'une première « Strickschule » destinée aux jeunes enfants dans sa paroisse vosgienne du Ban-de-la-Roche. En France comme en Allemagne, les catholiques s'emparent rapidement de l'institution. Ainsi toutes les villes françaises du corpus, y compris les communes de taille réduite comme Elbeuf et Neuilly, comptent au moins deux salles d'asile, Lyon étant la ville qui en compte le plus (sur le contexte caritatif lyonnais, voir Bernadette Angleraud, *Lyon et ses pauvres. Des œuvres de charité aux assurances sociales 1800-1939*, Paris, L'Harmattan, 2013). Du côté allemand, les salles d'asile catholiques sont également présentes partout, mais généralement de création plus tardive qu'en France. La pression des transformations économiques et sociales, l'affirmation du souci éducatif ont sans doute contribué à lever les dernières réserves catholiques outre-Rhin.

Comme le rappelle l'auteure, l'histoire des orphelinats catholiques contrairement à celle des crèches et des salles d'asile, n'est pas étroitement liée à l'urbanisation et à la révolution industrielle, puisque l'on peut faire remonter cette pratique au début du christianisme. Cependant, la grande majorité des orphelinats catholiques recensés en France comme en Allemagne a été fondée au XIX<sup>e</sup> siècle. Dans l'espace germanophone, on observe que le placement familial perdure plus longtemps, mais les critiques dont il fait l'objet, en ce qui concerne notamment l'appartenance confessionnelle, ont conduit les catholiques à faire perdurer la tradition de l'orphelinat quitta à la renouveler. Toutefois, l'institution a mauvaise presse du fait notamment des critiques républicaines et anticléricales en France, libérales et anticatholiques en Allemagne. La mise au travail des enfants est ainsi souvent dénoncée, bien que certains types de travaux puissent s'inscrire dans la perspective d'une véritable formation professionnelle, notamment à l'œuvre des Orphelins-Apprentis d'Auteuil fondée dans les années 1870.

Les œuvres catholiques allemandes paraissent particulièrement actives en ce qui concerne la prise en compte des mouvements migratoires et la protection des jeunes filles, en s'inspirant d'ailleurs d'initiatives protestantes. Ainsi dès 1877 a été fondée à Genève l'Union internationale des amies de la jeune fille qui vise à lutter contre la prostitution. Cette création est à l'origine de l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille (ACI), créée formellement en 1897 à Fribourg en Suisse. Mais deux ans plus tôt a été fondée à Munich la première association mariale catholique de protection de la jeune fille. En dehors du placement gratuit des jeunes femmes, elle intervient directement dans les gares auprès des arrivantes pour les conseiller et leur donner des adresses indispensables à leur installation.

Il y a donc de nouvelles formes d'action de préservation qui apparaissent en liaison avec l'évolution du contexte économique et social. Parallèlement, cependant, subsistent des formes plus traditionnelles de prises en charge qui peuvent d'ailleurs aussi se renouveler. De ce point de vue, l'essor de la congrégation du Bon-Pasteur d'Angers paraît significatif. L'œuvre est destinée à l'accueil et à la préservation des jeunes filles orphelines et de celles « que le repentir a visitées après la chute ». Il s'agit aussi de « rendre possible l'accès de la vie religieuse aux Madeleine repenties ». Un vaste projet donc, qui est à l'origine de la multiplication d'établissements parfois très importants (jusqu'à mille personnes à Angers) ou considérables par rapport à la population catholique en Allemagne (325 pensionnaires à Berlin pour environ 188 000 catholiques vers 1900). Des critiques se développent pourtant au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en particulier contre la mise au travail des jeunes pensionnaires. Les plus implacables sont sans doute celles de l'archevêque de Nancy, M<sup>sr</sup> Turinaz, qui n'hésite pas à faire remonter ses graves accusations jusqu'à Rome : « J'affirme que je ne connais pas un patron, un chef d'atelier impie

juif ou franc-maçon qui traite ses ouvrières ou ses ouvriers comme ces religieuses traitent les jeunes filles qu'elles prétendent recevoir par charité » !

D'autres formes d'action sont étudiées par Catherine Maurer, comme les patronages et les foyers ou associations spécialisées qui investissent le monde du travail. En ce qui concerne les jeunes filles ou jeunes femmes, elle observe que du côté français une attention particulière semble être portée aux domestiques et, dans une moindre proportion, aux jeunes femmes actives travaillant à l'usine pourtant proportionnellement plus nombreuses au début du XX<sup>e</sup> siècle. Les enquêtes allemandes offrent une image plus contrastée dans la mesure où les foyers pour jeunes ouvrières côtoient ceux destinés aux employés de magasin, voire aux institutrices ou aux domestiques. Quant aux garçons, ils sont moins l'objet d'œuvres de préservation, leur vie sexuelle hors mariage suscitant davantage d'indulgence que celle, éventuelle, des jeunes filles, futurs piliers de la famille. Il existe cependant des associations spécialisées en fonction de la profession exercée, particulièrement en Allemagne, et aussi des œuvres d'apprentis comme celle des Orphelins-Apprentis d'Auteuil évoquée précédemment.

Le soin aux malades s'organise autour de trois pôles : hôpitaux généraux, publics ou privés, établissements spécialisés et congrégations ou sœurs de garde-malades. Toutes les villes étudiées, qu'elles soient allemandes ou françaises, comportent au moins l'une des formes de ce système de soins. Malgré la césure de la Révolution française et de la sécularisation de 1803 en Allemagne, le lien ancien entre hôpital général et catholicité a pu se maintenir, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle voire au-delà par le biais de la présence de congrégations religieuses ou de communautés apparentées au sein de l'hôpital. Cependant, en France seule la ville de Lyon possède à la fin du siècle un hôpital général entièrement confessionnel, l'hôpital Saint-Joseph inauguré en 1894. Ailleurs, le modèle dominant reste celui de l'hôpital municipal ou public desservi par une congrégation ou une communauté apparentée. En revanche, toutes les villes allemandes étudiées disposent d'un ou de plusieurs hôpitaux confessionnels catholiques. Strasbourg présente un modèle mixte avec des hospices civils desservis par les sœurs de la Charité et deux hôpitaux ou « cliniques » fondées et gérées par cette même congrégation.

Ces différences entre les deux pays tiennent d'abord au fait que la majorité des municipalités en Allemagne sont sous influence protestante. D'autre part, l'urbanisation et l'industrialisation accélérées outre-Rhin ont fait exploser la demande de soins, d'où la nécessité de faire appel aux établissements privés confessionnels encouragés par une législation favorable aux fondations privées. Enfin, l'émulation entre confessions a aussi contribué à multiplier les hôpitaux devenus modes d'expression de l'affirmation confessionnelle en Allemagne, contrairement à la France.

Les catholiques peuvent s'investir aussi bien en France qu'en Allemagne, dans des sortes de domaines particuliers où ils peuvent faire figure de pionniers dans le domaine des soins. Ainsi l'Ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, créé à Grenade en 1540, introduit en France en 1602, se spécialise dans l'accueil des aliénés. En Allemagne, la même spécialité est assurée par la communauté des Alexiens.

Parmi les autres « niches » sanitaires, Catherine Maurer évoque aussi la fondation par la jeune lyonnaise Jeanne-Françoise Garnier de l'œuvre des Dames du Calvaire, qui soigne et accompagne sur le plan spirituel et moral les femmes atteintes de maladies incurables. Le soin aux aveugles constitue également une spécialité de certaines initiatives catholiques, avec en particulier la fondation en 1857 à Rouen, par l'abbé Forbras, d'un hôpital pour aveugles curables. L'ouvrage souligne aussi l'importance des initiatives catholiques en ce qui concerne les soins à domicile avec la création de congrégations de garde-malades. Ainsi en France, entre 1820 et 1880, pas moins de vingt congrégations se consacrent en priorité à cette mission. De manière générale, les villes françaises se caractérisent par l'action de congrégations spécialisées alors qu'elles sont plutôt polyvalentes en Allemagne.

Cette attention portée à la question des soins par les œuvres catholiques amène l'auteure à s'interroger sur les rapports entre modernité et catholicité par le biais notamment de la question de l'hygiénisme. Si la dimension évangélicatrice des œuvres demeure essentielle, voire primordiale, elle n'est pas exclusive d'autres préoccupations qui peuvent paraître davantage en phase avec la modernité de l'époque. Elle remarque qu'il peut y avoir une certaine souplesse en ce qui concerne les critères confessionnels ou moraux d'admission dans les œuvres destinées à la petite enfance notamment. Différentes descriptions d'œuvres mettent aussi en avant l'hygiène, la propreté, la modernité même d'établissements dont l'un des objectifs est de servir le bien public, voire d'assumer le rôle d'un service public. Il est vrai qu'il peut aussi exister des témoignages moins élogieux. Au total, l'auteure donne une appréciation mesurée mais favorable de l'engagement des catholiques dans la modernité, tel qu'il peut apparaître au travers de l'action des œuvres particulièrement dans le secteur sanitaire et social.

Le chapitre IV de l'ouvrage envisage les rapports entre l'action sanitaire et sociale des catholiques et les politiques municipales d'assistance qui se développent, particulièrement à partir du tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Cette approche permet à l'auteure d'ouvrir sa recherche vers la prise en charge des vulnérabilités sociales et sanitaires, une problématique qui a donné lieu récemment à d'autres travaux marquants qui prennent également en compte la question des relations entre les œuvres et l'aide sociale publique (voir notamment Axelle Brodiez-Dolino, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, 2013. Nous renvoyons à notre note de lecture de la *Revue Française des Affaires Sociales*, 2013, 3).

Cependant, la prolifération même des œuvres pouvait nuire à leur visibilité et à leur efficacité, d'où la volonté d'en assurer une meilleure coordination et représentation. Cette préoccupation s'inscrit d'ailleurs dans le courant favorable à une approche scientifique des problèmes sociaux, évoquée à propos de la démarche inquisitoriale. Ainsi est fondé à Francfort en 1890 l'Institut pour le bien commun dont le rôle est de favoriser les contacts entre actions publiques et privées. Cette initiative est à l'origine d'une centrale pour l'assistance privée créée en 1899. Entre temps l'exemple de Francfort a fait école à Berlin en 1893.

L'année précédente la municipalité de Strasbourg a aussi encouragé le rapprochement entre assistance publique et bienfaisance privée, en particulier dans le domaine des secours à domicile. Mais ce n'est qu'en 1897 qu'est en fonction une centrale de renseignements (*Auskunftstelle*) qui ne concerne d'ailleurs que les associations protestantes. Les catholiques préfèrent opter pour une « Union de charité » spécifique, créée à la fin de 1898 à l'instigation de Paul Müller-Simonis. Elle s'inscrit, sans le dire, dans le sillage de la *Caritas* allemande fondée un an plus tôt pour assurer la coordination et l'information des œuvres catholiques à l'échelle du Reich.

Dès lors, « la Fédération catholique de charité de la ville de Strasbourg » s'emploie à établir des dossiers individuels sur les personnes indigentes et à les mettre en relation avec les personnes ou les associations pouvant leur venir en aide. À la fin de 1902, elle organise aussi le premier congrès diocésain des œuvres caritatives catholiques, ce qui aboutit à la création d'une fédération diocésaine. Cette initiative strasbourgeoise sert de référence et, à la veille de la Première Guerre mondiale, une vingtaine de grandes villes allemandes sont concernées par ce processus de structuration des œuvres catholiques.

Ce mouvement d'organisation et de rationalisation vise à maintenir le rôle des œuvres catholiques dans l'action sanitaire et sociale, un secteur qui a toujours constitué un enjeu important pour les municipalités. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, cela devient même un domaine d'affirmation politique et idéologique, évolution qui a pu nuire

à la tradition de collaboration qui existait entre assistance publique et bienfaisance privée dans les premières décennies du siècle.

Catherine Maurer évoque en particulier le partenariat entre privé et public qui a pu s'établir dans le cadre de l'organisation des bureaux de bienfaisance français institués par une loi de l'an V (1796). Il est vrai qu'en matière de financement le recours aux dons et legs, comme l'action décisive au quotidien des congrégations dans le fonctionnement des bureaux ont favorisé un tel rapprochement. L'auteure signale le caractère exemplaire de la ville de Strasbourg sous administration française. Ainsi, à partir de 1831, la commission administrative comporte, de manière spécifique, à la fois des catholiques et des protestants. Sans doute pourrait-on nuancer cette appréciation concernant d'autres villes. Par exemple, à Rouen, à la même époque, la pluralité des confessions n'était guère respectée. Néanmoins, les faits sont nombreux qui témoignent de cette collaboration entre public et privé aussi bien en France qu'en Allemagne durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

À partir du milieu du siècle la situation semble se dégrader lorsque les questions d'assistance prennent une ampleur nouvelle dans les enjeux de pouvoir municipaux. Significativement, à partir des années 1880, nombre de personnalités locales de premier plan (Louis Ricard à Rouen, Léopold Lallement à Nancy, Rudolf Schwander à Strasbourg) se font connaître par leur action réformatrice au sein du Bureau de bienfaisance et de l'assistance municipale.

Il existe cependant une temporalité quelque peu différente de la montée des tensions en France et en Allemagne, du fait notamment de l'histoire particulière des deux pays. Ainsi Outre-Rhin, la préférence confessionnelle accordée par les autorités prussiennes aux initiatives protestantes a pu conduire à des tensions et des difficultés pour certaines œuvres dès la fin des années 1850. L'auteure évoque l'exemple de la congrégation du Bon Pasteur qui a dû faire face à de nombreuses tracasseries administratives avant de pouvoir créer un établissement à Charlottensbourg, près de Berlin. Les difficultés dureront d'ailleurs jusqu'à la fin du siècle. La question nationale comme la politique du *Kulturkampf* initiée par Bismarck dans les années 1870 ont ainsi pu créer un climat défavorable à l'action des œuvres catholiques en Allemagne.

Cependant, on n'y observe pas l'existence d'une offensive laïque à proprement parler, contrairement à la France des années 1880 et suivantes. L'influence catholique dans l'action sanitaire et sociale est alors visée de plusieurs manières. Par la suppression des subventions (celles des crèches à Angers et Lille dans les années 1880), la remise en cause des personnels congréganistes dans les institutions municipales, en particulier les bureaux de bienfaisance à Rouen, Nancy ou Lyon notamment. On pourrait y ajouter les tentatives, plus ou moins réussies, de laïcisation des établissements hospitaliers publics. À cela s'ajoute l'application restrictive de certains textes en ce qui concerne notamment les lois réglementant le travail des enfants et notamment des jeunes filles dans les orphelinats. À l'inverse, des catholiques ont aussi refusé de collaborer avec l'assistance publique municipale, les exemples fournis par l'auteure concernent principalement l'Allemagne, en particulier Cologne.

Ces frictions et conflits sont cependant à relativiser. L'auteure observe que, pour la quasi-totalité des villes étudiées, il n'existe pas de guerre constante et sans merci entre assistance municipale et bienfaisance privée, en particulier catholique, même à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle montre aussi que les litiges et conflits, lorsqu'ils existent, doivent être relativisés. Ainsi à Berlin, la préférence confessionnelle témoignée par les autorités prussiennes à l'égard des œuvres protestantes n'a finalement pas empêché l'établissement des sœurs du Bon Pasteur, du fait notamment de l'attitude bienveillante de la reine et impératrice Augusta à l'égard des congrégations catholiques. Même pour les villes françaises, l'offensive laïque n'est pas toujours très cohérente, ni très persévérante, et bien souvent les municipalités comme les autorités centrales ont

admis l'intérêt de conserver, voire de soutenir les œuvres catholiques ou protestantes. En France comme en Allemagne, il existait un front autrement plus brûlant, celui de l'école, ce qui a favorisé les compromis autour du secteur sanitaire et social.

Bien plus, de nouvelles formes de coopération se sont développées, en particulier pour les secours à domicile en Allemagne. Catherine Maurer indique ainsi qu'après le « système d'Elberfeld », le « système de Strasbourg » devient une sorte de référence mythique dans les milieux de l'assistance et de la bienfaisance outre-Vosges, à la veille de la Première Guerre mondiale. L'auteure ne précise guère ici ce qu'était l'organisation de l'assistance mise en place à Elberfeld, ville industrielle de la Prusse rhénane proche de Wuppertal. Mise en place en 1852 avec des révisions en 1861 et 1876, elle était fondée sur l'individualisation des secours, la décentralisation des compétences de décision, le bénévolat de l'aide apportée aux pauvres en s'appuyant sur la législation allemande, l'évitement des allocations de longue durée. Pour une présentation française du système d'Elberfeld, voir son ouvrage *Le modèle allemand de la charité*, *op. cit.*, pp. 27-28 ; voir également l'étude, signalée par l'auteure, de Karen Schniedewind, « Individualisation, décentralisation et professionnalisation de l'assistance publique en Allemagne et en France, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle » dans Jacques-Guy Petit et Yannick Marec (éd.), *Le social dans la ville en France et en Europe (1750-1914)*, Paris, 1996, pp. 333-342.

À côté de ce « système », celui de Strasbourg est donc devenu également une sorte de modèle pour les responsables de l'action sociale. Catherine Maurer s'attache aux modalités de la collaboration entre assistance publique et bienfaisance privée, en particulier catholique, qu'il prévoyait. Elle souligne particulièrement le rôle du promoteur de la réforme, Rudolf Schwander, futur maire de Strasbourg (1906-1918). Pour faire face à la croissance de la ville, une première réorganisation de l'assistance à domicile instituée durant la période française est intervenue en 1890 en distinguant faubourg et centre-ville. À partir de 1900, Schwander devenu secrétaire général du service de l'assistance publique, entreprend une réforme d'envergure qui vise à en faire un véritable service public. Elle se traduit par un relèvement du niveau des secours, la fin de la distinction entre centre-ville et faubourgs, et l'institution auprès des bénévoles d'un corps plus important de salariés. Cette association qui n'existait pas dans le « système d'Elberfeld » traduit une évolution vers la professionnalisation de l'assistance municipale. Cependant, le recours aux bénévoles, plus nombreux qu'auparavant, demeure l'un des piliers de l'organisation. De plus, le rôle de la bienfaisance privée est conforté pour le traitement des situations les moins dramatiques. La collaboration entre privé et public est officialisée avec la mise en vigueur de la réforme à partir de 1906.

Le « système de Strasbourg » a donc bénéficié de la double expérience française et allemande, de la capitale alsacienne en matière d'assistance. Il a aussi tiré parti du renouvellement des pratiques dans les villes allemandes à partir des années 1870, notamment de la ville westphalienne de Münster où les catholiques jouaient un rôle important dans l'organisation de l'assistance. Cependant, malgré les louanges dont il a pu faire l'objet, ce système qui organisait une sorte de « dualisme » de l'assistance entre privé et public ne semble pas avoir fait école dans les villes allemandes, et encore moins dans les villes françaises avant la Grande Guerre. Néanmoins, cette expérience paraît significative à l'auteure dans la mesure où elle montre bien que la collaboration entre assistance publique et bienfaisance privée, en particulier catholique, l'a emporté sur la concurrence.

En conclusion, l'auteure revient sur la question fondamentale des rapports entre catholicisme et modernité, appréhendée au travers de la genèse et du rôle des œuvres caritatives. Elle souligne combien finalement, en dépit des discours antimodernistes et pessimistes portés sur la société des XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles, les œuvres de charité se sont inscrites dans la modernité de leur environnement.

Ce bel ouvrage très documenté avec d'utiles annexes (sources, bibliographie, index), fondé sur une comparaison entre deux pays lourde à mener et d'autant plus précieuse, plaide évidemment en ce sens. D'autres points de vue pourraient sans doute être avancés, notamment sur quelques blocages sociétaux émanant de certaines composantes du catholicisme mais, assurément, cet imposant travail d'historienne devrait s'imposer comme une référence désormais incontournable.

Yannick MAREC

Laure Hennequin-Lecomte, *Le Patriciat strasbourgeois (1789-1830). Destins croisés et voix intimes*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, « Études alsaciennes & rhénanes », 2011, 397 p.

Ce livre constitue la version condensée d'une thèse de doctorat d'histoire soutenue à l'Université de Strasbourg en 2007. Si la bibliographie ne mentionne plus que les titres strictement relatifs aux familles et individus abordés dans l'opus, si le texte lui-même a été réduit en volume (notamment au détriment de certaines citations), l'ouvrage garde, sur le fond comme sur la forme, des caractéristiques académiques marquées. D'une part, le plan général comporte une première partie dévolue aux aspects méthodologiques et structurels, avec un premier chapitre consacré au fait épistolaire, le deuxième aux lignages et le quatrième aux aspects économiques. D'autre part, le souci de clarté de l'auteure la conduit à systématiser l'explicitation des terminologies auquel elle a recours dans le corps même du texte, ainsi qu'à y insérer des notices biographiques (p. 77 sur Pierre Ochs), des éléments contextuels très généraux (pp. 307-312 sur la monarchie de Juillet), des tableaux et graphiques dont certains auraient pu être plus judicieusement placés en annexes (pp. 326-329) ou présentés sous une autre forme (pp. 41-42, où des cartes sur les lieux d'émission et de destination des missives auraient été plus explicites que des diagrammes).

À défaut de saisir l'ensemble du patriciat strasbourgeois – c'est-à-dire des familles ayant exercé les fonctions de Magistrat à Strasbourg de 1482 à 1790 – et d'être circonscrite à ce groupe – puisqu'elle intègre, en tant que membres du réseau patricien, des figures dont les origines et les carrières sont extérieures à l'Alsace, à l'instar des Perier –, l'étude repose sur le dépouillement d'ensembles de correspondances conservés dans les archives privées de deux grands lignages du patriciat strasbourgeois, agrégés à la noblesse à la fin de l'Ancien Régime : les Dietrich et les Turckheim, dont les papiers – largement inédits – sont disséminés entre le château de Reichshoffen (Bas-Rhin), la Bibliothèque universitaire de Strasbourg et les archives municipales de Strasbourg et Colmar. Laure Hennequin-Lecomte a également mobilisé des corpus épistolaires qui ont été publiés dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au prix de sélections opérées à des fins de bienséance ou d'édification, ainsi que de traductions depuis l'allemand. Elle a enfin compulsé les mémoires, discours, essais et travaux littéraires laissés par les membres du groupe étudié et de leur réseau d'influence, ainsi que leurs notices nécrologiques.

Ce matériau, négligé par les historiens des élites alsaciennes qui en avaient privilégié l'étude économique et politique, permet à l'auteure d'en reconstituer la dimension socioculturelle au cours des trois décennies charnières entre l'époque moderne et l'époque contemporaine. Mobilisant les ressources épistémologiques des sciences sociales, elle dénoue l'écheveau des réseaux dans lesquels sont intégrés les membres du patriciat strasbourgeois et qui, quoique centrés sur le terrain régional et

partiellement polarisés par Paris, sont structurés à l'échelle transnationale : l'ouverture privilégiée vers la Suisse et le monde germanique suppose la maîtrise (relative) du bilinguisme, se traduit par l'attraction persistante des universités allemandes (Erlangen, Göttingen) sur les fils de famille et offre à ces derniers des possibilités de carrière dont témoignent les fonctions de ministre des finances du grand-duc de Bade exercées par le banquier Bernard-Frédéric de Turckheim sous le Premier Empire.

Grande est la porosité entre les trois niveaux (partiellement emboîtés) de structuration de ces réseaux : la famille, le cercle amical, les relations professionnelles et d'affaires. Elle tient essentiellement à la sociabilité pratiquée et cultivée par ces élites, scellée dans les mondanités des salons, les délices de la vie de château – à l'instar du « cercle de Schoppenwahr », du nom de la gentilhommière haut-rhénane des Berckheim, qui s'impose à la fois comme un lieu de mixité équilibrée, d'échanges culturels à dimension européenne et de formation intellectuelle féminine au sein d'un groupe caractérisé par la « recherche de l'excellence éthique et culturelle » (p. 85) – ou les réunions des loges maçonniques – dans lesquelles les patriciens strasbourgeois figurent en nombre à la veille de la Révolution. Cette sociabilité se prolonge par ailleurs dans l'entretien de correspondances assidues, qui constituent autant de moyens d'entretenir à distance et de consolider des liens de solidarité et de civilité aussi précieux pour l'ensemble du groupe que pour chacun de ses membres.

Elle est déterminante dans la conclusion d'alliances stratégiques qui ont leur traduction sur le terrain matrimonial comme sur ceux des affaires ou de la politique : le soutien décisif apporté à la Maison de Dietrich par Bernard-Frédéric de Turckheim après l'exécution révolutionnaire de l'ex-maire de Strasbourg Friedrich de Dietrich en décembre 1793, puis après la mort précoce de Jean-Frédéric-Albert de Dietrich en 1806 qui avait mis en péril les établissements métallurgiques familiaux, éclaire l'union conclue entre son fils Guillaume et Amélie de Dietrich en 1818. En mobilisant les atouts détenus tant à titre personnel que par le biais des réseaux d'influence, la fine fleur du patriciat strasbourgeois parvient à conserver une position prééminente par-delà les épisodes révolutionnaire et napoléonien, confortée par sa capacité à la reproduction sociale, son adaptation aux fluctuations de conjoncture et sa malléabilité idéologique qui permet à ces partisans d'une monarchie constitutionnelle et modérément conservatrice de reprendre pied dès les lendemains de la Terreur et de s'imposer comme des grands notables.

Les sources du for privé offrent également un regard inédit sur la hiérarchie des relations et la gamme des sentiments qui structurent ces réseaux. Revendiquant une empathie sans complaisance à l'égard des épistoliers, Laure Hennequin-Lecomte sonde leurs cœurs et leurs reins en recourant notamment aux méthodes lexicographiques et stylistiques de l'analyse de discours. Elle souligne les conflictualités entre collatéraux générées par les questions d'héritage, ainsi que les tensions intergénérationnelles que suscitent des choix de carrière insuffisamment concertés (à l'instar de Guillaume de Turckheim, qui entre dans la garde d'honneur de Napoléon au grand dam de son père qui avait tenté vainement d'en faire un haut fonctionnaire en usant de l'amical patronage du baron de Gérando) ou les sollicitations excessives de mères abusives (comme Elisabeth Schoenemann, la fiancée de jeunesse de Goethe, à l'égard de sa fille, Lili de Turckheim) qui affleurent en dépit des mécanismes d'auto-censure générés par l'écriture épistolaire.

L'auteure signale par ailleurs une affirmation et une expression du sentiment dans les liens familiaux et amicaux, qui contribuent à marginaliser le modèle patriarcal autoritaire et distant incarné par Jean IV de Turckheim et qui se donnent particulièrement à voir dans les correspondances intimes : en témoignent la propension à la sublimation générée par la distance et la nostalgie qui traverse les lettres des sœurs de Berckheim dispersées à travers l'Europe suite à leurs mariages respectifs, ainsi que

l'usage de surnoms qui sont autant de signes d'intimité et de culture – en ce qu'ils puisent leurs références dans la botanique, l'Antiquité gréco-latine et l'anglomanie alors en vogue. Il est également remarquable que ces familles imprégnées d'éthique protestante et jouant un rôle de premier plan dans le luthéranisme français ne dédaignent ni d'accueillir les enfants adultérins dans le giron familial, ni de convoler avec des catholiques comme les Perier ou les Gérando.

Très éclairantes sont enfin les pages que Laure Hennequin-Lecomte consacre aux patriciennes strasbourgeoises. D'une part, elles confirment le rôle des femmes (et en particulier des veuves) dans le monde des affaires du premier XIX<sup>e</sup> siècle, qu'illustre ici la conversion audacieuse – et réussie – des forges de Dietrich en société par actions engagée sous les auspices d'Amélie de Berckheim. D'autre part, elles témoignent d'aspirations culturelles et intellectuelles élevées qui n'ont rien à envier à celles de leurs homologues masculins, ainsi que de conceptions et de pratiques équilibrées et complémentaires au sein des couples patriciens : les femmes apparaissent à l'œuvre aussi bien sur la scène publique que dans la sphère privée, par dévouement pour les intérêts supérieurs de leurs familles. Sans doute le prisme des sources explique-t-il pour partie ce dernier constat : il témoigne néanmoins du regard neuf, à rebours des discours convenus (et largement forgés *a posteriori*), qu'offrent les archives privées à la connaissance historique des élites pour qui sait les lire avec méticulosité et rigueur.

Bertrand GOUJON

Chiara Lucrezio Monticelli, *La polizia del papa. Istituzioni di controllo sociale a Roma nella prima metà dell'Ottocento*, Soveria Mannelli, Rubbettino, 2012, 224 p.

Rome, capitale de la chrétienté et de l'État pontifical, fut le terrain d'une double action administrative : étatique et ecclésiastique. En matière de police, cette « dualité » devint un trait caractéristique dans le contexte de l'Europe de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, quand de profondes réformes administratives amenèrent à repenser les fondements théoriques et les pratiques de police. L'auteure met en lumière, dans cette étude, les caractéristiques propres de chaque système de police, étatique et ecclésiastique, mais dépasse cet apparent dualisme pour mettre au jour les « synergies » opérées entre les années 1790 et 1835-1840. Attentive au fonctionnement bureaucratique et administratif de chaque instance chargée de la police, l'étude montre, à partir des règlements et des actes administratifs des institutions, le passage très lent de modes opératoires de la police ecclésiastique vers la police étatique, conformément à un schéma répandu en Europe, et dont les États du pape ne furent pas exclus par le moyen des circulations de modèles policiers.

En prise avec les résultats les plus neufs de la recherche historique sur les polices, Ch. Lucrezio Monticelli étudie dans un premier temps l'institution policière ecclésiastique, le Tribunal *del Vicario di Roma*, en relation étroite avec la *Segreteria di Stato*, organe central de l'administration romaine. Ces pages s'ouvrent par le récit d'une affaire d'emprisonnement d'une femme pour mauvaise vie, réalisé par un curé de paroisse à la demande du voisinage. S'appuyant sur les nombreux travaux d'histoire sociale, cet éclairage insiste non pas sur l'exceptionnalité de la procédure et de la peine, mais au contraire sur son caractère ordinaire, en particulier à l'endroit des femmes, sujettes à un contrôle social strict depuis le concile de Trente, dont les curés avaient la charge à l'échelle des paroisses. Ces derniers pratiquaient une forme de

police oscillant entre coercition et « convention » avec la population, qui reposait largement sur leur insertion sociale et la légitimité qu'ils en tiraient. Leur action empruntait des méthodes et des *modus operandi* à d'autres instances judiciaires ecclésiastiques (procédure inquisitoire, visites, etc.), et colorait d'une valeur morale les déviations de tout type. Cette nature morale et juridique des délits se diffusa par la suite aux autres institutions de police.

Une rupture très nette intervint avec l'arrivée et l'organisation administrative des Français, en particulier sous l'Empire. L'introduction de l'ordre juridique français en 1809 mit fin au tribunal du *Vicario* et aux liens entre droit « laïque » et droit ecclésiastique. Le système napoléonien servit de contre-modèle en 1815-1816, lors de la Restauration. Les autorités pontificales recréèrent à l'identique le système institutionnel d'Ancien Régime, voire le renforcèrent avec Léon XII (1820-1823) qui redonna des pouvoirs aux curés et promut une « resacralisation » de la ville (p. 47). Ce projet se révéla en partie inopérant, puisque les pratiques et les nouvelles idées avaient définitivement modifié l'idée de police. La nouvelle conception, promue par Consalvi, trouva une expression institutionnelle avec la création de la Direction générale de police en 1816.

Rome fut alors le laboratoire d'un processus d'« actualisation » de la police, entendue comme une activité souple d'encadrement des populations et du territoire, qui s'adapte aux évolutions socio-politiques de l'État romain. La preuve en est que cette nouvelle police s'appuya fortement sur le réseau des curés, leur laissant les tâches d'enregistrement de la population et certaines fonctions coercitives, notamment dans le domaine des mœurs. Ils devinrent ainsi le premier maillon d'une longue chaîne contrôleurs-contrôlés dépassant le seul système ecclésiastique. Leur importance est perceptible dans la réforme des paroisses opérée en 1824, dont le découpage fut rationalisé et le nombre réduit pour « optimiser » l'encadrement de la population et assurer un meilleur service liturgique. Cette réforme eut une incidence double, spirituelle et policière. La période française renforça par ailleurs le rôle archivistique et documentaire des curés, notamment pour la production de tous les types de certificats désormais en usage. Une utilisation judiciaire en découla également, dans les procès intentés à ceux enregistrés comme ayant des pratiques ou comportements scandaleux, qui mêlait droits canon et droit civil. Ces procès furent fréquents dans les périodes de contestation politique.

La deuxième partie étudie ce qui a été qualifié de « police moderne », non pas seulement sous l'angle des fonctions, mais en observant l'adéquation entre institutions, missions et règlements de police. Entamée dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant l'arrivée des Français, cette réforme portait principalement sur les forces chargées du maintien de l'ordre, les *birri*, et entraînait une nouvelle conception de la sécurité, désormais confiée à l'État et détachée des formes traditionnelles et civiques d'auto-défense. Ces aspirations rencontrèrent donc en partie le modèle militaire français de la Garde nationale. Par ailleurs, une réforme des agents chargés des fonctions policières dans les *zioni* (la circonscription administrative romaine) intervint en 1800, avec la création des présidents des *zioni*. Or, tant pendant la période française que par la suite, les hommes nouveaux chargés de la police travaillèrent en collaboration avec les curés, mais également en concurrence avec eux. L'auteur démontre avec force la convergence entre ces pratiques concurrentes, qui créa une synergie policière bien plus qu'une stricte opposition. Cette caractéristique fut le cœur du « système policier » romain et impliqua un transfert des conceptions policières ecclésiastiques vers l'État.

Le moment napoléonien ne bouleversa pas fondamentalement ce système et il en accentua certains traits, comme la centralisation qui fut renforcée par l'introduction des codes ou un usage plus administratif des statistiques, désormais véritable

instrument de gouvernement de la population et de la ville. La Restauration de 1816 ne revint pas sur toutes ces avancées, et institua à l'échelon local, à côté des curés, des *presidenti regionari*, dans le cadre des anciens *riomi*. Ils étaient à la fois les agents chargés du maintien de l'ordre, mais également les interlocuteurs de la Direction générale de police, organe centralisateur et bureaucratique au cœur de l'État pontifical. Cette nouvelle organisation combinait donc, assurément, les formes anciennes de contrôle social et le nouveau système policier né des Lumières et de la Révolution française. Mais elle fit l'objet de vives critiques, tant de la part de la population que des États de la Sainte Alliance. Pour y répondre, une réforme fut introduite en 1834. Paradoxalement, elle renforça la centralité de la Direction générale et accentua la rupture avec les anciennes formes de police.

La synergie générale qui se dégage de ces évolutions politico-administratives est déclinée dans la troisième partie à propos de quatre thèmes : la géographie administrative, qui montre l'imbrication des paroisses et des *riomi* devenues en 1824 *presidenze*, dans un effort conjoint de rationalisation territoriale ; l'enregistrement des habitants, qui marque le plus nettement le passage d'une pratique ecclésiastique à une pratique étatique, tout en conservant comme agent de base les curés, parfois en conflit avec les *presidenti* ; la surveillance des populations et, pour cela, l'utilisation de plus en plus systématique des passeports et autres documents administratifs, délivrés par l'autorité policière mais avec la complicité nécessaire des curés ; enfin, la santé et la vagabondage. On peut regretter que ces derniers thèmes n'aient pas été étudiés à partir des archives de la pratique. Le seul recours aux règlements induit en effet une convergence entre conceptions étatiques et conceptions ecclésiastiques, alors que les pratiques – et l'auteur le montre par son chapitre d'ouverture – relèvent nettement de la logique du conflit entre autorités, dans un jeu de validation avec et par la population.

La thèse est malgré cela séduisante et invite à réévaluer la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier le poids et la valeur heuristique de la période française. Les conséquences – logiques – se retrouvent dans l'écroulement de l'État pontifical en 1847-1848, après une période de crispation face aux nouveaux mouvements politiques. En ce sens, la validité d'un « modèle » original de police, syncrétique par bien des aspects, tient dans la force qu'il a pu incarner dans une période cruciale pour l'histoire de l'Italie et de l'Europe, notamment dans son rapport au nationalisme et aux implications policières qu'il comportait.

Nicolas VIDONI

R. Kent Newmyer, *The Treason Trial of Aaron Burr. Law, Politics, and the Character Wars of the New Nation*, New York, Cambridge University Press, 2012, xiv-226 p.

Ce petit ouvrage est tout à fait passionnant tant par l'événement qu'il évoque que par la méthode historique qu'il développe. Newmyer ne raconte pas tant le procès de trahison que le président Jefferson avait intenté, au détriment de la séparation des pouvoirs, contre son ex-vice-président Aaron Burr, qu'il ne l'interprète et l'analyse avec beaucoup de finesse en utilisant aussi bien les archives judiciaires, que les Mémoires des contemporains et la littérature du temps. L'affaire est extraordinaire à tous les points de vue car elle révèle l'importance des années de rodage de la République américaine, telles qu'elles apparaissent au travers des épisodes de ce célèbre procès.

Aaron Burr (1756-1836) a été un valeureux combattant durant la guerre d'indépendance, il a contribué à la victoire républicaine, en apportant le poids de l'État de New York, lors de l'élection de 1800. Finalement, Burr et Jefferson sont à égalité des mandats électoraux et il faudra, au début de 1801, 36 tours de scrutin de la Chambre des représentants pour que Jefferson (1743-1826) soit intronisé président alors que Burr devient son vice-président. En effet, la constitution dans sa version initiale indiquait que le candidat arrivé second accédait à la vice-présidence, quels que pussent être ses rapports avec le président. Cette disposition sera corrigée par le Douzième amendement de 1804 qui sépare l'élection du président de celle du vice-président.

Jefferson a vite reproché à Burr de ne pas s'être retiré pour éviter cet interminable scrutin et l'a tenu à distance ; en 1804, se prétendant insulté, Aaron Burr tue en duel Alexander Hamilton (1757-1804), l'un des tout premiers parmi les compagnons de Washington. L'opprobre général s'attache aux pas de Burr, en raison de la popularité d'Hamilton. Il finit son mandat puis part se faire oublier dans l'Ouest. C'est alors qu'il entre en contact avec des officiers et évoque une éventuelle campagne pour s'emparer du Mexique aux dépens de l'Espagne, en dépit du traité de paix qui existe entre les deux pays (1794). Des courriers codés dévoileraient une machination de Burr pour prendre la tête des États qui le suivraient. Jefferson s'enflamme et accuse ouvertement Burr de trahison. Le procès qui suit au printemps de 1807 à Richmond (Virginie) prend très vite une dimension passionnée.

En effet, le président n'est pas présent mais les avocats qu'il a choisis défendent sa position ; le juge n'est autre que le président de la Cour Suprême John Marshall (1755-1835), qui est en fonction dans le cadre des tournées des régions judiciaires que les juges de la cour supérieure sont tenus d'effectuer chacun à leur tour. Or Marshall a été nommé à la dernière minute de son mandat par John Adams en 1801 et il s'affirme comme le porte-parole du conservatisme opposé à la « révolution » jeffersonienne. Les deux hommes sont des ennemis politiques et le procès permet leur affrontement ; le président voudrait pousser à la faute le juge afin de le destituer après un procès d'*impeachment* alors que le juge, ami de Burr, aimerait provoquer la démission du président. Pour compléter l'atmosphère, les avocats et les hommes de loi sont tous virginien, ils se connaissent tous, ils ont entre eux des liens de famille. Le procès de Richmond est à la fois un théâtre politique d'envergure avec de très grands acteurs et des questions de principes, et un affrontement entre membres d'une même famille : les journaux se régalaient.

Newmyer montre bien que les accusations de Jefferson ne sont pas sérieuses, qu'il s'est laissé entraîner par sa détestation profonde de Burr et de Marshall, que les projets de l'aventurier sont demeurés des rêves et qu'au lieu de lever l'armée annoncée, il n'avait autour de lui qu'une dizaine de jeunes désemparés. Le 31 août 1807, l'acquittement de Burr est proclamé ; il n'a pas trahi, même s'il a pu avoir l'intention de le faire, ce qu'explique très bien l'auteur car ces hommes de loi qui s'affirment farouchement américains sont tenus de respecter la jurisprudence britannique qui traite de la trahison dans des cas remontant au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que les États-Unis n'étaient même pas un projet.

Marshall, souvent vilipendé par les défenseurs de Jefferson, s'est montré prudent en laissant se dérouler, dans les semaines suivantes dans l'Ohio, un procès de malversation contre Burr et il ne s'est pas laissé prendre au piège. Le président Jefferson ne se montre pas à son meilleur en se contentant de témoins fragiles, en piétinant la séparation des pouvoirs, en se laissant davantage guider par son émotion que par le raisonnement. Burr part en voyage et n'aura plus de rôle public.

Newmyer a remarquablement rendu l'atmosphère de l'époque et a solidement exposé son interprétation, dans un style agréable et avec des portraits d'époque de la plupart des protagonistes.

Jacques PORTES

Angeline Durand-Vallot, *Margaret Sanger et la croisade pour le contrôle des naissances*, Lyon, ENS Éditions, 2012, 195 p.

Angeline Durand-Vallot propose avec cet ouvrage la traduction de dix articles ou discours de Margaret Sanger. Pour la première fois, la pensée de cette fervente militante américaine de la cause du contrôle des naissances est rendue accessible en français. Il faut saluer le travail de la traductrice qui a sélectionné des textes courts – produits dans leur intégralité – et deux extraits de brochures plus longues. Elle a pour ce faire exploité les fonds conservés par la Sophia Smith Collection (Massachusetts) et par la Library of Congress (Washington D.C.).

Dans son introduction, Angeline Durand-Vallot rappelle l'itinéraire atypique de Margaret Sanger (1879-1966) qui « tient une place éminente parmi les féministes américaines ». Contrairement à la plupart des féministes de son temps, elle n'embrasse pas la cause du vote des femmes mais se place dans un courant critique des mouvements pour le suffrage qui, selon elle, intéressent peu les femmes du peuple. En décalage avec la plupart de ses contemporaines, elle est persuadée que l'émancipation des femmes passe avant tout par l'accès aux méthodes contraceptives. Née en 1879 à Corning (État de New York) dans une famille modeste d'origine irlandaise, elle est la sixième dans une fratrie de onze enfants. Elle parvient tout de même à suivre une formation d'infirmière et quitte le foyer familial pour épouser l'architecte William Sanger. Après s'être consacrée au soin de ses trois enfants pendant plusieurs années, elle reprend ses activités d'infirmière dans les quartiers pauvres de New York. Elle est alors confrontée aux difficultés des femmes qui subissent des grossesses trop nombreuses. Elle se politise aussi en rentrant au parti socialiste et c'est dans ce milieu qu'elle commence sa croisade pour le contrôle des naissances, à partir de 1910. Elle publie des brochures et multiplie les conférences avant de fonder son journal en 1914, *La femme rebelle* (*The Woman Rebel*). Les textes produits à cette époque sont radicaux dans leur ton. Ils dénoncent la situation d'ignorance dans laquelle les femmes des classes populaires sont laissées et réclament le droit pour les femmes de disposer d'elles-mêmes : « Le corps d'une femme n'appartient qu'à elles seule. C'est son corps. Il n'appartient pas à l'Église. Il n'appartient pas aux États-Unis d'Amérique ou tout autre Gouvernement sur la surface de la terre » (« Répression », *The Woman Rebel*, juin 1914). Elle s'inscrit ainsi dans la continuité d'autres militantes socialistes et anarchistes de la cause des femmes, en particulier Emma Goldman dont trois textes de 1906 et 1910 sont aussi publiés dans ce livre, permettant de percevoir le contexte politique plus large des prises de position de Margaret Sanger. Ses textes radicaux et ses brochures expliquant les méthodes contraceptives vont à l'encontre de la loi fédérale de 1873 (*Comstock Act*), qui rend illégale la circulation des informations et des produits contraceptifs. La militante du *birth control* se heurte à la censure et connaît plusieurs arrestations qui la mènent en prison. Elle ne renonce pas pour autant, voyage en France où elle rencontre des néo-malthusiens, au Royaume-Uni où elle se lie avec le pionnier de la sexologie Havelock Ellis. De retour aux États-Unis, elle fonde la *Birth Control Review* en 1917 et publie dans le premier numéro un article qui affirme qu'« aucune loi n'est trop sacrée pour être violée ». L'intérêt de

L'ouvrage est ensuite de montrer l'évolution des arguments de Margaret Sanger à partir de 1919. Dans l'après Première Guerre mondiale, la militante du contrôle des naissances dialogue avec les eugénistes et, même si elle reste centrée sur la nécessaire liberté des femmes, elle concède que « le contrôle des naissances lui-même, en libérant l'instinct reproducteur de ses chaînes actuelles, produira une meilleure race » (« Le contrôle des naissances et l'amélioration de la race », *Birth Control Review*, février 1919). D'une manière générale, son discours devient plus modéré, il s'éloigne du socialisme pour se rapprocher des discours médicaux et de celui des penseurs de la surpopulation. C'est par là qu'elle gagne en respectabilité et que la clinique de contrôle des naissances qu'elle a fondée à New York autant que la *Birth Control Federation of America* (1939) qu'elle a contribué à créer prennent de l'essor.

On peut regretter que l'anthologie s'arrête en 1924, alors même que l'activité militante de Margaret Sanger se poursuit au niveau national et international. On aurait souhaité lire ses argumentaires dans le contexte de la guerre froide, mais aussi d'éventuels plaidoyers sur la pilule contraceptive qu'elle a soutenue dans son élaboration. Le combat pour la libéralisation de la contraception aux États-Unis a été long jusqu'à l'arrêt *Griwold* contre Connecticut qui défend l'usage des contraceptifs au nom de la liberté individuelle en 1965. Margaret Sanger a été une des actrices de cette transformation majeure qu'elle a vu aboutir avant de s'éteindre en 1966. La mise en contexte d'Angéline Durand-Vallot, très utile pour comprendre les textes, laisse pour autant le lecteur sur sa faim. Reste encore à faire la biographie de Margaret Sanger en langue française et à explorer de manière plus approfondie, dans une perspective d'histoire transnationale, les liens nombreux entre cette militante américaine et le mouvement français pour le contrôle des naissances.

Bibia PAVARD

Hélène Blais, Florence Deprest, Pierre Singaravelou (dir.), *Territoires impériaux : Une histoire spatiale du fait colonial*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 336 p.

« Alimenter une réflexion sur la dimension spatiale de l'empire (colonial) et contribuer à mettre au jour les spatialités qui le produisent et qu'il produit », tel est l'objectif de ce livre collectif. Il s'agit de croiser la construction des savoirs géographiques et les pratiques spatiales de ceux qui ont fait la colonie, la dimension scientifique et la dimension empirique, pour comprendre comment s'est faite l'appropriation impériale de l'espace. Ce projet comprend onze contributions, qui font une part essentielle à la micro-histoire, au jeu des acteurs, à la question de la construction des limites coloniales dans des espaces en exploration, à la circulation des idées et bien entendu au jeu des échelles au sein de ces territoires immenses. L'empire français, l'Afrique tout particulièrement, tient le premier rôle, mais pas seulement, puisque le livre propose également au lecteur des incursions au Congo belge, en Amérique latine sous influence états-unienne et dans l'empire britannique à travers les représentations cartographiques que les Anglais en firent. Pour l'essentiel, les études de cas concernent le XIX<sup>e</sup> siècle et la période qui précéda la Première Guerre mondiale, quand le projet des acteurs de la colonisation était encore de modeler l'espace qu'ils étaient en train de conquérir. Donnant sens à l'ensemble, une introduction substantielle précise les concepts mobilisés et les références de la pensée, notamment *historical geography*, *colonial studies* et courants radicaux.

L'ouvrage apporte des matériaux solides pour comprendre la manière dont se sont construits les espaces coloniaux. Il met en scène des acteurs divers, scientifiques et cartographes, vulgarisateurs, militaires et administrateurs coloniaux, hommes politiques, qui, au sein même de l'aventure coloniale d'un État, disposent de marges de manœuvre et tentent souvent d'influer en fonction de leurs intérêts. À côté de ces acteurs coloniaux, il est tout à fait remarquable que les autochtones apparaissent rarement, signe de la place qui leur était faite, mais aussi de la rareté des sources extérieures à la puissance occupante. Quand ils sont montrés, ces autochtones ne sont qu'un décor (par exemple, quand les mots de la langue locale sont réutilisés à leur manière par les coloniaux) ou des obstacles peut-être destinés un jour à devenir des « agents » (comme les Touaregs à l'occasion de la conquête du désert). Ils n'apparaissent comme acteurs que lorsque leur protestation est utilisée par un administrateur dans le cadre d'un conflit qui l'oppose à un collègue, Sénégal contre Soudan français ; et dans un contexte très différent, quand les autorités chinoises, fortes de leur culture mais dominées, s'opposent sur le plan juridique aux prétentions occidentales en invoquant l'esprit de la civilisation, prenant à rebours le discours colonial ! À ces rares exceptions, les autochtones ne sont pas « disqualifiés » ; ils sont seulement « non qualifiés ». Ces jeux complexes et sélectifs des acteurs révèlent des espaces discontinus, au sein d'ensembles impériaux que les ruses de la propagande, à travers discours et cartes, s'ingénient à présenter unifiés par la conquête. Ces jeux créent, reproduisent et entretiennent des ruptures spatiales, des marges qui deviennent frontières au fil de la conquête, des limites qui se révèlent frontières quand divergent les modes de gestion d'administrateurs voisins.

Pour comprendre ces espaces nouveaux, les coloniaux mis en scène ont mobilisé divers types de savoirs, savoirs académiques, expériences empiriques, croyances métropolitaines, voire cultures vernaculaires locales. Pour ordonner ce kaléidoscope de savoirs, les représentations ont joué un rôle essentiel ; décrire ces agencements constitue une des forces de cet ouvrage. Parfois héritées de longue date et bénéficiant de la force des habitudes, ces représentations sont aussi parfois construites politiquement, parfois empruntées à travers des filtres interprétatifs, parfois transformées sous l'effet des changements techniques et géopolitiques, toujours élaborées de manière complexe. Ainsi en fut-il durant l'entre-deux-guerres de la production de la carte états-unienne de l'Amérique latine, commencée en lien avec les ambitions hégémoniques de la puissance nord-américaine et achevée un quart de siècle plus tard, alors que son intérêt géopolitique et scientifique s'était dissipé et que prévalait désormais son intérêt artistique. Cette question des savoirs et des représentations pose nettement la question de la science géographique. C'est une science située socialement qui est ici décrite, indissociable du contexte et des préjugés du moment. C'est une science qui progresse sans doute, par bricolages incessants, certainement pas de manière linéaire. Suscitée par le politique pour servir ses ambitions, elle collabore. Elle se fourvoie : on le voit à travers la longue persistance du déterminisme altitudinal dans la mise en place des stations climatiques à but prophylaxique. Mais elle apprend aussi, par exemple en se détachant peu à peu des cadres naturalistes qui lui donnent au départ des repères rassurants, au profit d'une prise en considération progressive des habitants, de leurs modes de vie, de leurs structures sociales et de leurs structures politiques.

Tout ceci montre la grande richesse des cas étudiés. Cette richesse est parfois tellement grande que le lecteur peut se perdre dans la micro-histoire, d'autant plus que certaines conclusions assurent de manière insuffisante la synthèse des idées, et sont parfois moins efficaces à cet égard que les introductions. De son côté, le chapitre introductif est d'une grande utilité pour faire la synthèse entre ces textes. Mais là aussi, plutôt que la présentation linéaire d'un livre dont les idées sont foisonnantes,

où les textes sont susceptibles de se répondre, où les contradictions sont moteurs d'approfondissement, on aurait pu attendre une plus longue discussion d'ensemble sur les grands apports de la réflexion. Quelques critiques, donc, mais pour un livre qui intéressera autant les historiens de la colonisation que les géographes intéressés à l'épistémologie de leur discipline.

Jean-Luc PIERMAY

Maurice Barrès, *Les Diverses Familles spirituelles de la France* [1917]  
<http://litterature20.paris-sorbonne.fr/preface-les-diverses-familles-spirituelles-de-la-france-page-1-pernot-denis-78.html>

Pierre Milza avait donné à l'Imprimerie nationale en 1997 une édition des *Diverses familles spirituelles de la France* de Barrès. Denis Pernot et Vital Rambaud en introduisent une nouvelle édition, électronique cette fois. Les deux auteurs sont des spécialistes des rapports entre culture et politique, de la presse et de la littérature de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle. On doit au premier plusieurs articles ou contributions sur les écrits du romancier et député nationaliste, le second a établi l'édition des *Romans et voyages* dans la collection Bouquins chez Robert Laffont. D. Pernot et V. Rambaud reproduisent nécessairement les notes de l'auteur ; en outre, par leur introduction et leurs commentaires, ils apportent d'utiles éclairages sur ce texte célèbre, nourri d'articles de *L'Écho de Paris*, dont une table chronologique est livrée en fin de volume.

*Les Diverses Familles spirituelles de la France* paraît alors que la France est depuis plus d'un an et demi installée dans une guerre longue. Avant d'être le volume qu'édite en avril 1917 Émile-Paul, c'est un ensemble d'articles publiés en première page de *L'Écho de Paris* entre le 11 novembre 1916 et le 9 mars 1917 et séparés de la *Chronique de la Grande Guerre*. Pour Barrès, qui y insère souvent des lettres et des témoignages de combattants, cet ouvrage est « la suite des Églises », c'est-à-dire de *La Grande Pitié des églises de France*. Afin d'atteindre le plus large consensus à la Chambre, le député avait choisi, entre 1910 et 1914, de ne pas mener une campagne cléricale pour défendre les églises menacées de ruine ou de destruction, quelques années après la promulgation de la loi de Séparation des Églises et de l'État.

C'est la même démarche qu'a le romancier-député dans le livre qu'il publie au cours de « l'année terrible ». Il est animé par la volonté, non de réconcilier les contraires, mais de dépasser les antagonismes anciens ou récents et les préventions, les préjugés qu'il avait à l'encontre notamment des juifs, des protestants et des socialistes. Lui qui avait été l'une des figures de proue de l'antidreyfusisme a fait sien l'appel à l'Union sacrée lancé par le président Poincaré le 4 août 1914. Successeur de Déroulède à la tête de la Ligue des Patriotes, il a le souci de montrer que l'expression n'est pas « une formule creuse », comme il le déclare dans un discours prononcé le 5 décembre 1915 à Champigny en hommage aux morts de la guerre de 1870.

En 1902, dans *Scènes et Doctrines du nationalisme*, s'il écrivait ces mots terribles : « Que Dreyfus est capable de trahir, je le conclus de sa race », il disait aussi : « Nous ne sommes point une race, mais une nation. » Son nouveau livre marque un changement par rapport à la conception organique qu'il avait de la nation, changement que Jean Touchard avait déjà montré (*Maurice Barrès*, colloque de Nancy, octobre 1962, *Annales de l'Est*, n° 24, 1963, pp. 161-173). L'évolution de Barrès, qui élargit son nationalisme, commence à s'opérer en fait à partir de 1906, quand il est élu l'Académie

française et réélu à la Chambre des députés. Les sympathies premières de ce conservateur vont toujours aux catholiques et aux traditionalistes, à qui il accorde plus de place car ils sont « l'esprit même de la France », des « hommes qui parlent de la terre française et de la grandeur française », écrit-il à Maurras le 15 octobre 1916. Mais, désormais, il juge différemment les juifs, les protestants et les socialistes. Il en vient ainsi à rendre hommage à ceux qu'il appelait naguère les « Aliborons », « les mauvais instituteurs ». « Dans l'immense masse, des familles spirituelles se rejoignent. [...] Catholiques, protestants, israélites, libres penseurs, syndicalistes, internationalistes, traditionalistes se retrouvent. »

Il parle maintenant du « concert des familles spirituelles » – comme a existé au XIX<sup>e</sup> siècle un « concert des nations » ? –, il écrit dans le chapitre consacré aux socialistes : « Nous sommes des familles diverses, mais alliées, parentes, où circule un même sang, et souvent nous avons dans l'âme, à notre insu, ce que nous contredisons dans des âmes voisines. » Dans le dernier chapitre, intitulé « cette unanimité profonde », il rappelle la thèse énoncée d'emblée : « Chaque famille spirituelle a maintenu ses droits, mais sous leur forme la plus pure, et par là même s'est trouvée toute proche des autres familles qu'elle aurait cru plus ennemies. »

Dans leur introduction, D. Pernot et V. Rambaud montrent précisément comment Barrès participe à un mouvement de réconciliation nationale, de resserrement de l'Union sacrée. Mais il faut ici souligner que, si l'auteur intitule son premier chapitre « Nos diversités disparaissent au 4 août 1914... », le deuxième porte le titre « ... Et réapparaissent à l'armée ». Le député écrit que « l'armée est pleine d'amitiés, pleines de petites groupes », de solidarités de pays, d'habitudes entre soldats qui mènent la même vie dans la tranchée, ou bien d'amitiés « d'attraction » entre des hommes qui ont des idées ou des convictions communes. Bien que l'épreuve soit commune, c'est seulement autour d'affinités religieuses, de croyances ou de convictions politiques que, selon Barrès, ils peuvent trouver ou retrouver des semblables. Et, dans les tranchées, les « intellectuels » ne rencontrent guère « le peuple » ; la guerre ne paraît pas provoquer de brassage social, susceptible de faire disparaître « la barrière et le niveau ». Roger Cahen, un jeune juif libre penseur dont le chroniqueur se sent proche, peut ainsi se plaindre : « Je n'ai personne avec qui je puisse échanger une idée générale, ou même quelque impression désintéressée. Je suis donc privé de la plus grande joie de la vie. » D. Pernot et V. Rambaud soulignent à juste titre l'importance de la dernière page du chapitre V « Les israélites » : un soldat frappé à mort sur le champ de bataille réclame un crucifix à Abraham Boch, le grand rabbin de Lyon, qu'il prend pour un aumônier catholique. Celui-ci « apporte au mourant le symbole de la foi des chrétiens » avant d'être lui-même touché par un obus et d'expirer dans les bras d'un jésuite, le Père Jamin, « de qui le témoignage établit cette scène ».

Michel LEYMARIE

Maurice Barrès, *La Grande Pitié des églises de France*, texte introduit et établi par Michel Leymarie et Michela Passini, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2012, 240 p.

Paru en 1914, *La Grande Pitié des églises de France* est un récit à épisodes, le journal de la campagne que mena Maurice Barrès, entre 1910 et 1914, en faveur du classement des églises de France « menacées de ruine » à la suite de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Les discours que Barrès prononça à la Chambre

des députés, le 6 décembre 1911, le 25 novembre 1912 et le 13 mars 1913, ainsi que les débats qui les suivirent, constituent les trois chapitres autour desquels s'ordonnent, façon puzzle, souvenirs de voyage, réflexions personnelles, extraits de correspondance et récits de conversations, notamment avec Briand. Paru d'abord en feuilletton dans la *Revue des Deux Mondes*, le livre connut un succès réel et inaugura un nouveau mode d'intervention de Barrès, entre engagement intellectuel et action parlementaire. La dimension performative de l'écriture et du « montage », au sens quasi cinématographique du terme, est elle-même intéressante dans la façon dont elle construit un rapport maîtrisé entre action politique et réflexion intime, celle-ci mise au service de celle-là. Cette manière de faire de la politique fait partie de « l'actualité de Barrès », tout comme le rapport au patrimoine, à la mémoire et au passé, comme fondement d'un destin collectif.

La réédition de *La Grande Pitié* par Michel Leymarie et Michela Passini est de belle qualité. Une passionnante introduction en retrace la genèse à partir de trois approches complémentaires. La première est politique au sens classique du terme. La campagne lancée par Barrès prend place dans la séquence qui suit la Séparation, durant laquelle se stabilise une nouvelle configuration du rapport entre politique et religion : le texte ouvre ainsi sur une histoire culturelle du « moment 1905 ». Les affrontements à la Chambre sont la pointe émergée et le lieu de cristallisation de ces débats qui naissent sur le terrain, dans les municipalités, et Barrès ne cesse de faire l'aller-retour entre l'une et les autres afin d'annexer la France profonde à son combat parlementaire.

La seconde approche est biographique. Avec une belle finesse d'analyse, Michel Leymarie et Michela Passini montrent le combat de Barrès à l'intersection entre un itinéraire spirituel qui le conduit sur le terrain religieux et un engagement politique qui argumente sur l'enracinement chrétien de « l'âme française ». « Après mon stade individualiste, puis nationaliste, il n'y a plus pour me faire de musique que la religion », écrivait-il en 1908 (cité p. 15). Les auteurs nous rappellent utilement que *La Grande Pitié* est contemporaine de la rédaction de *La Colline inspirée*. « Mystique incroyant », lecteur de Pascal et de Victor Hugo, ami de l'abbé Bremond, Barrès est d'abord un romantique, dans son écriture comme dans ses références, et cette affaire de style est sans doute ce qui le distingue le plus clairement d'un Maurras, à l'écriture autrement académique. « Un peuple a dans l'âme un sanctuaire qu'il tend sans cesse à restaurer », écrit-il en 1913 (p. 195), et le combat pour les églises prend ici valeur de métonymie.

Il n'en occupe pas moins une place importante dans l'histoire de la politique française du patrimoine, dont Barrès devient par cette campagne un des protagonistes. Cette dernière dimension du texte est bien mise en valeur par une série d'illustrations tirées des fonds de la Bibliothèque nationale et des collections Jacques Doucet de la bibliothèque de l'INHA. Contre le musée, institution « déracinante », Barrès défend le classement de *toutes* les églises antérieures à 1800, sans considération de leurs qualités architecturales. Ce qu'il s'agit de conserver, ce ne sont pas les archétypes d'un héritage, mais bien l'ensemble des traces d'une mémoire collective qui se serait cristallisée dans les églises et leurs clochers. Barrès fait ici le lien entre le combat d'un Quattremère de Quincy au lendemain de la Révolution française et une conception moderne du patrimoine, qui l'inscrit moins dans la perspective d'une histoire de l'art que dans celle d'une politique de la mémoire. Que ce « maillon » essentiel de l'histoire des conceptions françaises du patrimoine ait été aussi un intellectuel nationaliste et un antidreyfusard ne laisse pas d'interroger le lecteur de cette réédition qui est aussi une belle relecture de Barrès.

Denis PELLETIER

Jean Vigreux, *La Faucille après le marteau. Le communisme aux champs dans l'entre-deux-guerres*, préface de Frédéric Monier, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2012, 347 p.

Comment concevoir et faire la révolution aux champs à une époque où les paladins de la modernité politique arborent les couleurs du prolétariat citadin et industriel ? En se consacrant aux paysans communistes dans la France et l'Europe de l'entre-deux-guerres, Jean Vigreux relève un double défi : d'une part, dépasser le schéma d'une politisation rurale périphérique à côté de l'hégémonie ouvriériste ; d'autre part, retrouver le chemin, souvent heurté, qui conduit des organes centraux soviétiques de l'Internationale paysanne aux cellules communistes villageoises et autres « Petites Russies » de France, non sans s'offrir un détour comparatiste par les campagnes allemandes, italiennes ou balkaniques. Pour ce spécialiste reconnu du communisme français, auteur d'une importante biographie de Waldeck Rochet (*Waldeck Rochet. Une biographie politique*, préface de Serge Berstein, Paris, La Dispute, 2000), le premier « homme de la terre » à diriger le Parti communiste français (PCF), camper le « paysan bolchévique », hors de l'Union soviétique dans une société rurale diversifiée et en relation étroite avec les contextes nationaux de politisation, ne doit pas empêcher de saisir la dynamique centralisatrice de l'Internationale communiste. En soi, cette ambition initiale de livrer une « histoire cumulative » est déjà une position historique et historiographique salutairement tranchée contre les tenants d'une histoire du communisme paysan vu comme l'artificielle transplantation d'un modèle soviétique à l'origine du développement de cette « contre-société », si commodément brandie pour extérioriser l'expérience communiste par faiblesse intellectuelle ou parti pris idéologique.

Des lendemains de la Révolution de 1917 et de la Grande Guerre à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, les ruraux, et en leur sein ceux qui sont désignés comme les « paysans », les « cultivateurs » ou « agriculteurs » et les « travailleurs de la terre », sont au cœur d'une stratégie complexe et parfois paradoxale de conquête politique. L'ouvrage de Jean Vigreux, issu de son travail d'habilitation, n'entend cependant pas en rester à l'examen des seuls débats des états-majors communistes, internationaliste et nationaux, sur la question agraire. Les trois volets qui composent le livre de façon claire – malgré le manque de soin de l'éditeur qui ne hiérarchise pas graphiquement les niveaux internes de développement présents dans la table des matières – se proposent de reconstituer les diverses échelles du biotope des paysans communistes. L'approche internationaliste classique envisage la place de la « paysannerie » dans la stratégie du *Komintern*, alors que le regard sur l'acculturation nationale permet de bien situer, en les comparant aux autres communismes paysans européens, les formes de légitimation du communisme rural français dans l'histoire de la politisation populaire depuis la Révolution de 1789. Enfin, l'échelle locale nous transporte au plus profond d'un certain nombre d'expériences – particulièrement bien choisies et documentées – du communisme villageois français des années 1920-1930.

La première manifestation systématique d'intérêt du *Komintern* pour la question agraire date de 1920 et de son II<sup>e</sup> congrès. Après l'exposé des thèses léninistes sur le monde agricole, on décide de flanquer le Comité exécutif de l'Internationale d'une Commission agraire. Cette naissance qui sanctionne une situation de subordination du monde agricole est suivie d'une étape dont Vigreux montre bien le caractère décisif : la promulgation par le IV<sup>e</sup> congrès de l'Internationale communiste de décembre 1922 d'un véritable programme de conquête des « masses laborieuses de la campagne » participant de la stratégie du « Front unique ». Certes, nous sommes encore dans un processus de politisation par défaut où la « fraternisation

entre ouvriers et paysans » n'a de sens que dans une dynamique d'opposition à la Contre-révolution : « renforcer le camp de la révolution » à partir de la conscience du « reflux révolutionnaire » (p. 60). Il n'empêche, une forme d'autonomisation sera atteinte avec la naissance de l'Internationale paysanne en octobre 1923 : le Conseil paysan international ou, selon son abréviation russe, le *Krestintern*. Ce Conseil paysan, dirigé par Dombal puis par Boukharine, est l'objet d'incessantes discussions internes avant de s'éteindre au début des années 1930, officiellement remplacé par l'Institut agraire international lui-même supprimé en 1940. L'auteur nuance cependant le poncif sur les « faiblesses et incertitudes » fondamentales de sa stratégie, discutant avec finesse la lecture trotskyste et minimaliste qu'en fait Broué (p. 81) et insistant sur le rôle efficace d'une solide structure « d'information » dans les Balkans, en Europe danubienne et occidentale. Il reste que le *Krestintern* ne parvient pas à s'imposer au centre des impératifs de l'Internationale. Deux principales raisons l'expliqueraient : l'impossibilité de faire triompher au niveau international une tactique de l'ouverture vers des formes trop conservatrices d'agrarisme ; et surtout, la fin du rêve – ou du poncif de propagande – de la fraternisation entre ouvriers et paysans en raison de la politique de collectivisation forcée en URSS entraînant victimisation ou culpabilisation des cultivateurs.

Et si la greffe prenait mieux loin du centre de l'Internationale ? Jean Vigreux aurait pu s'en tenir à cette chronique d'une difficile acculturation des enjeux paysans vue de Moscou et des cadres communistes. Mais l'historien des campagnes et du militantisme pense à la France même si, pour notre plus grand profit, il ne choisit pas le plus court chemin pour y revenir. En partant du constat qu'un grand nombre de campagnes européennes, de la Silésie à l'Andalousie, connaissent une situation révolutionnaire entre 1917 et 1919, l'auteur s'interroge sur la spécificité française du terreau de politisation communiste. Trois ingrédients s'érigent : l'importance de l'antimilitarisme et du pacifisme qui expliquent l'adhésion des ruraux à la SFIC à Tours, le rôle dominant des ouvriers agricoles et des petits propriétaires (Vigreux fait ainsi sienne la thèse stimulante de Boswell qui relativise le poids des métayers, cf. Laird Boswell, *Le Communisme rural en France. Le Limousin et la Dordogne de 1920 à 1939*, Limoges, PULIM, 2006) ; enfin, l'opposition, apparemment encore plus marquée en France qu'en Allemagne et en Italie, entre les deux lignes d'action des communistes aux champs, syndicale ou politique. Ce que montrent très bien les quatre et denses chapitres consacrés à la « nationalisation » du *Krestintern*, c'est la coexistence entre, d'un côté, une évolution transnationale des mots d'ordre communistes à la campagne (le « front unique » jusqu'en 1923, la bolchévisation de 1924 à 1928, la tactique « classe contre classe », puis celle du « Front populaire » après 1934), et de l'autre, une évolution liée aux rapports de force internes entre les Marius Vazeilles, Renaud Jean et autre Waldeck Rochet. Le Conseil paysan français (CPF), organe du *Krestintern*, voit le jour en 1924 sous l'impulsion de Vazeilles qui songe à instaurer une organisation paysanne indépendante animée par le parti comme peut l'être la CGT. Mais telle n'est pas la conception de l'autre grand leader communiste paysan, Renaud Jean, « le notable rouge » (p. 156) qui promet une ligne strictement politique non sans dénoncer quelques années plus tard le « manque de cohérence » du PCF face aux paysans, avant que Waldeck Rochet lui-même ne prône une stratégie de lutte agricole plus claire et visible. On saura gré à Jean Vigreux d'avoir parfaitement démonté la double tactique communiste aux champs : monopolisation de l'action des prolétaires agricoles (organisation des grandes grèves) et en même temps protection des petits propriétaires (avec des actions médiatiques contre l'impôt, les saisies et les expropriations). Défendre ces cultivateurs propriétaires, c'est reprendre l'antienne républicaine du combat des « petits » contre les « gros », ce que les communistes réussissent assez

bien dans le Var ou les Bouches-du-Rhône, même si le principal enseignement de ce volet de l'enquête reste le succès national de la « bolchévisation des ouvriers agricoles » par le PCF.

Il restait à s'interroger sur les conséquences concrètes sur le terrain de ces confrontations idéologiques et tactiques. L'expression « communisme au village » – qui rappelle avec bonheur le modèle agulhonien de la « République au village » – est tout sauf une commodité d'écriture dès lors qu'elle conduit à identifier des observatoires locaux où la politisation naît de la rencontre – et non de l'opposition – entre vecteurs externes d'imprégnation (slogans, théories, mots d'ordre nationaux et internationaux transportés par la presse et la propagande) et éléments internes d'agrégation d'une conscience et d'une pratique de la lutte paysanne. Certes, nous savons que la presse communiste agraire au niveau national, *La Voix paysanne* ou plus tard *La Terre*, joue un rôle important, mais elle ne serait pas aussi efficace sans le concours de feuilles locales comme *Jacques Bonhomme* ou *Le Vigneron rouge* que Jean Vigreux est allé débusquer dans les liasses des archives du *Krestintern*. Particulièrement évocateur se révèle ainsi l'itinéraire militant d'un Marius Sabre diffuseur actif du *Vigneron rouge*, fils de cultivateur et vigneron lui-même dans la Saône-et-Loire, passé du « socialisme extrémiste » au communisme en 1920, fidèle lecteur de *La Voix paysanne* – dont il dirigera la rédaction bourguignonne en 1926 – et fondateur d'un noyau du CPF au prix d'une mobilisation de toutes les forces locales républicaines et de gauche dont l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC). Les deux derniers chapitres de l'ouvrage consacrés aux alchimies locales sont peuplés de ces hommes, « véritables chevilles ouvrières de l'implantation communiste dans le monde rural » (p. 238), qui savent utiliser toutes les ressources locales (usage écrit des langues régionales et dialectes compris) pour rendre visible et audible le communisme dans l'espace physique et symbolique des campagnes.

De ce choix d'observatoires locaux situés en Périgord, en Limousin, en Bourgogne, dans le Sud-Ouest ou en Provence, l'auteur se garde de tirer une nouvelle cartographie systématique des campagnes rouges françaises. L'heure n'est certes plus aux grandes fresques siegfriediennes fondées sur l'exégèse électorale. Les « éclairages » locaux sont bien plus riches et éloquents qui nous font croiser, au détour de véritables morceaux de bravoure, les « cyclistes rouges » qui apportent la bonne parole sur les chemins de Dordogne ou le cortège des militants ouvriers et paysans venus rendre un dernier hommage au « vieux communard » Camélinat dans un cimetière de l'Yonne. On regrettera peut-être l'absence de quelques lignes plus synthétiques et comparatives sur ces diverses expériences régionales du communisme agricole français. On aurait pu, de la même façon, s'interroger davantage sur les formes et les réalités de la compétition politique à gauche dans les campagnes, et particulièrement sur le rôle des élites micro-urbaines ; pousser plus loin encore, peut-être, les observations sur le communisme comme alternative, tantôt victorieuse, tantôt défaite, du socialisme rural. Mais l'essentiel est ailleurs. Jean Vigreux emporte la conviction lorsqu'il suggère, fidèle à son postulat « cumulatif », que le dogmatisme idéologique était rhétoriquement nécessaire pour voir coexister le marteau et la faucille (au prix même d'un discours sur la collectivisation difficile à comprendre), mais sans jamais occulter la diffusion d'un discours de défense paysanne venu de l'agrarisme. Et surtout sans empêcher la victoire sur le terrain d'un pragmatisme comme forme d'imprégnation efficace du communisme.

Né de la rencontre heureuse entre la restitution raisonnée, parfois critique mais toujours scrupuleuse et respectueuse, d'une historiographie politique des campagnes françaises et des cultures « rouges » – on pense notamment à la présence dans le cheminement historiographique de Jean Vigreux, de la grande thèse de Jacques Girault sur le Var socialiste de l'entre-deux-guerres, des travaux de Laird

Boswell sur le Limousin, de ceux de Philippe Gratton sur la Corrèze, des réflexions sur la politique dans les campagnes de Pierre Barral, de Ronald Hubscher, d'Edouard Lynch, de Rose-Marie Lagrave, et plus récemment de celles de Dominique Danthieux et de Julian Mischi sur le militantisme communiste – et les recherches de première main aux archives françaises et dans les fonds moscovites du *Krestintern*, cet ouvrage original comble sans nul doute un vide. Le communisme agraire français – même si l'auteur n'use jamais de cette expression alors même qu'il s'arrête sur les tentations et les emprunts « agrariens » des cadres communistes paysans – a ainsi trouvé son historien. Un vrai spécialiste d'histoire sociale de la politique enfin soucieux de suivre toutes les étapes de l'itinéraire de politisation et refusant, avec détermination mais sans inutiles roulements de tambour, d'opposer une politisation « par le haut » à une politisation « par le bas ». Vigreux s'affranchit ainsi d'un schématisme persistant qui, pour redonner sens aux acteurs de la politisation locale, oublie que les deux processus sont solidaires, sa lecture rappelle que si les consignes venues du haut (de la direction du PCF et de Moscou) ne suffisent pas à donner un contenu à la politisation paysanne, les formes d'action locale – et parfois même communautaires – ne prennent sens que si elles se définissent par rapport à un ou plusieurs centres.

Malgré l'absence de précision géographique dans le titre, c'est bien la France qui intéresse au premier chef cet historien qui s'attache depuis quelques années à rouvrir le dossier du militantisme politique et de la conflictualité sociale autour d'un « long » Front populaire (cf. Xavier Vigna, Jean Vigreux, Serge Wolikow [dir.], *Le Pain, la paix, la liberté. Expériences et territoires du Front populaire*, Paris, La Dispute / Éditions sociales, 2006 et Jean Vigreux, *Le Front populaire 1934-1938*, Paris, Puf, 2011). La dimension internationale n'en est pas moins précieuse et subtilement intégrée : directement quand il s'agit d'éclairer le rôle du *Krestintern* et indirectement dès lors que l'on veut situer l'expérience communiste française dans la palette des communismes agraires européens. La conclusion qui s'impose sur la spécificité française relève d'un révisionnisme de bon aloi portant à la fois sur la périodisation et sur la morphologie politique. L'auteur démontre qu'il y a une datation haute de l'imprégnation communiste des campagnes françaises contrairement à la thèse qui fait de la résistance durant la Deuxième Guerre mondiale le creuset presque exclusif de l'apprentissage du communisme aux champs. Mais si dès l'entre-deux-guerres le communisme paysan progresse jusqu'à occuper sa place dans la subculture radicale française, c'est bien parce que, selon l'hypothèse de Jean Vigreux, cette famille politique fonctionne de façon syncrétique en s'insérant parfaitement dans la lignée de la République émancipatrice française, respectueuse de l'égalité comme de la propriété, mais en prenant soin de faire du peuple des travailleurs agricoles, avec ou sans terre, les héros de sa geste, sans opposer les ouvriers et citadins aux paysans et aux ruraux : la « faucille après le marteau », si l'on veut, mais avec et non pas « contre le marteau ».

Dès lors, faire l'histoire du communisme paysan français revenait à s'interroger sur l'une des manifestations les plus intéressantes du communisme pluriel à travers sa capacité à affronter les tensions et les contradictions entre impératifs internationalistes et situation nationale, comme entre idéologie et stratégie de conquête politique. La question subsidiaire – mais qui nous ferait basculer dans l'histoire régressive – serait de savoir si ce mortier composite n'était pas à lui seul une garantie de solidité pour ces bastions communistes plus durables à la campagne qu'en ville.

Gilles PÉCOUT

Anne-Laure Anizan, *Paul Painlevé. Science et politique de la Belle Époque aux années trente*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2012, 434 p.

Paul Painlevé (1863-1933) fut tour à tour un mathématicien brillant, auteur de plus d'une centaine d'articles reconnus par ses pairs, et un homme politique de premier plan, député de Paris à partir de 1910, ministre à de nombreuses reprises pendant et après la Grande Guerre et enfin président du Conseil en 1917 et de nouveau en 1925. C'est cette double vie de savant et d'homme politique qui rend si difficile à appréhender le personnage dans sa globalité. Telle est pourtant l'ambition que se fixe Anne-Laure Anizan en consacrant à ce riche personnage sa première biographie scientifique, tirée de sa thèse soutenue au Centre d'histoire de Sciences po sous la direction de Serge Berstein, qui signe la préface du livre. Un colloque de 2003 avait certes ouvert de nombreuses pistes en confrontant les points de vue d'historiens des sciences et d'historiens du politique sur Paul Painlevé (Claudine Fontanon et Robert Frank [dir.], *Paul Painlevé (1863-1933), un savant en politique*, Actes du colloque tenu au CNAM le 22 mai 2003, Rennes, PUR, 2006), mais sa division thématique, tout en donnant la mesure de la richesse du personnage, ne permettait pas d'en appréhender complètement l'unité, que Robert Frank pressentait pourtant dans ses conclusions.

L'ouvrage ne relève certes pas de l'histoire des sciences et son approche du savant est davantage centrée sur son statut social et sur les réseaux académiques qu'il lui ouvre que sur son apport à l'histoire interne des sciences mathématiques. L'auteur s'efforce en revanche d'établir la continuité entre le scientifique et le politique. Dans une structure naturellement chronologique, qui s'ouvre en nuancant le récit cultivé par le savant lui-même d'une ascension sociale méritocratique à partir d'origines modestes – son père était un imprimeur lettré et relativement aisé – jusqu'à l'École normale supérieure et au doctorat en mathématiques, elle cherche d'abord à déceler les déclencheurs qui ont conduit le savant à s'intéresser à la politique. L'Affaire Dreyfus, d'abord, joue clairement un rôle de pivot : Painlevé y intervient d'abord en tant qu'expert avant que les falsifications de son témoignage par les antidreyfusards ne le poussent dans le camp des défenseurs du capitaine ; puis son intérêt précoce pour l'aviation lui confère une expertise indiscutée dans les questions militaires qui devient pour lui le pont le plus naturel vers la carrière politique : son implication dans diverses associations visant à promouvoir l'aéronautique en France et sa participation très médiatisée à un vol expérimental à bord de l'avion de Wilbur Wright doublent sa légitimité scientifique d'une expérience de terrain, qui renforcent l'audience de cet avocat inlassable du développement de l'aviation militaire, dont les premières responsabilités parlementaires importantes sont exercées comme rapporteur du budget de la Marine. Plus tard, Anne-Laure Anizan montre ce qui reste du scientifique lorsque la vie politique l'a éloigné de ses recherches ; il s'agit alors d'étudier « l'ombre portée du savant » sur un homme politique républicain et modéré. Au-delà de la notabilité et de la légitimité qu'un mathématicien peut tirer de sa renommée dans la circonscription de la Sorbonne, elle s'attache à montrer que par ses arguments électoraux, ses modes de sociabilité, voire parfois par ses procédés politiques, marqués par le rationalisme et la méthode expérimentale, Painlevé demeure marqué par sa formation et son statut de scientifique.

En raison de cette ambition, cette thèse s'inscrit dans le paysage encore clairsemé des travaux sur l'engagement politique des scientifiques sous la Troisième République, dans la lignée des recherches déjà consacrées au physicien Paul Langevin (Bernadette Bensaude-Vincent, *Langevin. Science et vigilance*, Paris, Belin, 1987) ou au mathématicien Émile Borel (Jean-Michel Guieu, « L'engagement européen d'un grand

mathématicien français. Émile Borel et la “Coopération européenne” des années vingt aux années quarante », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, n° 5, été 1998). Painlevé occupe dans ce champ une position à la fois privilégiée et marginale au sens où c'est de loin celui dont la carrière politique a été la plus brillante, mais qu'il n'a atteint les postes les plus élevés de la République qu'au prix d'un renoncement quasi-complet à sa carrière scientifique, là où Borel et Langevin conservaient une activité de recherche non secondaire. En ce sens, la continuité entre science et politique trouve malgré tout ses limites, puisque l'entrée en politique s'apparente de plus en plus nettement à un renoncement à la science. Cette origine scientifique demeure pourtant attachée au personnage au point de lui conserver une image publique relativement consensuelle ; l'analyse des articles de presse qui lui sont consacrés, et jusqu'aux caricatures réunies dans le cahier central, montre qu'à l'exception des communistes et d'une partie de l'extrême-droite, Painlevé a toujours bénéficié d'une aura scientifique suffisante pour le préserver des attaques les plus virulentes. Le livre montre ainsi combien le double statut de Painlevé a pesé dans la décision de lui offrir des funérailles nationales au Panthéon, alors même qu'un scientifique d'une ampleur plus considérable encore comme le docteur Calmette disparu au même moment n'était pas gratifié de tels honneurs, pas plus que les hommes politiques qu'avait côtoyés Painlevé.

Même si l'intérêt premier de la biographie de Paul Painlevé tient d'abord à son statut de « savant en politique » selon le titre de la thèse, l'étude minutieuse de ses écrits et discours permet d'approfondir la compréhension de la mouvance républicaine-socialiste, que l'historiographie avait tendance à négliger au bénéfice du socialisme et du radicalisme jusqu'aux travaux d'Yves Billard (« Un parti républicain-socialiste a vraiment existé », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 51, 1996, pp. 43-55. Cet article est tiré d'une thèse soutenue en 1993 à l'Université Paris 4 sous la direction de Jean-Marie Mayeur). Si l'ambition personnelle de Painlevé explique en partie un itinéraire politique globalement marqué par un glissement de la gauche vers le centre, Anne-Laure Anizan s'ingénie avec succès à reconstituer la cohérence d'un politique qui ne fut pas un homme de parti mais de convictions profondément républicaines et ancrées à gauche, confronté à la réalité du pouvoir. Par un mélange d'indépendance d'esprit, de refus de la discipline de parti dans un espace politique en pleine structuration et d'attachement à sa singularité de scientifique, Painlevé incarne bel et bien, selon les termes de Serge Berstein, « l'archétype d'un moment politique de l'histoire de France » (p. 14).

Dans le contexte commémoratif de la Première Guerre qui se met en place, les apports du livre sur le rôle de Painlevé pendant la guerre méritent enfin d'être soulignés : la description de la persévérance du député parisien à exiger un contrôle accru du Parlement sur la conduite de la guerre n'est sans doute pas étrangère à l'attribution d'une mention spéciale du jury du prix de thèse de l'Assemblée nationale à la thèse dont est tiré cet ouvrage. On y devine la conviction sincère qu'une association plus étroite des commissions parlementaires aux décisions stratégiques éclairerait le gouvernement par des avis techniques en même temps qu'elle offrirait une garantie de contrôle démocratique. L'organisation de la guerre scientifique, dont Painlevé fut un acteur éminent en tant que président de la commission supérieure des Inventions intéressant la Défense nationale puis à la tête d'un grand ministère de l'Instruction publique conservant cette attribution, apparaît comme le point de convergence le plus net entre le scientifique et l'homme politique. Le travail de réhabilitation du président du Conseil de 1917, souvent associé aux répressions des mutineries et à la fin de l'Union sacrée, n'est peut-être pas totalement dénué d'un effet d'empathie propre au genre biographique, mais il est fondé sur une analyse solide des comptes rendus des conseils de guerre qui montrent le rôle de Painlevé pour tenter d'atténuer la dureté de la répression.

Le seul élément qui vient à manquer dans ce tableau très complet d'un homme aux multiples facettes concerne le statut international d'un mathématicien qui fut, dès 1897, membre du premier congrès des mathématiciens de Zurich et qui entra dès alors dans un réseau scientifique de dimension européenne sinon mondiale qu'il ne cessa jamais de cultiver, aussi bien pendant la guerre, quand il fut à la tête de la commission supérieure des Inventions intéressant la Défense nationale et fut en contact avec des homologues britanniques et italiens, qu'au lendemain du conflit grâce à sa participation au Conseil international des recherches. Seule sa présidence de l'Institut international de coopération intellectuelle fait l'objet d'un paragraphe approfondi, mais il aurait sans doute été possible de retrouver dans cette réunion d'intellectuels les différentes strates et réseaux qui ont marqué les étapes de la carrière scientifique et politique de Painlevé, des congrès scientifiques internationaux aux homologues politiques. Peut-être un usage plus important des lettres échangées avec des correspondants étrangers aurait-il permis de mieux saisir cette réalité, même si l'on devine la difficulté qu'il y aurait à ajouter cette ressource par nature éclatée dans toute l'Europe à un ensemble déjà particulièrement riche puisqu'il regroupe les fonds personnels du parlementaire et du ministre, une analyse extensive de la presse ainsi que de nombreux ouvrages à caractère de source publiés par des savants ou des hommes politiques qui ont côtoyé Painlevé.

Paul Painlevé ressort donc de ce livre au style aussi minutieux qu'efficace à la fois comme un paradigme de ce que Christophe Charle a appelé la « République des universitaires » (*La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994) et comme un cas assez unique de spécialiste des sciences dures parvenu au sommet de la carrière politique. Cette spécificité rendait à elle seule le livre d'Anne-Laure Anizan indispensable.

Antonin DURAND

*Pierre Broué. Un historien engagé dans le siècle*, dossier de *Dissidences*, vol. 11, mai 2012, 191 p.

À l'issue d'une journée d'études et d'hommages tenue à Dijon en 2010, la revue *Dissidences* publie le premier ensemble dédié à Pierre Broué (1926-2005). J'ai moi-même croisé à la fin des années 1990 cet historien passionné, auquel les possibilités apportées par l'ouverture des archives à Moscou semblaient donner un nouvel élan politique et intellectuel. Car c'est bien le lien entre militantisme et métier d'historien qui forme le fil rouge d'une vie retracée dans la notice du *Maitron* de Jean-Guillaume Lanuque, opportunément rééditée en ouverture du volume. Khâgneux à Paris sous l'Occupation, résistant, Pierre Broué quitte très vite le Parti communiste pour se rapprocher de la section française de la IV<sup>e</sup> Internationale. Membre de la direction des Jeunesses communistes internationalistes puis du bureau du Parti communiste internationaliste « exclu », devenu Organisation communiste internationaliste, Pierre Broué devient également dirigeant syndicaliste au SNES et au SNESup. Trois contributions du dossier (Jean Hentzgen, Mathieu Le Tallec, Pierre Saccoman) débrouillent l'écheveau complexe des conflits internes au mouvement trotskyste et éclairent des moments forts de cet itinéraire politique : le sens d'un militantisme internationaliste face aux crises de Cuba, de Pologne et de Hongrie, le moment 1968 vécu à l'échelle de la ville de Grenoble. Plus dispersés sont les éléments qui permettent de comprendre d'une part « l'entrisme » syndicaliste et politique, à la fois rejeté (il refuse d'entrer au PCF) et pratiqué (il est

membre de l'éphémère Parti socialiste autonome à la fin des années 1950), d'autre part l'attitude de Broué dans les années 1980, son espoir dans une nouvelle étape du socialisme initiée par la Perestroïka, son exclusion de l'OCI en 1988.

Cet investissement marquera une carrière de professeur dans le secondaire, puis à l'Institut d'études politiques de Grenoble, dont les heurts (échec à l'agrégation, lenteur de sa promotion au professorat, échec de la création d'une équipe de recherches au CNRS) sont à lire à l'aune de la « politique de l'apolitisme » (selon l'expression de Christophe Charle) affirmée par l'Université française. En ces années 1960-1990, les enjeux politiques y demeurent à la fois fondamentaux et largement souterrains. On peut regretter que les auteurs ne replacent pas davantage cet itinéraire dans l'histoire de la politisation des intellectuels et des universitaires (Christophe Charle, Rémy Rieffel, Frédérique Matonti), notamment face aux pays communistes (Laurent Jalabert). On comprendrait alors mieux une singularité à la fois subie et voulue. Gérard Roche retrace ainsi l'histoire de l'Institut Léon Trotsky et Jean-Guillaume Lanuque celle des *Cahiers* éponymes. Broué engage largement son énergie de chercheur et de maître dans ce réseau dont le caractère militant oriente l'organisation (une autorisation est demandée à l'OCI pour sa création en 1977...), le financement, les priorités éditoriales, les relations de travail. J.-G. Lanuque présente également la réception critique du maître ouvrage de Broué, sa biographie de Trotsky parue en 1988.

Comme le souligne Michel Dreyfus dans la première des contributions consacrées à Pierre Broué historien, toute son œuvre s'explique fondamentalement par ses choix politiques, d'abord dans les thèmes choisis : sa thèse sur la révolution allemande de 1923, la guerre d'Espagne, le parti bolchevique, l'Internationale communiste, et bien sûr Trotsky et le trotskysme. C'est aussi la méthodologie et même l'écriture, analysées par Gilles Vergnon et Ludivine Bantigny, qui se comprennent ainsi. Broué fait une histoire de l'organisation communiste sans vraiment s'intéresser à l'histoire sociale du communisme. Il se passionne pour les débats et les stratégies, dénonce la lutte contre la répression qui frappe l'opposition à Staline, élucide les pseudonymes. Sa narration lyrique se laisse guider par la temporalité révolutionnaire. L'ensemble des contributions à ce dossier apporte beaucoup au problème fondamental rencontré dès les années 1930 par les historiens du communisme, plus encore par ceux qui tentaient de faire l'histoire du communisme non soviétique, à savoir la quête de sources. Travaillant d'abord à l'établissement de textes occultés ou falsifiés, Pierre Broué n'utilise le témoignage oral que par défaut. Ce sont les archives qu'il traquera toute sa vie avec son équipe, archives perçues comme preuves nécessaires pour fonder une histoire contestée. Il est ainsi le premier à consulter le fonds Trotsky ouvert à Harvard dans les années 1980, avec un appétit dont témoigne le rapport de recherche publié en annexe.

Enfin, toutes les analyses proposées convergent pour reconnaître que Broué resta fidèle à une certaine lecture de l'histoire, défendant une révolution russe trahie par Staline, n'hésitant pas à régler ses comptes avec d'autres historiens du trotskisme. Ancrée dans une certitude engagée toujours entière à la fin de sa vie, ce qui laissait son public fasciné ou effaré, cette partialité assumée (dans ses derniers ouvrages surtout) ne fit pas réellement l'objet d'une réflexivité épistémologique. L'historien, lui-même acteur de plusieurs affaires d'exclusions ou d'accusations de collaboration avec la CIA à l'intérieur de son parti, ne semble ainsi jamais avoir mis en relation sa propre expérience avec l'histoire de l'URSS dans les années 1920 et 1930. À un deuxième niveau, cette perspective réflexive se révèle encore délicate pour les auteurs du dossier eux-mêmes. Si la revue *Dissidences* proclame une « sympathie critique constructive » à l'égard de son objet d'études, la posture des auteurs, tous proches de Broué ou engagés à un titre ou un autre dans le mouvement trotskyste, se révèle très variable. Certains se cantonnent au rôle du « témoin », d'autres emploient le « je » et

rappellent leur propre itinéraire pour situer leur analyse, d'autres enfin font silence sur leur passé politique. Panorama fragmenté mais passionnant et inédit de l'écriture de l'entrée du mouvement communiste dans l'histoire savante dans les années 1950-2000, cette réflexion sur l'itinéraire et l'œuvre de Pierre Broué ouvre ainsi bien des perspectives sur une question plus vaste : comment écrire l'histoire d'une organisation dans laquelle on est soi-même engagé, qui plus est lorsqu'on est un marxiste, pour lequel une histoire non politique n'existe pas ?

Sophie CŒURÉ

Jean-Marie Soutou, *Un diplomate engagé. Mémoires 1939-1979*, Paris, Éditions De Fallois, 2011, 555 p.

Jean-Marie Soutou fut un diplomate français de premier plan des années 1950 aux années 1970. Entré au Quai d'Orsay en 1945, il termine sa carrière au poste prestigieux de secrétaire général du ministère en 1979, après avoir occupé d'importantes responsabilités à Paris, Belgrade, Moscou, Milan, Alger et Bruxelles. Jean-Marie Soutou étant décédé en 2003, c'est à son fils, l'historien Georges-Henri Soutou, que l'on doit cet ouvrage, rédigé à partir d'environ 70 entretiens réalisés entre 1999 et 2003 par Jean-Marie Soutou et son collègue, le diplomate Jean-François de Noiville. Outre un travail de retranscription des entretiens, Georges-Henri Soutou a sélectionné, transformé en monologue, ordonné et annoté le texte brut, rédigeant également une préface qui explique sa méthode ainsi qu'une postface qui résume le parcours de son père pour la période 1976-1979. Original dans sa composition, l'ouvrage l'est aussi dans son contenu – qui ne relève que partiellement du genre des « mémoires ». Dans certains chapitres, Jean-Marie Soutou raconte bien son itinéraire personnel et professionnel, mais dans d'autres il commente des événements historiques vécus ou fait part de ses réflexions sur des personnalités qu'il a connues, tels Pierre Mendès-France, le général de Gaulle, Georges Pompidou, Jacques Foccart ou encore le président algérien Houari Boumediène.

Cet ouvrage n'offre pas de révélations fracassantes sur la politique étrangère française mais il permet de jeter un regard à l'intérieur de la « machine diplomatique ». En effet, Jean-Marie Soutou n'hésite pas à revenir en détails sur le processus de décision à l'œuvre lors des négociations auxquelles il a participé. La mise en place des accords de Paris d'octobre 1954, solution de rechange après l'échec de la Communauté Européenne de Défense ou encore la négociation des plans Fouchet d'union européenne en 1961-1962 font ainsi l'objet d'analyses précises et documentées, l'auteur citant et commentant les notes qu'il a rédigées à l'époque. Dans cette perspective, les *Mémoires* de Jean-Marie Soutou offrent un complément utile à la consultation des archives diplomatiques. Toutefois, le véritable intérêt de cet ouvrage tient dans sa dimension autobiographique. Les *Mémoires* dressent en effet le portrait d'un haut fonctionnaire atypique, radioélectricien de formation, intégré parmi les cadres du Quai d'Orsay en 1945 après un engagement précoce dans la résistance.

« Diplomate engagé », Jean-Marie Soutou l'est sans conteste, n'hésitant pas à exprimer ses convictions personnelles auprès des décideurs politiques. Parmi ses engagements dans la durée, la défense d'un projet européen qui tend vers davantage d'intégration entre les pays membres – à l'instar des conceptions de Jean Monnet –, lui vaut d'être suspect aux yeux de l'entourage très peu « européen » de Pierre Mendès-France, dont il dirige le cabinet diplomatique en 1954-1955. Chargé de

préparer les négociations en vue d'une Union politique européenne en 1961-1962, il regrette l'attitude du général de Gaulle, principal responsable, selon lui, de l'échec du plan Fouchet II. Autre constante dans le parcours de Jean-Marie Soutou : sa volonté de résister au communisme soviétique et de jouer le jeu de l'alliance atlantique. À Moscou, où il est numéro deux de l'ambassade de France entre 1956 et 1958, ses analyses discordantes avec celles de l'ambassadeur Maurice Dejean, qui est partisan d'un rapprochement franco-soviétique, lui valent ainsi un départ précipité, après seulement dix-huit mois en poste.

Son rejet de la colonisation dans les années 1950 trouve un prolongement dans son travail à la tête de la direction d'Afrique-Levant du Quai d'Orsay entre 1962 et 1966. Critique à l'égard de la politique du « pré-carré » français, il entre alors en conflit avec Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » de l'Élysée, dont il regrette la « courte vue ». Ambassadeur de France en Algérie entre 1971 et 1975, Soutou assume la délicate mission de maintenir une présence française dans un pays qui se tourne de plus en plus vers l'URSS. Apprécié du président Boumedienne, Soutou conclut sa mission par une visite réussie de Valéry Giscard d'Estaing en Algérie en avril 1975. Cela lui vaut sa nomination au poste stratégique de représentant permanent auprès des Communautés européennes à Bruxelles quelques mois plus tard. Durant cette brève mission d'un an et demi, Soutou défend le projet d'une « Europe organisée », constituant un pôle d'attraction pour des pays extérieurs comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Il défend également le travail de la Commission, critiqué par les gaullistes à Paris. Devenu ensuite secrétaire général du Quai d'Orsay, Soutou termine sa carrière à un poste où il est quotidiennement en contact avec les plus hauts responsables de l'État. L'absence d'entretiens pour cette période empêche toutefois de connaître son rôle exact dans les dossiers qui ont marqué la fin des années 1970.

Pour comprendre les engagements de Jean-Marie Soutou diplomate, il faut revenir sur l'itinéraire du jeune homme puis du résistant qu'il a été. Âgé de seulement 20 ans, il est associé à la création de la revue *Esprit* en 1932, dont il devient le correspondant à Pau. Entretenant des contacts étroits avec les républicains espagnols, il est très tôt sensibilisé aux menaces que représentent tant le nazisme que le communisme soviétique, qu'il voit à l'œuvre dans la guerre civile. Mobilisé en 1939-1940, il travaille ensuite pour « l'Amitié chrétienne », une organisation d'aide aux étrangers qui mène une double activité officielle et clandestine en zone libre. Il participe à ce titre en août 1942 à Vénissieux au sauvetage de plusieurs dizaines d'enfants juifs promis à la déportation. Brièvement arrêté par la Gestapo en janvier 1943, Soutou doit quitter la France et s'installer à Genève en Suisse, où il est chargé des relations avec la presse de la délégation des Mouvements Unis de la Résistance puis attaché de presse de l'ambassade du GPRF à Berne. C'est dans ce contexte qu'il apprend le métier de diplomate et qu'il forge ses convictions européennes, participant notamment en mai 1944 à la rédaction d'un projet de déclaration des Résistances européennes qui ouvre la voie aux futurs projets d'union européenne.

S'il peut y avoir une part de reconstruction dans ces *Mémoires*, il ne fait aucun doute que Jean-Marie Soutou a été l'un des grands diplomates français du second XX<sup>e</sup> siècle. Ses prises de position ont pesé au Quai d'Orsay, en particulier sur les dossiers européens et sur les questions Est-Ouest, dont il était l'un des spécialistes reconnus. Dans ce sens, ces *Mémoires* sont les bienvenus pour tous ceux qui s'intéressent à la vie internationale des années 1945-1979. L'ouvrage reste toutefois, en raison de sa nature si particulière, d'un usage délicat. Il faut souhaiter, comme l'indique Georges-Henri Soutou dans sa préface, que l'ensemble de la « matière brute » qui a servi sa rédaction, soit bientôt mis à la disposition des chercheurs.

Matthieu OSMONT

Louis Clerc, *La Finlande et l'Europe du Nord dans la diplomatie française. Relations bilatérales et intérêt national dans les considérations finlandaises et nordiques des diplomates et militaires français, 1917-1940*, Bruxelles, Berne, Berlin, Francfort, New York, Oxford, Vienne, P.I.E. Peter Lang, « Enjeux Internationaux » 18, 2011, 381 p.

Dans le champ des recherches sur l'histoire diplomatique française de l'Entre-deux-guerres, l'espace baltique est longtemps resté *terra incognita*. Depuis quelques années cependant, des ouvrages paraissent qui explorent l'insertion de l'Europe du Nord dans l'histoire continentale. C'est le cas de l'ouvrage que Louis Clerc, maître de conférences à l'Université de Turku, a tiré de sa thèse : *Relations bilatérales et intérêt national dans les considérations finlandaises et nordiques des diplomates et militaires français, 1917-1940*. En une réflexion agréablement ramassée en 3 chapitres, l'auteur analyse à la fois le rôle sur le long terme des relations franco-finlandaises et les facteurs structurant les perspectives adoptées par les dirigeants français en matière de politique étrangère. Sans gommer les périodes de basse intensité de ces relations, et le rôle mineur qui leur est alors dévolu, il met en lumière des éléments indispensables à une compréhension fine de la diplomatie de la Troisième République face à l'Allemagne – le spectre de la Finlande germanophile –, la Russie – le nouvel État dont la France reconnaît l'indépendance le 4 janvier 1918 est tout de même issu de la désagrégation de l'allié russe – et même la Pologne que l'on retrouve derrière bien des dossiers. Les enjeux finlandais sont également envisagés par eux-mêmes et non uniquement dans l'ombre des plus grands voisins. On réalise alors l'ancienneté du fameux « modèle scandinave » que l'on célèbre encore régulièrement de nos jours : dès les années 1910, le grand-duché est cité en exemple par les progressistes sur les questions de vote des femmes et de condition ouvrière ; dans les décennies suivantes, l'ambassade s'érige en vitrine d'une Finlande « neutre, pacifique, économiquement prospère, démocratique, raisonnablement progressiste, respectueuse du droit international, abritant une population saine, sportive, ouverte au tourisme, etc. » (p. 149). Cette image est favorisée par la dense activité déployée par la délégation finlandaise à la SDN, notamment autour de la conférence du désarmement, activité qui nourrit l'un des principaux vecteurs des relations bilatérales entre la France et le chantre de l'utopie du nationalisme modéré et pacifique. Mais bien entendu, si globalement la France apprécie que les Nordiques viennent renforcer la sécurité collective en soutenant sans faille les institutions genevoises, l'opinion conservatrice ne se fait pas faute de leur rappeler de se taire lorsque négocient les grandes puissances : certains réflexes sont là aussi déjà bien enkystés.

Entre projections et déceptions françaises, le lecteur suit les évolutions des perceptions politiques et militaires : ainsi, au gré des événements, la « bonne petite Finlande » peut se muer en agent allemand, comme à la fin de la Première Guerre mondiale, lorsque missions militaires puis représentations diplomatiques vont être chargées de la surveiller et la faire rentrer dans les rangs. De ce point de vue, les initiatives commerciales et financières françaises sont une nouvelle illustration de « l'impérialisme du pauvre » défini par Georges-Henri Soutou, et les contacts pris dans ce cadre servent autant à sécuriser les voies commerciales vers la Russie qu'à lutter contre le matériel allemand, notamment les hydravions, afin de mettre sur pied une armée finlandaise indépendante. Autre aspect de la diplomatie française observé par exemple en Tchécoslovaquie ou en Pologne, les mauvaises relations entre missions militaires et agents diplomatiques se retrouvent dans le cas finlandais, alors qu'officiers et hauts fonctionnaires ne considèrent pas du même œil le nouveau pays

en 1919 : faut-il privilégier sa stabilisation et la normalisation des relations bilatérales, ou en faire la base d'une intervention antibolchevique ? Car pour le maréchal Foch, la Finlande constitue bel et bien une place d'armes. Et une fois définitivement abandonnée l'idée d'un soutien direct aux Russes Blancs, la Finlande reste dans les années 1920 l'extension septentrionale de la Barrière de l'Est, « la marge nord d'une organisation imaginée à Paris pour (...) équilibrer l'Allemagne, l'isoler du territoire russe et encercler les bolcheviques » (p. 131).

Dans les années 1930, le dossier finlandais mène à revisiter et ré-informer les grands rendez-vous de la scène européenne : la question ingrienne, province autonome à la frontière finno-soviétique, illustre ainsi le tournant aboulique pris par la SDN en 1931 ; de même, l'approche par le biais finlandais du Pacte oriental défendu par Barthou ouvre de nouveaux débats sur cette initiative française. Durant cette décennie de montée des tensions, la Finlande, comme « tous les petits [sic] États situés entre URSS et Allemagne [...] dépend de la volonté générale des Français de trouver des solutions pour l'apaisement et le renforcement des solidarités face à Hitler, en impliquant la SDN mais aussi dans certaines conditions l'URSS » (p. 222). À l'instar des inquiétudes soulevées par la Pologne, les orientations finlandaises ne laissent pas de susciter la méfiance française : dans l'un comme l'autre cas, on craint que l'antisoviétisme ne justifie un rapprochement avec l'Allemagne quel que soit son régime : ce serait alors toute la Baltique qui basculerait dans la sphère germanique, cauchemar qu'alimentent par exemple les rumeurs d'accord naval entre Helsinki, Varsovie et Berlin dans la presse parisienne de 1935 (p. 231).

L'étude se clôt sur la période 1938-1940, des ambiguïtés de l'Après-Munich à la Guerre d'hiver, en passant par « l'engouement pour la Finlande » (p. 265) que suscite le traumatisme né du pacte germano-soviétique. On appréciera particulièrement l'analyse des réactions françaises durant la guerre finno-soviétique déclenchée le 30 novembre 1939, événement catalyseur des dynamiques propres à la « Drôle de guerre », comme des perceptions héritées du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cet ouvrage, fruit de recherches minutieuses opérées dans les archives françaises et finlandaises, constitue un double apport à l'histoire diplomatique. Il permet d'abord de largement découvrir un pan entier de la politique étrangère de la Troisième République ; d'autre part, il offre sur des sujets plus connus des exemples neufs et originaux. À ce double titre, il contribue à renouveler la discipline.

Isabelle DAVION

Pierre Bourdieu, *Sur L'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir / Seuil, 2012, 658 p.

À plusieurs reprises, dans ses cours sur l'État, Pierre Bourdieu souligne qu'il ne savait pas exactement ce qu'il faisait ni ce qu'il cherchait dans ses travaux antérieurs sur l'école et la « culture légitime », le capital culturel, le pouvoir symbolique ou le rapport entre l'espace social global et les champs : en fait, sans en être conscient, il étudiait l'État. Ces cours qui, excellentement édités, produisent sur le lecteur une impression saisissante, sont tout entier placés sous le signe d'une sorte de découverte rétrospective qui eût pu ne jamais être faite (d'où, chez Bourdieu, une certaine angoisse qui se manifeste jusqu'au comique par l'ambivalence des jugements qu'il porte sur l'œuvre de Norbert Elias, ce rival qui, lui, fit reposer primordialement ses théories sociologiques sur l'examen du processus de développement étatique) : l'État

est partout, les « effets d'État » sont omniprésents et structurent l'ensemble des relations sociales. En même temps, tout le génie du sociologue français est de retourner en sa faveur cet « oubli » et de l'analyser à la façon du psychanalyste : si l'État parlait en lui sans qu'il eût conscience de parler de l'État, c'est donc qu'il existe quelque chose comme un *inconscient d'État*. Cet inconscient constitue le véritable objet – la véritable quête – de *Sur l'État*.

La publication de cette somme vient ainsi confirmer ce que l'on pouvait deviner au détour de quelque boutade (s'agissant, par exemple, de tel projet de « Société mondiale pour la socioanalyse ») : Bourdieu a bel et bien tenté de faire du point de vue de la connaissance et de l'auto-connaissance des sociétés humaines ce que Freud a fait pour le psychisme humain, à savoir imposer une nouvelle manière de parler déterminée par la ressaisie consciente de tout ce que nos actes et pensées doivent à des relations dont *la vérité* nous échappe (telle est la raison d'être des concepts d'habitus et de violence symbolique).

La méthode socioanalytique bourdieusienne tient en trois mots que l'on peut relier pour le plaisir de la rime : « *régressivité* » (l'enquête par régressions successives), *relativité* (perception des interdépendances et raisonnement *relativement* à), *réflexivité* (la pensée réflexive ou le fait d'entrer en possession de ses propres déterminations). Jamais, peut-être, il n'avait été donné au lecteur d'en prendre connaissance sous une forme aussi achevée (et accessible) que dans *Sur l'État*. C'est pourquoi l'accueil plutôt tiède réservé jusqu'à présent à ce livre est assez inexplicable.

Certes, Bourdieu est un peu victime des contraintes mêlées de l'enseignement et de la parole orale. Il est parfois étonnamment scolaire (quoiqu'il s'en défende). Il peut donner au lecteur hâtif le sentiment d'empiler les fiches de lecture. S'il est lucide quant aux intérêts sociaux attachés à la perpétuation de l'opposition entre le sociologue en tant qu'il étudie des lois invariantes et l'historien en tant qu'il se penche sur des cas situés et datés (pp. 144-145), il ne cesse d'adopter à l'égard des historiens, qu'il titille avec un plaisir non dissimulé, la posture souveraine de celui qui parvient à dégager de leurs recherches empiriques des modèles généraux. Et il manque à ses principes en hypostasiant régulièrement le mot État. Mais l'essentiel est ailleurs. Outre qu'il fait preuve d'une érudition absolument époustouflante et qu'il démontre qu'un grand penseur peut être également un grand lecteur, qu'il brille par son art consommé de la formule aussi fulgurante que profonde, Bourdieu nous donne surtout des clés pour comprendre l'émergence des *sociétés étatiques de champs*, ces sociétés structurées par un ensemble d'univers d'activités et de production immanents tous plus ou moins dépendants de la sphère étatique, ainsi que la singularité de la structure de la personnalité des membres de ces sociétés (structure marquée par une sorte de cohabitation entre un inconscient familial de type affectif et un inconscient étatique de type cognitif). Qu'il théorise d'ailleurs cet inconscient étatique en ignorant totalement l'inconscient sexuel freudien et en n'ayant rien à dire de la psychanalyse, hormis quelques hypothèses audacieuses mais peu convaincantes sur le Surmoi (pp. 90-91), est tout à fait symptomatique de la dissociation historique des registres relationnels subsumés sous les vocables « psychique » ou « social » – dissociation qui détermine, donc, le développement de la personnalité des individus qui naissent dans les sociétés humaines étatiques fortement différenciées (à l'origine, les sociétés européennes) et qui a très probablement à voir, sur la longue durée, avec ce que Bourdieu nous dit des transformations du mode de reproduction familiale et du déclin du modèle de la famille en tant que « principe de construction de toute réalité sociale possible » (p. 387).

Le processus de refoulement constitutif de l'inconscient national-étatique (comme il conviendrait plus précisément de le nommer) est d'une nature particulière. Il n'est pas lié directement au fonctionnement biologiquement déterminé de la mémoire

humaine ni à la spécificité des désirs sexuels, comme c'est le cas s'agissant de la formation de l'inconscient freudien, et il n'opère pas à l'intérieur d'une configuration relationnelle aussi précisément circonscrite que le fameux triangle œdipien. Il relève d'une sorte d'oubli collectivement orchestré. Il doit, indique Bourdieu, à la fonction de reproduction et de légitimation des positions de pouvoir jouée centralement par l'École ; et à la logique même de l'apprentissage scolaire dès le plus jeune âge qui favorise l'inscription dans les cerveaux – différenciellement selon les trajectoires – et la naturalisation d'automatismes de langage, d'habitudes de pensée, de schèmes classificatoires et de manières de percevoir l'ordre du monde et les problèmes de son agencement.

En outre, si la formation de l'inconscient freudien est à rechercher de façon privilégiée, à chaque génération et pour chaque individu particulier, au croisement du processus de maturation humaine et des relations affectives enfants-parents, la formation de l'inconscient national-étatique renvoie à l'accumulation transgénérationnelle de strates de relations qui supposent, pour être comprises, d'être investiguées dans le moindre détail. C'est pourquoi, idéalement, Bourdieu eût voulu pouvoir décrire toutes les « inventions » – « petites » et « grandes » – ayant « fait l'État » et les réinscrire dans les espaces structurés de positions sans lesquels elles n'eussent revêtu aucun caractère de nécessité. L'originalité de sa démarche est de substituer à l'État ce qu'il appelle les « actes d'État », ces « actes autorisés, dotés d'une autorité qui, de proche en proche, par une série de délégations en chaîne, renvoie à un lieu ultime [...] : l'État » (p. 27). Ainsi explique-t-il, lors de son premier cours, comment, enquêtant sur les choix individuels de devenir propriétaire ou locataire, il en est venu à s'intéresser aux conditions institutionnelles de production de l'offre et de la demande de maisons, à reconstruire chaque état de l'espace multidimensionnel – le « champ administratif » – au sein duquel ces règlements ont été négociés, à écrire l'histoire de tous les corps parties prenantes et à retracer la trajectoire de l'ensemble des agents intéressés : « Est-ce que l'histoire du champ administratif – celle de tout l'État serait à faire – ne serait pas une série de coupes du type de celles que j'ai faites pour chacun des règlements édictés par l'État ? » (p. 44). Toutes les décisions, mêmes les plus éloignées (Bourdieu, qui regrette significativement qu'« on ne retien[ne] pas le nom des inventeurs bureaucratiques » [p. 49], évoque l'invention de la commission ou de la circulaire et s'attarde sur l'histoire du sceau royal en Angleterre), seraient à étudier de la sorte. Il est évident, cela dit, que les décisions récentes, qui produisent des effets directement observables au présent, s'y prêtent plus facilement. Plus on recule dans le temps, plus c'est naturellement une gageure d'atteindre le niveau de précision et d'exhaustivité rêvé par Bourdieu, quand même les effectifs en jeu décroîtraient au fur et à mesure que l'on descendrait de strate en strate.

Le sociologue multiplie conjointement les propositions théoriques les plus générales sur le processus d'étatisation des sociétés et des esprits. Il conceptualise ce que lui paraissent être les caractéristiques réellement structurantes, à l'échelle de la société dans son ensemble, des nouveaux circuits d'intégration et de domination mis en place avec les institutions bureaucratiques – l'« impersonnel » par opposition au « personnel », le « public » qui prend une réalité propre distincte du « privé » et du « familial » (eux-mêmes spécifiés en tant que tels) – ; il interroge l'apparition de modes de reproduction et de légitimation formellement égalisateurs, qu'il passe en revue (le capital culturel, la compétence technique, la citoyenneté, le patriotisme, etc.) ; il modélise une société tout à la fois puissamment intégrée, hautement différenciée et traversée invariablement par des rapports de domination (dès lors que l'État se fait tout en contribuant à faire les champs et détient vis-à-vis d'eux une sorte de « méta-capital ») ; il présuppose que « l'État inculque des structures cognitives semblables à l'ensemble des agents soumis à sa juridiction » (p. 265).

Description et théorisation semblent s'articuler, dans *Sur l'État*, en vertu d'un précepte que l'on peut formuler ainsi : la régression coupes par coupes mise en œuvre pour comprendre la genèse de tel ou tel règlement doit opérer jusqu'au point où le chercheur, qu'il prenne appui sur une configuration présente ou sur une configuration passée, rencontre les *principes originaires* de l'État (monopole du « public » et de l'« officiel » + reproduction des rapports de domination médiatisée par le capital culturel [capital de compétences garanti par l'institution scolaire et valant légitimité]).

En définitive, Bourdieu entend éclairer l'avènement d'une sorte de « raison bureaucratique » qu'il voit concurrencer, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, la « raison domestique » du pouvoir royal, à la faveur de la montée en puissance des juristes qui coïncide avec l'entrée en vigueur d'un nouveau principe de légitimité, le capital scolaire, opposé au principe naturaliste-biologique dynastique et le sapanant par à-coups – jusqu'au coup de grâce de la Révolution française, assimilée au « triomphe » (p. 544) d'une noblesse de robe devenue pure noblesse d'État, noblesse par l'État et pour l'État : on serait, avec cette scène primitive, au plus près de l'inconscient étatique (du moins, de l'inconscient étatique *français*). Évidemment, à un tel niveau de généralité, il est difficile d'échapper à la critique. Qui sont les « canonistes du XII<sup>e</sup> siècle qui ont inventé l'État moderne » (p. 81) ? Comment ont-ils été formés ? Quelles sont leurs propriétés sociales ? Dans quel cadre institutionnel, par rapport à quelle ligne d'horizon bornant le pensable et selon quelles visées ont-ils été amenés à redécouvrir et à se réapproprier une partie du droit romain impérial ? On l'ignore. On ne relève, par exemple, pas la moindre allusion au Décret de Gratien (peut-être parce que Bourdieu ne voulait pas se confronter aux réflexions d'un Pierre Legendre ?). De même, n'est-il pas exagéré d'affirmer que le lien capital culturel-access au pouvoir, non seulement est établi dès cette époque mais, de surcroît, menace d'emblée le principe héréditaire dynastique ? Et l'on devine plus que l'on perçoit distinctement la ligne qui conduit des premiers « clercs d'État » nourris de droit romain aux détenteurs d'offices, portés individuellement du côté « de la transmission contrôlée par le droit », et collectivement, « en tant que corps à prétention nobiliaire, [...] du côté de l'hérédité » (p. 485) : contradiction fondamentale qui n'aurait été surmontée, donc, que par la transmutation de la noblesse de robe – définitivement balayée en 1789 croyait-on – en noblesse d'État.

Il reste que Bourdieu offre aux chercheurs un modèle sociologique du processus d'étatisation comme processus de « défamilisation » (p. 457) bâti sur le roc ; et, plus fascinant encore, le spectacle d'une pensée en mouvement – une pensée moins libre qu'elle ne se pensait, en tant qu'elle se découvre projetée vers une sorte de point d'origine refoulé : « l'État » et les « catégories d'État ».

Marc JOLY

Daniel A. Gordon, *Immigrants and Intellectuals: May 68 and the Rise of Anti-racism in France*, Londres, Merlin, 2012.

Dans son ouvrage *Immigrants and Intellectuals: May 68 and the Rise of Anti-Racism in France*, l'historien britannique Daniel A. Gordon comble un vide historiographique important en évoquant la participation des immigrés aux mouvements sociaux français de la fin du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, remettant en cause l'idée selon laquelle les immigrés auraient été absents des événements de mai 1968, au motif de leur dépolitisation, il nous montre que, non seulement les travailleurs immigrés étaient présents,

mais surtout, que leur mobilisation s'inscrit dans une continuité historique, qui prend sa source dans le combat anticolonial de l'après-guerre, et va jusqu'à la revendication antiraciste des années 1980. Il démontre ainsi que dans un pays où la revendication d'intérêts proprement identitaires est contestée, les immigrés sont parvenus à faire entendre une voie singulière, adaptée au modèle républicain français.

Le livre est divisé en six chapitres chronologiques. Dans un premier chapitre, l'auteur revient sur les mobilisations anticoloniales, et les manifestations contre la guerre d'Algérie, en particulier. Il discute l'engagement des militants français pour la cause des Algériens en termes de « race » et de classe, soulignant la différence de traitement accordé aux Algériens morts dans la manifestation du 17 octobre 1961, par rapport à celui des militants communistes français, décédés lors du 8 février 1962. Cette partialité se retrouve également dans les mobilisations, les travailleurs immigrés étant généralement éloignés socialement des cercles militants intellectuels de la gauche française. Faisant du cas emblématique de la ville de Nanterre, le parangon de cette dissonance, Daniel Gordon analyse dans un deuxième chapitre la participation des immigrés aux événements de mai 1968. En effet, le mouvement a commencé sur le campus universitaire de Nanterre, à quelques encablures du bidonville où se concentra une importante population immigrée (14 000 en 1962, dont une majorité venait d'Algérie). L'auteur passe en revue les différents secteurs d'activité où se concentrent les immigrés : l'industrie automobile, avec les exemples de Citroën et Renault et la construction, sans oublier de mentionner les domaines où se concentrent les femmes immigrées, comme la vente ou le travail à domicile. En étayant ses affirmations de chiffres précis, il montre que s'ils n'ont pas été toujours leaders, les immigrés sont loin d'avoir déserté les mobilisations. Participants aux grèves de Citroën comme celles de Renault, les travailleurs portugais, espagnols ou algériens, ont démontré, selon lui, une « remarquable conscience de classe » (« high level of class consciousness », p. 65).

Qu'en est-il cependant de la cause des immigrés dans ces mobilisations ? Ont-ils été à même de formuler des revendications particulières à leur situation de travailleurs étrangers ou ont-ils été limités à se positionner comme ouvrier, quelle que soit leur origine ? Daniel Gordon montre dans les deux chapitres qui suivent, comment les immigrés ont d'abord été présentés comme la figure ultime de l'exploitation capitaliste par la gauche française (chapitre III), avant de parvenir à formuler une revendication autonome au début des années 1970 (chapitre IV). C'est finalement le changement législatif à l'égard des immigrés et les nouvelles conditions apportées au renouvellement de leurs titres de séjour qui génèrent un mouvement autonome, à partir de 1973, avec son répertoire d'action : les grèves de la faim ainsi que ses organisations : le Mouvement des travailleurs arabes (MTA) et le Comité de défense de la vie et des droits des travailleurs immigrés (CDVDTI). L'auteur détaille, en particulier, le rôle de ces deux organisations et analyse leurs relations avec les groupes d'extrême-gauche. Il démontre qu'ils ont contribué à faire émerger une voix autonome pour les immigrés dans le contexte politique français, loin de l'image d'acteurs politiques passifs qui leur était jusque-là accolée (« Immigrants changed from a passive recipient of French political debate to a force to be reckoned with », p. 149).

Dans les deux derniers chapitres, Daniel Gordon analyse la diffusion de la cause des immigrés dans le mouvement social français en général. Leur présence et leurs liens avec la gauche et l'extrême-gauche française en font une question politique qui compte (chapitre V), au point de voir apparaître plusieurs revendications propres au mouvement immigré dans le programme de François Mitterrand, candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981 : le droit de vote des étrangers et le droit d'association (seul le deuxième point sera mis en œuvre). Le changement politique, mais aussi l'arrivée sur le devant de la scène d'une nouvelle génération, celle des descendants

d'immigrés, provoque le déclin et le renouveau du mouvement immigré au début des années 1980 (chapitre VI). Dans ce dernier chapitre, l'auteur analyse finement le chevauchement entre les différents types de mobilisations, celle de travailleurs immigrés contestant les conditions de vie qui leur sont réservées dans les foyers SONACOTRA, et celle d'enfants d'immigrés, demandant à être traité à égalité avec l'ensemble de la société (marche contre le racisme et pour l'égalité de 1983). Voyant dans cette période la fin des années 1960 et le début d'une nouvelle aire de mobilisations antiracistes, il suggère également que le traitement politique et médiatique réservé aux enfants d'immigrés maghrébins – aussi appelé les *beurs* – a eu pour effet de plonger dans l'oubli les décennies précédentes de mobilisations immigrées.

Dans cet ouvrage, Daniel Gordon fait œuvre d'historien en exhumant les chiffres, témoignages et documents probants qui permettent de contester la thèse de l'absence des immigrés dans le mouvement social français. Son apport est particulièrement précieux pour la période de mai 1968, alors que l'ouvrage de Johanna Siméant avait déjà largement détaillé l'émergence de la « Cause des Sans-Papiers » dans les années 1970 en France. Cependant, l'intérêt de l'approche de l'historien britannique réside également dans son attention à distinguer participation des immigrés et représentation de leurs intérêts, dans sa réflexion. En effet, ce regard d'Outre-manche n'est pas sans nous rappeler la difficulté à évoquer les intérêts ethniques en France ou encore la place de l'origine des militants dans leur engagement. L'auteur remarque ainsi que, mis à part la référence constante aux origines allemandes de Daniel Cohn-Bendit, l'intelligentsia française tend à oublier les origines immigrées des intellectuels qui pensent comme elle, que se soit la naissance en Tunisie de Gisèle Halimi, ou le statut de réfugié grec de Cornelius Castoriadis (« The considerable capacity of the French intelligentsia to absorb and assimilate those who learn to think like it disguises the fact that some of its leading figures were themselves immigrants » p. 21). D'aucuns pourront critiquer ce prisme ethnique sur la vie politique française, il a cependant le mérite de nous inviter à penser différemment la fabrique du mouvement social français, entre intellectuels et immigrés.

Angéline ESCAFRÉ-DUBLET